



pôle urbanisme



pôle habitat



pôle environnement



pôle ressources

2016

d'activités

rapports

“ À LA CROISÉE DES REGARDS
SUR NOTRE TERRITOIRE ”



© Pierre MARCHAL

Fabienne COUAPEL-SAURET

Présidente de l'AGORAH

Conseillère Régionale de La Réunion

Pour mieux vous accompagner, l'AGORAH évolue.

L'année 2016 aura permis à l'Agorah de réaffirmer que son cœur de métier repose sur ses 3 piliers que sont l'observation du territoire pour mieux comprendre et guider l'action des politiques publiques, l'expertise du territoire au service d'un aménagement raisonné et du développement urbain durable, l'animation du réseau d'acteurs de l'aménagement.

L'AGORAH s'engage également davantage, grâce au soutien de l'AFD, sur des actions de coopération Régionale dans l'océan indien.

Ces productions constantes offrent aux partenaires et acteurs des données fiables et réactualisées. La légitimité de l'AGORAH est acquise et le dynamisme de ses équipes en font un outil incontournable et apprécié d'aide à la décision pour la mise en cohérence des politiques publiques en matière d'aménagement.

De nouvelles ambitions de développement du territoire définies par les décideurs locaux et les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont entraîné une meilleure lisibilité dans l'exercice des compétences.

Cependant, face à la baisse des dotations et des participations financières, l'AGORAH s'est trouvée en 2016 à la croisée des problématiques rencontrées par nombre de structures financées par de l'argent public. Faire mieux avec moins est un exercice qui requiert une prise de décisions et un courage politique. La bonne utilisation des fonds publics nécessite un contrôle régulier et une évaluation rigoureuse.

L'AGORAH, se devait donc d'évoluer et d'amplifier la logique partenariale. La modification des statuts pilotée avec le précieux concours du vice-Président, directeur de la DEAL, a été adoptée à l'unanimité fin 2016. Les nouveaux statuts permettront un exercice modernisé de la gouvernance avec de nouveaux partenaires, permettront davantage de responsabilisation des équipes sur le suivi des actions et sur les aspects budgétaires, permettront une meilleure implication des acteurs de l'aménagement.

Cette année de transition et d'adaptation s'est achevée. Un nouveau cycle s'ouvre.



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



© DEAL

Jean-Michel MAURIN

Vice-Président de l'AGORAH

Directeur de la DEAL (Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement)

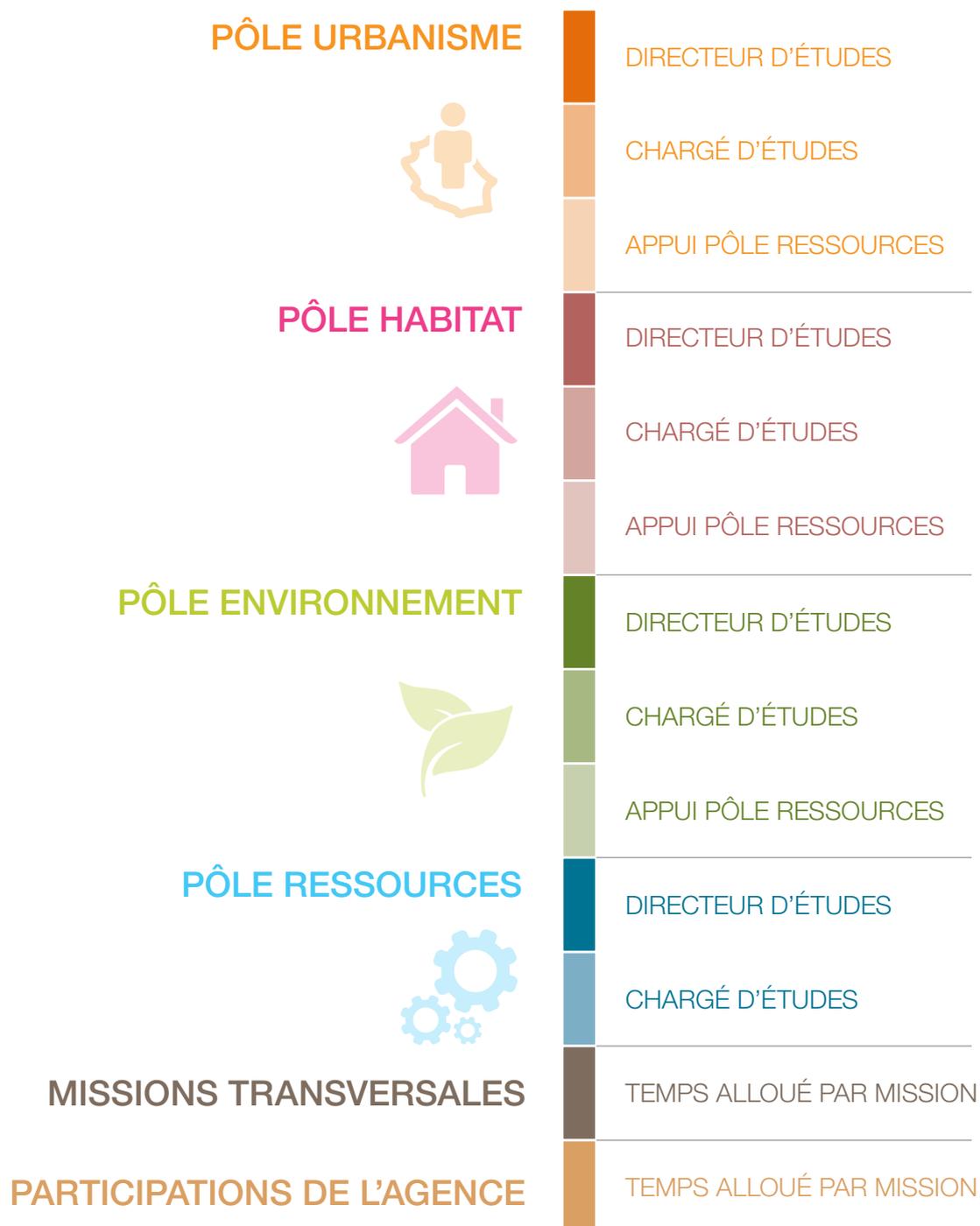
Outil d'ingénierie partenarial et multidisciplinaire, l'Agorah est un véritable atout pour éclairer et promouvoir auprès des acteurs locaux les politiques publiques mises en œuvre pour accompagner le territoire de La Réunion sur la voie du développement durable en tenant compte de ses enjeux et de ses spécificités.

Au plan local, l'élaboration du Livre Blanc pour une ville réunionnaise durable a permis à l'Etat en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux de partager une certaine vision de la ville de demain marquée par son caractère insulaire et tropical. Le rôle de l'agence dans la préparation du séminaire de restitution du Livre Blanc de juin 2016, ainsi que la démarche relative à l'approche environnementale de l'urbanisme conduite en partenariat avec l'ADEME Réunion, doivent constituer un fil conducteur pour l'année 2017 afin de poursuivre et amplifier ces dynamiques en termes de préservation de l'environnement au sens large, de prise en compte des risques et de développement du logement social notamment, et répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels le territoire réunionnais est confronté.

Les nombreux observatoires portés par l'AGORAH, ainsi que les portraits de quartiers réalisés pour le compte de la CINOR et du TCO, constituent un socle de connaissance indispensable pour alimenter les réflexions prospectives de l'aménagement du territoire, que ce soit en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité et de foncier économique entre autres.

Le renseignement des 23 indicateurs environnementaux du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et l'animation assurée par l'AGORAH autour ceux-ci, participent enfin au besoin de disposer d'une photographie et des tendances évolutives de l'environnement depuis 2011 et permettre ainsi aux décideurs locaux de prendre en compte la situation constatée dans les politiques publiques dont ils sont en charge.

GUIDE DE LECTURE DU TEMPS PASSÉ



ÉDITORIAL DE FABIENNE COUAPEL-SAURET

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Guide de lecture du temps passé

L'AGENCE D'URBANISME

Qu'est-ce qu'une Agence d'Urbanisme ?

Présentation de l'AGORAH

Composition des instances de l'AGORAH au 31 décembre 2016

L'équipe de l'AGORAH en 2016

L'organisation de l'agence

La visite du Président de Région

PÔLE URBANISME

Planification urbaine

Mobilités durables et Intermodalité

Composition & Ingénierie urbaines

Foncier économique

Observatoire des équipements

PÔLE HABITAT

Marchés immobiliers

Observatoire des transactions immobilières et foncières (otif)

Observatoire de l'habitat

Habitat indigne

Observatoire de l'Habitat indigne (ORHI)

Opérations d'aménagement

01

02

03

07

8

9

12

15

16

17

19

20

26

34

39

42

45

46

48

50

52

54

58

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les déchets	64
L'énergie	70
Les risques naturels	74
L'écologie urbaine	79

63

PÔLE RESSOURCES

Activité SIG	84
Informatique	89
PEIGEO & OpenData	89

83

MISSIONS TRANSVERSALES

Productions générales	100
Coopération Régionale	108
Developpement de l'agence	114

99

PARTICIPATIONS DE L'AGENCE

Accompagnement des acteurs	120
Évènementiels	127
Formations	137

119

sommaire





L'agence d'urbanisme

QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'URBANISME ?	8
PRÉSENTATION DE L'AGORAH	9
COMPOSITION DES INSTANCES DE L'AGORAH AU 31 DÉCEMBRE 2016	12
L'ORGANIGRAMME DE L'AGORAH EN 2016	14
L'ÉQUIPE DE L'AGORAH EN 2016	15
GUIDE DE LECTURE DU TEMPS PASSÉ	16
LA VISITE DU PRÉSIDENT DE RÉGION	17



QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'URBANISME ?

Une agence d'urbanisme est un organisme para-public, doté de la personnalité morale, financé conjointement par des collectivités locale et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 dite « Loi Pisani » en période d'expansion urbaine des « trente glorieuses ». Créées sur la base du volontariat et sous statut associatif, elles sont essentiellement apparues dans les grandes agglomérations françaises. Leurs objectifs étaient les suivants :

- créer les conditions d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines
- accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, le lancement de réflexions prospectives et pluridisciplinaires à différentes échelles ainsi que la fabrication des documents d'urbanisme : SDAU, POS ...

Avant 1967, certaines agglomérations avaient créé des agences d'études urbaines qui préfiguraient les agences issues de la LOF.

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis trente ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques et dans le respect des compétences des institutions qui les composent.

Les agences d'urbanisme sont précisément et par essence le lieu de l'émergence de projets partagés dans un cadre interterritorial. Elles associent dans leur partenariat la plupart des acteurs du développement local. Elles permettent aux collectivités locales d'engager un dialogue constructif avec l'État dans le champ de la planification, du développement territorial et de la contractualisation des projets.

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, elles travaillent à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine, sur les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, développement économique, transport, habitat ou projet urbain constituent les domaines privilégiés où s'exercent leurs compétences.

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire votée en juin 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ont confirmé le rôle et les missions des agences. Elles précisent: «Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire, des organismes de réflexions et d'études appelés « agences d'urbanisme ». Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment les Schémas de Cohérence Territoriale) et de préparer les projets d'agglomérations dans un souci d'harmonisation des politiques publiques».

Réuni à Grenoble le 13 décembre 2005, le Bureau de la FNAU a approuvé un «manifeste» qui rappelle les missions et réaffirme les principes de fonctionnement des agences d'urbanisme.

Une note ministérielle du 30 avril 2015 a réactualisée les conditions de fonctionnement, les modalités de financement et le rôle des services de l'Etat vis-à-vis des agences d'urbanismes.

PRÉSENTATION DE L'AGORAH

Dès 1991, l'Etat, la Région et le département affirmaient « l'enjeu important qu'il y a à mener des études liées au développement, à l'aménagement territorial et à l'urbanisme à un niveau élevé et de façon partenariale ». Ils s'engagèrent donc de créer de concert une association permanente d'observation et d'études dans le domaine de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme et d'en assurer son financement sur la base d'un programme d'études conjoint.

C'est cet engagement qui a prévalu à la création de l'Association Réunionnaise pour l'Observation, l'Aménagement et l'Habitat (AROAH) le 29 Octobre 1991, très vite transformée en AGORAH (AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat - 10 Juillet 1992).

Seule agence d'urbanisme sur la zone Océan Indien, l'AGORAH existe depuis 25 ans, sous la forme d'une association Loi 1901 publique et partenariale. L'Etat, la Région, et dorénavant les EPCI, sont au cœur de la gouvernance de la structure, qui a adoptée fin 2016 de nouveaux statuts pour une gouvernance modernisée. Dans ce cadre l'AGORAH a poursuivi en 2016 l'intégration des acteurs de l'aménagement (communes, bailleurs, ARS, AFD, etc.) en temps que partenaires de l'agence.

Structure publique ouvrant la possibilité de pratiques « in house » pour ses partenaires, l'agence d'urbanisme peut solliciter, en complément de son programme de travail, dans le cadre de ses compétences et conformément à ses statuts, « des contributions ou fonds de concours qui lui seraient apportés par les collectivités locales, établissements publics ainsi que toutes les personnes publiques ou privées intéressées. Ces fonds de concours peuvent comprendre des ressources affectées d'une manière générale toute autre ressource autorisée par les textes en vigueur » ou « des subventions qu'elle pourra solliciter en lieu et place des collecti-

tivités, établissements publics et sociétés nationales intéressées en exécution des conventions passées avec ceux-ci ». En parallèle, l'agence d'urbanisme applique désormais la note technique ministérielle du 30 avril 2015 publiée au Bulletin Officiel du MEDDE n° 2015/9 du 25 mai 2015, qui précise les modalités d'actions des études hors programme partenarial, particulièrement concernant la dispense de publicité et de mise en concurrence propre au « in house » ou « prestations intégrées » pour nos membres partenaires. De plus, l'assimilation au statut d'organismes de droit public a pour conséquence, conformément aux dispositions de l'article 256 B du CGI, de placer en dehors du champ d'application de la TVA, les activités des agences d'urbanisme qui produisent des études inhérentes aux politiques publiques d'aménagement, mais également les activités qui en constituent le prolongement immédiat.

La restructuration de l'AGORAH engagée mi 2011 et mise en œuvre depuis 2013, témoigne d'un changement majeur des positionnements et pratiques de l'agence. Au plus proche des acteurs de l'aménagement du territoire, il s'agit désormais de répondre aux trois volets structurants de cet outil d'intérêt général que sont : l'observation du territoire, la production d'études et d'expertises et l'animation de réseaux d'acteurs et de centres de ressources. L'organigramme technique de l'agence a donc été actualisé pour renforcer l'expertise thématique de chaque collaborateur, et offrir à nos partenaires une transversalité des savoirs et savoir-faire, indispensable à la réflexion pluridisciplinaire et en mode projet. L'accompagnement thématique des collectivités porte donc désormais sur de nombreux sujets et facilite l'appui en ingénierie urbaine souvent sollicitée par des communes ou des EPCI.

Enfin l'évolution statutaire réalisée fin 2016 va permettre à de nouveaux partenaires de s'impliquer davantage dans les instances de gouvernance.



LE CŒUR DE MÉTIER DE L'AGORAH REPOSE DONC SUR TROIS PILIERS

OBSERVER

« Des observatoires pour mieux
comprendre et guider l'action »

Les observatoires représentent le socle de l'agence et la mémoire vivante du territoire. Véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques, ils répondent à tous les enjeux complexes d'aménagement et à une territorialisation des résultats. Les informations alimentent également les bases de données de l'agence et son système d'information géographique.



ÉTUDIER

« Des expertises au service
des politiques d'aménagement »

Sur la base des données construites et rassemblées par les observatoires, l'AGORAH produit des analyses et expertises sur les différentes composantes de l'aménagement de La Réunion. Ces expertises sont mises au service du suivi et de l'évaluation du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et répondent notamment aux besoins des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des acteurs de l'aménagement (Etat, Région, Département et Organismes publics et parapublics).

ANIMER

« Un lieu d'échanges, de débats,
de partage de la connaissance »

Après plusieurs décennies d'existence, l'AGORAH capitalise une immense banque d'informations. C'est un véritable centre de ressources et un espace d'échanges entre tous les partenaires de l'aménagement. Aussi, l'AGORAH impulse désormais des événements thématiques privilégiant le partage des connaissances et la capitalisation des bonnes pratiques.

L'AGORAH propose ainsi à ses partenaires de répondre à leurs attentes en termes :

— De partage de datas issues de ses nombreuses bases de données et de son système d'information géographique performant et sécurisé ;

— De constitution de bases de données spécifiques à la collectivité appuyant l'étude d'un questionnement particulier ;

— De productions d'expertises et stratégies territoriales portant sur l'urbanisme, l'aménagement, la mobilité, l'habitat, le développement durable en matière de déchets et de risques naturels, l'écologie urbaine, ...

— De montages des dossiers d'appels à manifestation d'intérêt, à candidatures, ou à projets visant à l'obtention de financements nationaux ou européens ;

En lien avec l'aménagement du territoire, d'animations d'ateliers professionnels ou publics, d'organisation de conférences ou colloques, de réalisations d'expositions, ...

A ce jour, l'adhésion à l'AGORAH est simple: il suffit donc d'un courrier de demande d'adhésion et d'une délibération (ou procès-verbal d'engagement) pour solliciter l'agence, qui dès réception l'intègre dans l'ordre du jour de son prochaine Conseil d'Administration. Après validation des membres, l'AGORAH renvoie un courrier de validation au demandeur, avec la quittance de cotisation annuelle modeste (valant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile en cours – il est donc pertinent d'adhérer en début d'année). Le montant de l'adhésion acquitté, la collectivité ou structure adhérente dispose, à sa demande, de la communication de bases de données, et de la transmission des études de l'AGORAH.

Lorsque l'entité publique souhaite passer une commande à l'AGORAH, une réunion technique se met en place pour vérifier le cadre de la mission, ce qui permet ensuite à l'agence d'estimer les ressources nécessaires à la réalisation de la prestation. Une convention de partenariat est alors proposée pour signature : elle comprend une note méthodologique, le délai, le temps dédié par collaborateur, les livrables envisagés et le coût de la mission. Toutes les missions de l'AGORAH sont sous la responsabilité de la Directrice Générale. Une équipe projet est systématiquement mise en place avec : un directeur d'études (responsable de pôle) adapté à la thématique de la prestation, un ou plusieurs chargés d'études techniques, un intervenant du pôle Ressources pour l'accompagnement SIG ou cartographique, l'infographiste de l'agence pour la valorisation formelle des productions / animations.

Cette organisation, déjà expérimentée dans le cadre du programme partenarial de l'AGORAH, est aujourd'hui un gage de qualité et d'implication de l'équipe auprès de nos partenaires commanditaires, et trouvent désormais un écho particulièrement positif auprès des acteurs locaux de l'aménagement du territoire.

L'AGORAH est membre, au niveau national, du réseau des agences d'urbanisme : la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme – FNAU – qui regroupe 53 agences, réparties en métropole et en France Outre-mer, et environ 1 500 professionnels de l'urbanisme (urbanistes, géographes, architectes, géomaticiens, économistes, sociologues...). Ce réseau technique permet d'échanger des réflexions, des expérimentations et de mutualiser ainsi les savoir-faire.



COMPOSITION DES INSTANCES DE L'AGORAH AU 15 DÉCEMBRE 2016

L'AGORAH est composée de membres de droit : l'État, le Conseil Régional, et de membres adhérents (après accord du Conseil d'Administration) :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Membres de droit :

— L'ÉTAT

M. Jean-Michel MAURIN

Directeur de la DEAL
Vice-président de l'AGORAH

M. Loïc ARMAND

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales SGAR, représenté par François BELLOUARD

— LE CONSEIL RÉGIONAL

Mme Fabienne COUPEL-SAURET

Conseillère Régionale
Présidente de l'AGORAH

Mme Danièle LE NORMAND

Vice-présidente du Conseil Régional

— LES MEMBRES ADHÉRENTS,
ÉLUS DÉSIGNÉS LORS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. Bernard FONTAINE

Représentant de l'ARMOS

M. Joseph SINIMALE

Président du TCO, représenté par Françoise LAMBERT, Vice-présidente du TCO

M. Michel FONTAINE

Président de la CIVIS, représenté par Serge HOARAU maire de Petite-Ile

Ces deux nouveaux membres TCO et CIVIS, succèdent au CAUE et à la SAFER,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Membres de Droit :

— L'ÉTAT

M. Jean-Michel MAURIN

Directeur de la DEAL
Vice-président de l'AGORAH

M. Loïc ARMAND

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales SGAR

M. Philippe SIMON

Directeur de la DAAF

Mme Valérie ROUX

Directrice de l'INSEE

M. Bruno OUDARD

Secrétaire Général des Hauts

— LE CONSEIL RÉGIONAL

Mme Fabienne COUPEL-SAURET

Conseillère Régionale
Présidente de l'AGORAH

Mme Danièle LE NORMAND

Vice-présidente du Conseil Régional

M. David LORION

Vice-président du Conseil Régional

Mme Denise HOARAU

Conseillère Régionale

Mme Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE

Conseillère Régionale

Les Membres adhérents

M. Gérald MAILLOT

Président de la CINOR

M. Serge HOAREAU

Vice-président de la CIVIS

Mme Françoise LAMBERT

Vice-présidente du TCO

Mme Vanessa MIRANVILLE

Maire de La Possession

M. Roger RAMCHETTY

Président du CCEE

M. Ibrahim PATEL

Président de la CCIR

M. Jean Raymond MONDON

Président du CESER

M. Jean-Noël CLAIN

Elu de la Chambre des Métiers

M. Alix GALBOIS

Président du Syndicat Mixte
des Transports de la Réunion - SMTR

Mme Nathalie INFANTE

Directrice Régionale de la
Caisse des Dépôts - CDC

M. Jean Michel BORDAGE

Directeur Régional de l'ADEME

M. Stéphane FOUCAULT

Directeur de l'AFD de Saint-Denis

M. François MAURY

Directeur Général de l'ARS-OI

M. Joël PERSONNE

Directeur de la SEMADER

M. Jean-Claude PITOU

Directeur Général Délégué de la SODIAC

M. Jean-Frédéric LAURENT

Directeur Général du GRAND PORT MARITIME

M. Olivier RIVIERE

Président de l'EFP REUNION

M. Yann DE PRINCE

Président de la SHLMR

M. Gilbert ANNETTE

Maire de la commune de Saint-Denis

M. Stéphane KEITA

Directeur Général de la SCET

M. Mickaël FOUREL

Directeur de la SAFER

CIREST

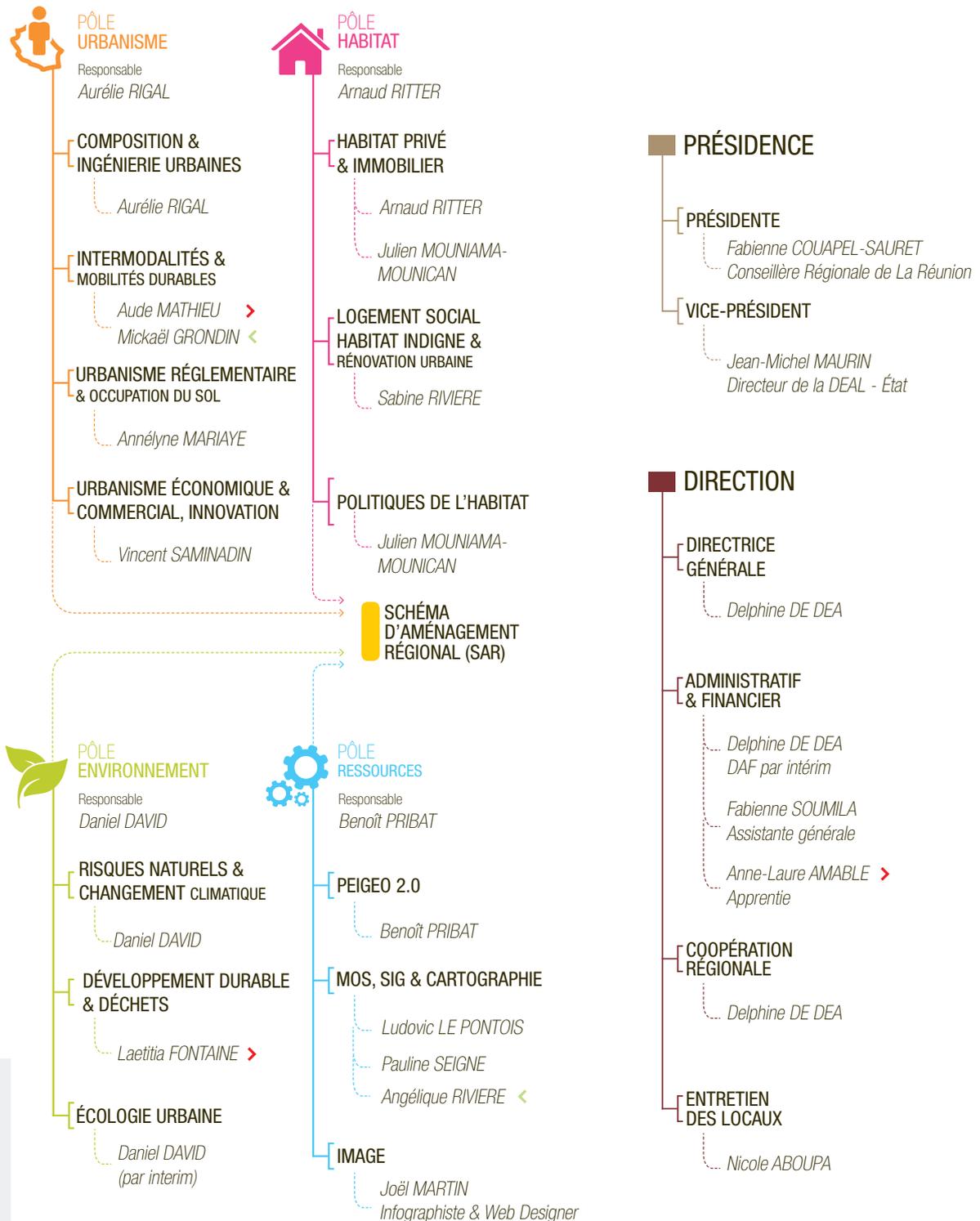
(En attente de délibération)

CASUD

(En attente de délibération)



L'ORGANIGRAMME DE L'AGORAH EN 2016



Stagiaires : Lucie NICAISE, Victor DITGEN

Effectif en absence : Valérie Anne SERVIABLE et Lydie SERVEAUX

L'ÉQUIPE DE L'AGORAH EN 2016



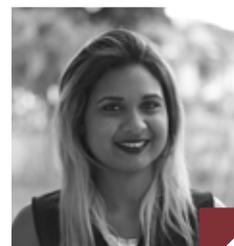
Delphine DE DEA



Fabienne SOUMILA



Nicole ABOUPA



Anne-Laure AMABLE >



Aurélie RIGAL



Vincent SAMINADIN



Annélyne MARIAYE



Mickaël GRONDIN <



Aude MATHIEU >



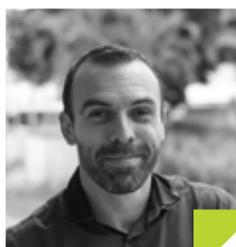
Arnaud RITTER



Sabine RIVIERE



Julien MOUNIAMA-MOUNICAN



Daniel DAVID <



Laetitia FONTAINE >



Angélique RIVIERE <



Benoît PRIBAT



Ludovic LE PONTOIS



Pauline SEIGNE



Joël MARTIN



Benjamin MARKA, Chargé
d'études en Urbanisme,
France Volontaires >

< Personnels ayant rejoint
l'AGORAH

> Personnels ayant quitté
l'AGORAH

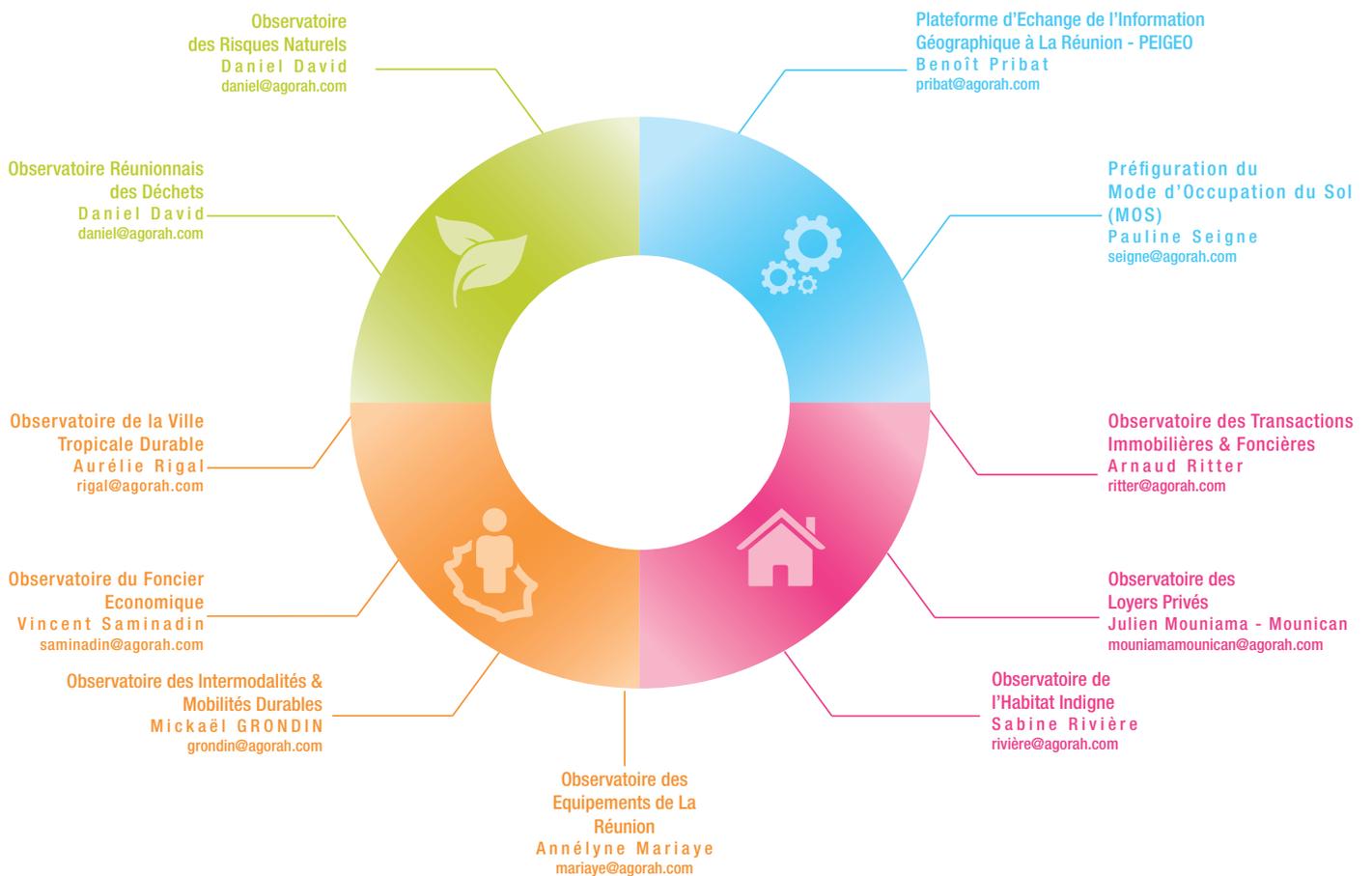
■ Direction
■ Pôle Urbanisme
■ Pôle Habitat
■ Pôle Environnement
■ Pôle Ressources

Stagiaires : Lucie NICAISE, Victor DITGEN >

Effectif en absence : Valérie Anne SERVIABLE et Lydie SERVEAUX >



ORGANISATION DE L'AGENCE



LA VISITE DU PRÉSIDENT DE RÉGION

LE SÉNATEUR PRÉSIDENT DE LA RÉGION REUNION DIDIER ROBERT REND VISITE À L'AGORAH

Le 10 juin 2016

Le Sénateur Président de la Région Réunion, Didier ROBERT, s'est rendu à l'AGORAH pour rencontrer les équipes et échanger sur les grands enjeux de prospective territoriale en termes d'aménagement et de développement urbain. Il a ainsi pu aborder avec l'ensemble des experts de l'association, et les jeunes stagiaires en formation, les questions fondamentales de l'amélioration du quotidien des réunionnais sur les volets de l'urbanisme, de l'habitat, et de l'environnement (piliers 2 et 4), la valorisation du foncier économique (pilier 3), et les potentialités de valorisation de ces savoirs faire avec l'océan Indien (pilier 7).

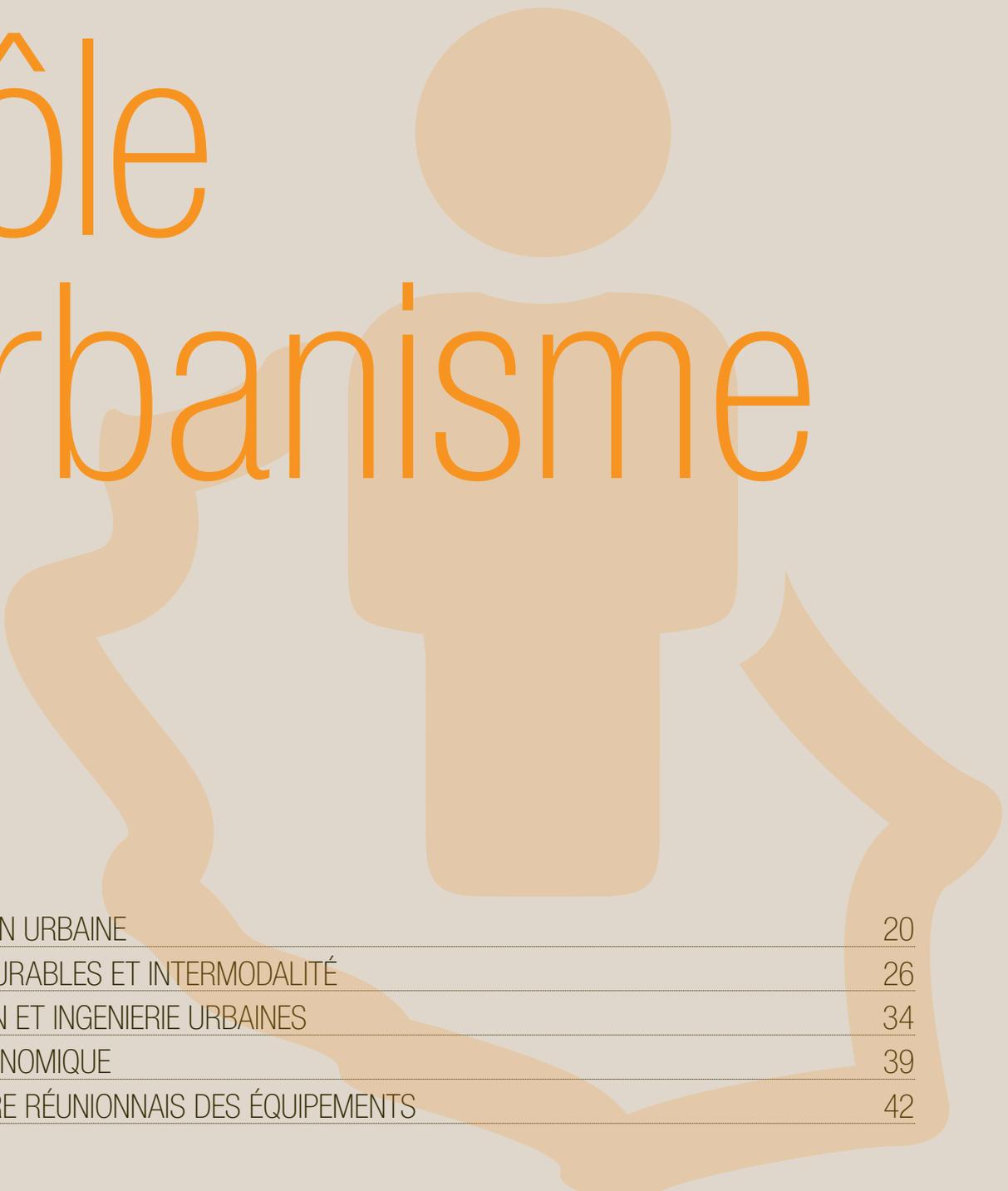


Visite du Président du Conseil Régional, Didier ROBERT, à l'AGORAH





Pôle Urbanisme



PLANIFICATION URBAINE	20
MOBILITÉS DURABLES ET INTERMODALITÉ	26
COMPOSITION ET INGENIERIE URBAINES	34
FONCIER ÉCONOMIQUE	39
OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES ÉQUIPEMENTS	42

PLANIFICATION URBAINE

« ECO-PLU PARTICIPATIF » DE LA POSSESSION

CONTEXTE

La Commune de La Possession a engagé une démarche « d'Eco-PLU participatif », outil d'urbanisme innovant, tant dans son élaboration sociétale, qu'en matière environnementale. Accompagnée de l'AGORAH, la ville a souhaité élaborer un document ouvert sur son opérationnalité par la rédaction de cahiers thématiques intégrés aux OAP, le futur PLU s'inscrit ainsi dans une construction du territoire dépassant le cadre réglementaire. De plus, tant dans l'élaboration du document réglementaire, que dans les orientations privilégiées par lui, une démarche participative auprès des citoyens a été engagée. Cette implication des habitants aura permis une véritable appropriation des enjeux et une définition partagée des ambitions du développement local.

OBJECTIF

L'AGORAH a développé sa démarche au regard des cinq finalités du développement durable fixées à l'article L 110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

De même et afin de disposer d'un projet de territoire structurant, cet « Eco-PLU » est par les documents complémentaires produits par l'AGORAH (cahiers transversaux thématiques, cahier développement durable...), une articulation entre la vision stratégique du développement urbain et ses déclinaisons opérationnelles.

L'AGORAH accompagne également la commune dans la mise en œuvre d'une démarche participative auprès des citoyens. Différentes actions (4 diagnostics en marchant, 16 « Zonages à dire d'acteurs », 2 ateliers inter acteurs et un atelier de co-production du PADD) ont été menées tout au long de l'élaboration de « l'Eco-PLU participatif » venant compléter par le regard croisé des élus, des professionnels de l'aménagement et des habitants, les productions réglementaires.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2016, l'AGORAH a ainsi produit en adéquation et en complémentarité avec le projet de PLU cinq cahiers transversaux sur les thématiques suivantes : densité et formes urbaines, lisières urbaines, zones d'activités, mobilités et développement durable. Proposant des diagnostics fins et des plans d'actions détaillés, ces cahiers transversaux représentent une articulation entre les ambitions portées par la collectivité et leurs mises en œuvre opérationnelle.

Suite aux diagnostics en marchant réalisés en fin d'année 2015, des « Zonages A Dires d'Acteurs » (ZADA) ont été programmés sur quatre sites (Pichette, Moulin Joli, Dos d'Âne et Ravine à Malheur). Cette méthode de cartographie originale est basée sur la vision qu'a un échantillon d'acteurs de son territoire, de son organisation et de ses dynamiques d'évolution. Ce support a ainsi permis de construire un scénario d'évolution de l'organisation communale et des activités qui s'y développent.

Regroupant les acteurs de l'aménagement et les habitants, des journées d'ateliers thématiques et de co-production ont été organisées de mai à juin 2016 autour des orientations du PADD et de la définition du règlement. À travers différents supports et méthodes (cartographies, « post-it »...), les Possessionnais ont ainsi pu échanger et proposer des perspectives de développement concrètes pour leur ville.

Toute cette démarche de co-production a été décrite dans un « cahier participatif », et comme témoignage de cette expérience, un film retraçant cette aventure a été réalisé à l'initiative de l'AGORAH.



Participation citoyenne à l'atelier de co-production du PADD
24 mai 2016.



BASE PERMANENTE DES POS/PLU

CONTEXTE

Les partenaires de l'AGORAH lui ont confié depuis 2012, la réalisation et la mise en œuvre opérationnelle d'un référentiel géographique numérique et normalisé des documents d'urbanisme (Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)) en vigueur sur le territoire réunionnais. Dénommée « Base permanente des POS/PLU », cette base de données se veut être un outil évolutif d'aide à la décision, à la conduite des politiques publiques, pour tous, tant pour les services administratifs et les professionnels, que les citoyens. À ce titre, une application web a

été développée afin de permettre une exploitation de la base permanente des POS/PLU en open-data (ouverte aux citoyens). Celle-ci est accessible via la plateforme géomatique régionale PEIGEO (Plateforme d'Échange de l'Information GEOgraphique).

La Réunion répond ainsi aux obligations législatives européennes et nationales (directive INSPIRE, ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013...), qui visent la création d'un « portail national cartographique », sur lequel les collectivités auront l'obligation de mettre en ligne leurs documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique. À compter du 1er janvier 2020, le caractère exécutoire du document d'urbanisme sera conditionné par leur publication sur ce « portail national ».

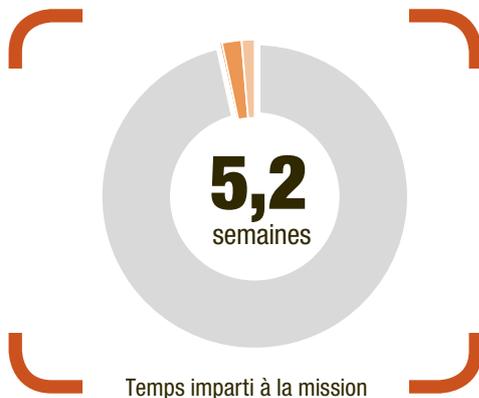


RÉSULTATS

À ce jour, les 24 communes de l'île sont intégrées au sein de la base permanente des POS et PLU. Quant à l'application web de la base permanente des POS-PLU, elle est opérationnelle sur PEIGEO depuis 2014. À partir de celle-ci, il est ainsi possible de visualiser à la parcelle, le règlement associé à chaque zonage réglementaire. Lorsqu'une zone a fait l'objet d'une procédure de modification ou de révision impactant le règlement, le document modifié est ajouté.

Cet aplat de couleurs définit les zonages réglementaires comme suit :

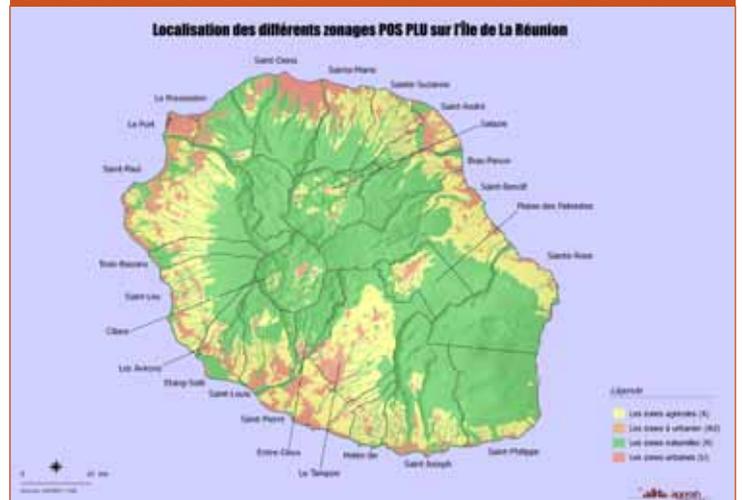
- les zones urbaines (U) en rouge ;
- les zones à urbaniser (AU) en orange ;
- les zones agricoles (A) en jaune ;
- les zones naturelles (N) en vert.



Pour maintenir une dynamique d'actualisation de la base de données, des entretiens avec les services concernés des collectivités sont régulièrement menés. Des mises à jour ont ainsi pu être effectuées sur quelques communes ayant engagé des procédures de révision simplifiée, de modification simplifiée ou de modification. De ce fait, les pôles Urbanisme et Ressources travaillent conjointement sur l'actualisation de la base permanente des POS/PLU.

En 2016, aucun PLU n'a été approuvé. À ce jour, quatre communes disposent d'un PLU « Grenelle ». Les vingt autres communes sont actuellement engagées dans des procédures de révision ou d'élaboration de leur PLU. Parmi ces dernières, cinq d'entre elles ont arrêté leurs projets de PLU au cours de l'année 2016.

LOCALISATION DES DIFFÉRENTS ZONAGES POS/PLU SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION



MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT/PLU) AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

CONTEXTE

En droit de l'urbanisme, la hiérarchie des normes définit le régime juridique qualifiant les rapports entre les documents d'urbanisme. A ce titre, les documents d'urbanisme de rang intercommunal comme les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et de rang communal comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ont l'obligation d'être compatibles avec les documents de rang supérieur, tels que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Aussi, depuis l'approbation du SAR le 22 novembre 2011, les communes et les intercommunalités ont engagé des procédures de révision de leurs documents d'urbanisme afin de se mettre en compatibilité avec ce document-cadre. À ce jour, quatre communes parmi les 24 sont compatibles avec le SAR.

Les vingt communes restantes sont actuellement engagées dans des procédures de révision ou d'élaboration de leur PLU. Quant aux SCOT, seules deux intercommunalités disposent d'un document de planification en compatibilité avec le SAR.

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Dans le cadre de sa double mission de suivi de la mise en œuvre du SAR et d'animation de la base permanente des POS/PLU, mais également en sa qualité de Personne Publique Associée, l'AGORAH propose aux partenaires une expertise, afin de les accompagner dans l'analyse des futurs SCOT et PLU initiés par les collectivités.

L'agence réunit sous forme de notes techniques, des éléments d'analyse et d'obser-

vation quant à la compatibilité des projets de SCOT et de PLU au regard des prescriptions du SAR.

Analyse des PLU

Ces notes techniques examinent les projets de PLU, plus particulièrement sur le volet urbain, mais sont également abordées les questions du pastillage agricole, des continuités écologiques, des activités économiques et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer, au regard des prescriptions du SAR. Une attention particulière est ainsi portée aux prescriptions du SAR liées :

- Pour le volet urbain : aux espaces urbains à densifier (EUD), aux espaces d'urbanisation prioritaire (EUP), aux zones préférentielles d'urbanisation (ZPU), aux possibilités d'extension dans les territoires ruraux habités et à l'utilisation des extensions urbaines ;
- Pour le volet économique : aux zones d'activités ;
- Pour le volet environnemental : aux espaces de continuité écologique.

Ces analyses techniques s'intéressent notamment : aux changements de zonages règlementaires (zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) observés entre le PLU en vigueur et le projet, aux zonages du SAR (EUD et EUP), aux OAP, aux espaces de continuités écologiques inclus ou pas dans les ZPU, ou encore aux types d'activités envisagées dans les extensions à vocation économique.

Analyse des SCOT

Pour les projets de SCOT, ces notes techniques sont également transversales. Elles s'intéressent tant aux volets de l'urbanisme, des transports, de l'habitat, de l'environnement et de l'économie, plus particulièrement au regard des sujets développés par l'agence d'urbanisme sur ces thématiques. Les analyses vérifient également la compatibilité



entre le projet de SCOT (objectifs, enjeux, lignes directrices, perspectives de développement...) et le SAR. Une attention particulière est notamment portée aux prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs par rapport à celles du SAR sur les volets urbain, environnemental, économique, etc.

Des cartographies thématiques en lien avec les sujets développés par l'agence (cartes sur la tache urbaine, sur les équipements publics...) ont pu également accompagner ces notes techniques.

RÉSULTATS

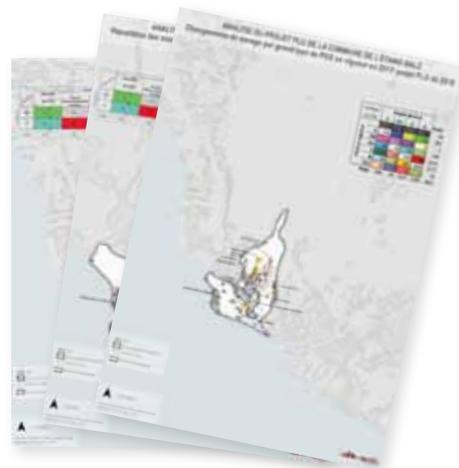
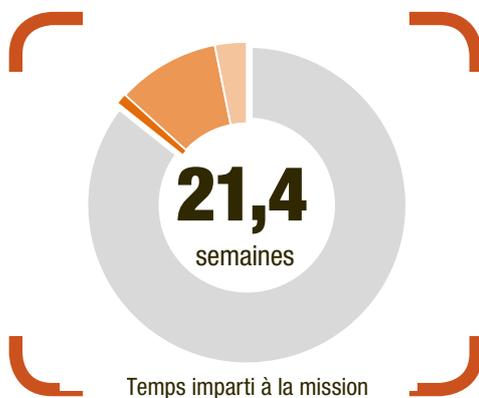
Ainsi, au cours de l'année 2016, conformément à la réglementation, les communes et les EPCI cités ci-après ont transmis leurs projets de SCOT et de PLU aux entités en charge de leurs instructions. De ce fait, l'agence d'urbanisme a ainsi examiné cinq projets de PLU arrêtés (Sainte-Suzanne, Trois-Bassins, Saint-André, Petite-Ile et l'Étang-Salé) et deux projets de SCOT (TCO et CIREST). Cette mission devrait donc se poursuivre en 2017 selon une grille d'analyse identique.



Notes techniques PLU



Notes techniques SCOT



Exemples de cartographies au 35 000e et 100 000e

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

CONTEXTE

Sur les volets de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les années 2014 et 2015 ont été marquées sur le plan législatif par la naissance de deux grandes lois :

— La loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, promulguée le 24 mars 2014 qui s'intéresse plus particulièrement aux champs de la planification urbaine et de la maîtrise foncière. En effet, ses enjeux sont d'offrir une égalité d'accès au logement, en touchant l'ensemble des acteurs du logement (locataires, propriétaires, collectivités locales, professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux...), et de moderniser les règles d'urbanisme, tant dans les documents de planification qu'en urbanisme opérationnel. Ses objectifs s'articulent autour de trois axes complémentaires : la régulation des dysfonctionnements du marché, la protection des propriétaires et des locataires, et l'encouragement de dynamiques d'innovation pour permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.

— La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015. La loi NOTRe est le troisième volet de la réforme territoriale, engagée par le Gouvernement français afin de simplifier son organisation institutionnelle locale (commune, intercommunalité, département et région), souvent considérée comme peu lisible pour le citoyen et pouvant affaiblir l'efficacité de l'action publique des territoires. Elle poursuit le double objectif, d'octroyer de nouvelles compétences aux régions et de renforcer en parallèle le rôle et les actions des intercommunalités.

Pour accompagner ces évolutions, la loi prévoit la mise en œuvre ou le renforcement de plusieurs plans et schémas tels que : les PLUi, le SRADDET, le SRDEII, le PRPGD.

RÉSULTATS

Dans le cadre de ses missions, l'AGORAH assure une veille réglementaire continue, lui permettant ainsi de suivre les actualités juridiques sur les volets de l'aménagement du territoire.

Au cours de l'année, des notes juridiques ont ainsi été produites sur les lois ALUR et NOTRe et mises en ligne sur le site internet de l'AGORAH pour consultation publique. L'objectif de ces notes étant de proposer un décryptage réglementaire communiquant pour tous, tant les professionnels que la société civile, afin de présenter de manière synthétique ces deux lois, leurs enjeux, leurs lignes directrices, leurs spécificités, etc., notamment leurs applications à La Réunion.



MOBILITÉS DURABLES ET INTERMODALITÉ

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS DURABLES ET DE L'INTERMODALITÉ

CONTEXTE

Entre 1999 et 2011, l'AGORAH a mis en œuvre l'Observatoire des Transports et des Déplacements. À la demande de ses partenaires, et notamment de la Région Réunion, l'AGORAH s'est vu confier la refonte de cet observatoire renommé : Observatoire des Mobilités Durables et de l'Intermodalité.

OBJECTIFS

En lien avec les déplacements et l'aménagement du territoire comme les pistes cyclables ou les arrêts de bus, il s'agira ainsi d'observer les composantes territoriales de La Réunion. Le but est de proposer également une prospective territoriale des déplacements par rapport aux documents cadres du territoire (SAR, SRIT, PRV...).

RÉSULTATS

L'année 2016 a permis d'insuffler les premières dynamiques autour de la création de cet observatoire. Un travail a été fait afin de définir les acteurs à mobiliser autour de cette thématique et de ce nouvel outil de prospective territoriale.

Un travail de recensement et de recollement des données a été effectué par l'AGORAH afin d'avoir une vision exhaustive des données existantes en interne mais également des partenaires de l'agence. L'Enquête Ménages Déplacements Grands Territoires (EDGT) menée en 2016 par le SMTR a fourni de nombreuses données pertinentes. Ce travail de collecte a ainsi permis de définir les premiers contours de cet observatoire.

Cette année 2016 a également été marquée par la mise en place d'un travail partenarial et collaboratif avec le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR). En effet, cet outil de coopération des Autorités Organisatrices de Transports de la Réunion (Région, Département et EPCI), créé en 2013, est en charge, de par ses statuts, d'établir un observatoire élargi autour de la thématique transport. Ainsi, il a été proposé la mise en œuvre d'un observatoire copiloté par les deux structures, permettant ainsi de mettre en commun les compétences respectives des deux instances et de créer un outil de prospective territoriale dans le domaine des transports à La Réunion. Dans cette optique, une convention de co-pilotage est en cours d'élaboration et sera présentée lors de comités techniques et de pilotage menés dès le premier semestre 2017.



ÉTUDES URBAINES AUTOUR DES PÔLES D'ÉCHANGES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Afin de répondre aux enjeux de ses missions d'aménageur et d'opérateur d'opérations complexes, la SEMADER a sollicité un accompagnement de l'AGORAH afin de disposer d'un outil de prospective urbaine autour des pôles d'échanges intermodaux, lui permettant de mieux diagnostiquer le territoire et d'anticiper son développement opérationnel futur. Ainsi, l'AGORAH a proposé un appui méthodologique en réalisant des diagnostics urbains autour de pôles d'échanges sur l'Ouest et le Sud de l'île.

Réalisés sous la forme de cahiers urbains, ces diagnostics ont pour objectif de définir les potentialités de construction autour de ces nœuds intermodaux de transport.

MÉTHODOLOGIE

Suite au recensement des projets menés par les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM), les principaux pôles d'échanges présentant des enjeux déterminant en matière de mobilités ont été géolocalisés sur les territoires de la CIVIS et du TCO. Cette première phase a permis de définir huit pôles d'échanges sur le territoire du TCO. Pour chacun de ces sites, le diagnostic urbain s'est porté à la fois sur un périmètre étendu d'un kilomètre et sur un périmètre restreint de 300 m (distance marchable).

L'AGORAH a ainsi complété son travail d'identification par une analyse géographique, sociodémographique, réglementaire (SAR, POS/PLU...), environnementale (PPR, ZNIEFF...), de la composition urbaine, des équipements,... appuyée de cartographies. Le développement d'un répertoire de données croisées dédié a permis de définir les

potentialités de constructibilité pour chacun de ces périmètres, en excluant certains paramètres comme les espaces de projet déjà définis, les zones inconstructibles, les zones dédiées aux activités économiques...

RÉSULTATS

Ces cahiers d'une quarantaine de pages chacun constituent ainsi un outil stratégique de développement territorial et d'accompagnement des opérationnels pour définir sur des quartiers urbains impactés par les enjeux de mobilité des potentiels de constructibilité.

Chaque cahier urbain est accompagné de cartographies présentant les points suivants :

- Une cartographie de présentation des réseaux existants et des projets menés par les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités (TCO, Département et Région Réunion),

- Une cartographie de synthèse au format AO mettant en évidence les principaux pôles d'échanges identifiés sur le territoire du TCO,

- Des cartographies par pôle d'échanges identifiés en fonction des différents enjeux : réglementaire, environnementaux, proximité des équipements et accessibilité.



SUIVI ET ANIMATION DU SRIT

CONTEXTE

La Région Réunion a missionné l'AGORAH en fin d'année 2015 afin d'assurer le suivi de l'ensemble des indicateurs ainsi que l'animation autour du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT). Le SRIT est un document de prospective territoriale qui vise à établir les principales orientations en matière de transports et de déplacements à La Réunion d'ici à 2030. Elaboré à partir d'un diagnostic détaillé du territoire, il propose un plan d'actions à mettre en œuvre pour développer et faciliter les mobilités sur le territoire.

Le schéma propose ainsi 12 actions phares parmi lesquelles figurent l'action 12 « Évaluation et suivi des actions du SRIT » qui préconise de mettre en place une organisation destinée à suivre et à mesurer les actions du SRIT.

OBJECTIFS

La mission de suivi du SRIT a trois objectifs majeurs :

- Mesurer l'avancement de la mise en œuvre de ces actions ;
- Évaluer le coût et l'efficacité des actions au regard des objectifs préalablement fixés ;
- Identifier les dysfonctionnements et proposer les mesures correctives à mettre en œuvre.

Cette mission de suivi est accompagnée d'un volet d'animation, de communication et de sensibilisation autour du document et des actions phares qu'il propose.



Aménagements piétons, AGORAH 2016

Plaquette de présentation du SRIT et de ses indicateurs de suivi

RÉSULTATS

Pendant l'année 2016, l'AGORAH a mis en œuvre une démarche partenariale, en vue de définir les indicateurs de suivi du SRIT pour les évaluer et en assurer le suivi. À ce titre, six groupes thématiques ont été constitués et ont été réunis durant le 1er semestre : transports en commun, éco-mobilités, infrastructures, modes doux, transports de marchandises/logistique, aménagements portuaires et développement aéroportuaire et Observatoire.

Ces groupes thématiques ont permis de déterminer une série de 37 indicateurs ainsi que la méthodologie de récolte, de suivi et de mise à jour des données. Ces indicateurs ont été présentés lors d'une séance plénière de restitution sous la présidence de Madame Fabienne Couapel-Sauret, Conseillère Régionale déléguée aux déplacements aux transports intermodalité et monorail, et en présence des représentants des collectivités.

ÉLABORATION DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE DE L'INTERMODALITÉ

CONTEXTE

Conformément à l'article 6 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les régions en concertation avec l'Etat et l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport (AOT) doivent élaborer un Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), pour coordonner les politiques de transport sur le territoire régional. Il s'agit alors d'assurer la complémentarité des services des AOT, une information multimodale pour les usagers et la mise en place de tarifs et de billets donnant accès à plusieurs modes de transport. Ce schéma a notamment pour but de compléter l'actuel Schéma Régional des Infrastructures et

Avec l'appui de son pôle Ressources, l'AGORAH a également élaboré une plaquette de communication ayant comme objectif de faire connaître le SRIT à travers une présentation pédagogique de cet outil de prospective territoriale (caractéristiques, objectifs, plan d'actions, indicateurs de suivi et données chiffrées).



des Transports (SRIT), davantage orienté vers les infrastructures que vers les services. Depuis juillet 2016, le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) est dénommé la Planification Régionale de l'Intermodalité.

L'AGORAH a ainsi été missionnée par la Région Réunion pour élaborer cette Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI).

OBJECTIFS

Ce schéma doit être élaboré en collaboration avec le Département et les autorités organisatrices de la mobilité situées sur le territoire régional, et se doit de répondre à plusieurs objectifs :

— Assurer la cohérence des services de transport public et de mobilité offerts aux usagers sur le territoire régional dans l'objectif d'une complémentarité des services et des réseaux, dans le respect des compétences de chacune



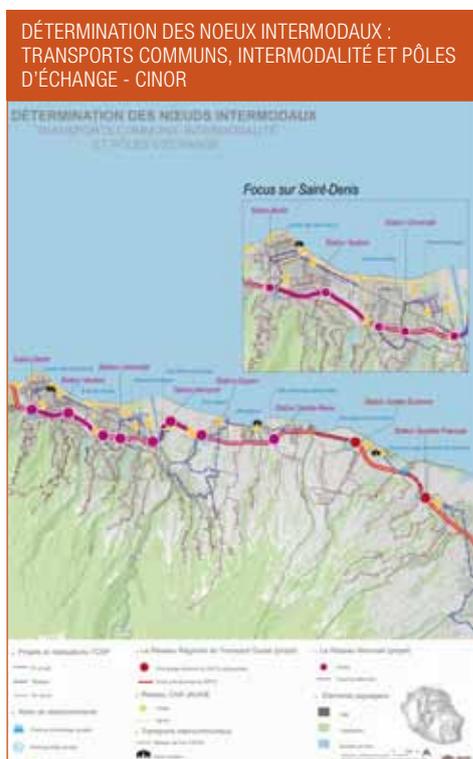
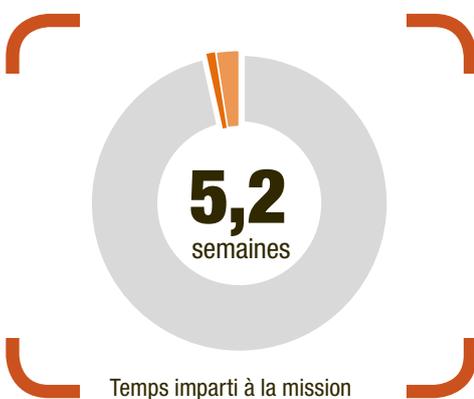
des autorités organisatrices de transport du territoire ;

— Définir les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacements, notamment en ce qui concerne la mise en place de pôle d'échanges ;

— Prévoir les mesures de nature à assurer une information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports, à permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transports et la distribution des billets correspondants.

RÉSULTATS

Pour élaborer la Planification Régionale de l'Intermodalité, l'AGORAH a, au cours du 2e semestre 2016, recensé toutes les bases de données existantes sur le territoire et sollicité les agences d'urbanisme du réseau de la FNAU sur leurs expériences dans ce domaine afin de constituer un benchmark. Ces éléments ont ainsi permis d'entériner avec les Autorités Organisatrices des Mobilités, lors d'un comité technique, les éléments constitutifs de ce document de planification. Avant la finalisation de ce document au premier semestre 2017, des ateliers inter acteurs seront organisés.



ÉTUDE URBAINE SUR LE TRACÉ DU RRTG

CONTEXTE

Adopté en 2011, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion préconise un développement des transports en commun à l'horizon 2030. Afin d'offrir de nouveaux modes de transports performants et adaptés, le SAR prévoit, à court terme, la réalisation d'une infrastructure de type Transport en Commun en Site Propre (TCSP) dont la vocation sera d'évoluer, à moyen/long terme, en un Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG). Ainsi, et afin d'intégrer au mieux ces nouvelles infrastructures au territoire, la Région Réunion a confié dès 2012, la définition d'un tracé de référence du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) au bureau d'études ARTELIA.

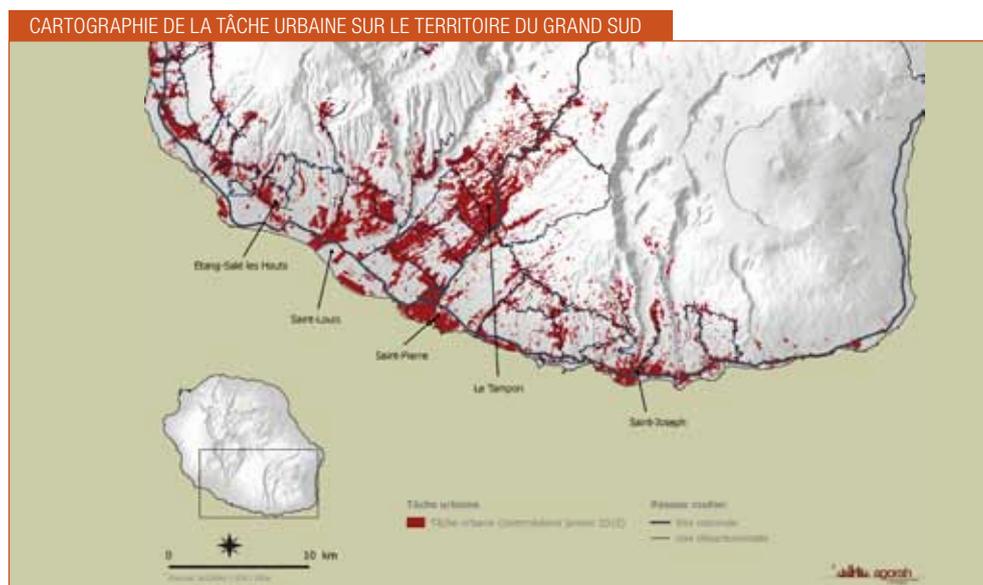
Le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) a pour ambition d'être une infrastructure évolutive d'un bus vers un mode guidé rapide offrant des temps de parcours concurrentiels à la voiture. Il s'agit d'un transport en commun direct entre chaque pôle urbain. Il assure également une connexion avec les TCSP urbains

via les pôles d'échanges et se décline autour d'un nombre d'arrêts restreint proposant ainsi une vitesse commerciale élevée. Ce réseau sera réalisé entre Saint-Benoit et Saint-Joseph, représentant ainsi près de 150 kilomètres. Via le RRTG, la Région Réunion assure le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle.

L'AGORAH, en tant qu'agence d'urbanisme territoriale a été interrogée par la Région Réunion quant aux potentialités d'aménagement et de développement du territoire du secteur du Grand Sud, au regard des forces et des faiblesses observées sur les tracés proposés et selon des critères déterminés par la Région Réunion.

MÉTHODOLOGIE

L'AGORAH a ainsi réalisé un diagnostic détaillé de l'ensemble du territoire mettant en évidence les caractéristiques à la fois environnementales et historiques mais aussi réglementaires et foncières de ce territoire. Il s'agissait par-là de mettre en exergue les dynamiques phares de ce secteur pour proposer un tracé en adéquation avec ses perspectives territoriales.



Le diagnostic afférant à cette étude a porté sur les six communes les plus susceptibles d'accueillir au sein de leur territoire une station, un pôle d'échanges ou une porte dans le cadre du projet RRTG.

L'objectif premier a donc été de proposer des localisations cohérentes et adaptées pour l'implantation des futurs pôles d'échanges, afin que ces infrastructures de transports répondent aux ambitions et aux particularités de ce territoire et de ses habitants.

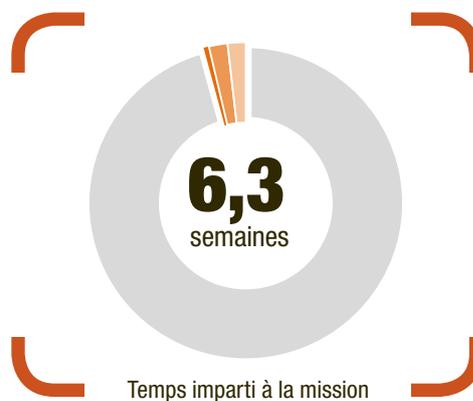
RÉSULTATS

Grâce à la réalisation de ce diagnostic détaillé et d'une analyse fine des composantes du territoire, cette étude a mis en évidence des zones à fort potentiel urbain proposant des caractéristiques particulières (densité, équipements, zones d'activités...) indispensables à l'implantation d'un mode de transport en commun adapté aux besoins et au territoire.

ACCOMPAGNEMENT DU SMTR

CONTEXTE

Pour élaborer et évaluer les politiques de transports mais également acquérir une connaissance fiable et précise de la mobilité sur l'île, le Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR) a lancé une Enquête Déplacements Grand Territoire de février à juillet 2016. Plus de 8 000 ménages ont ainsi été enquêtés en face à face ou au téléphone. Après contrôle, validation et redressement de ces résultats par le CEREMA, toutes ces données ont été transmises au SMTR en fin d'année 2016. Pour exploiter de manière maximale la richesse des informations que révèlent ces données, le SMTR a missionné l'AGORAH afin d'associer dans un large partenariat toutes les collectivités, regroupements de collectivités, organismes consulaires, acteurs du transport et plus généralement de la mobilité, afin de bâtir ensemble un cahier des charges de consultation déterminant les besoins en études complémentaires.



Ateliers interactifs organisés à l'AGORAH le 21 juillet 2016

MÉTHODOLOGIE

Des ateliers thématiques ont ainsi été organisés le 21 juillet 2016 et ont permis de réunir des professionnels et des représentants d'associations. Après une séance plénière de présentation de la démarche, Stéphane GODEFROY, Chargé d'étude Mobilité et Projets de territoires à l'AGAPE, agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord, est intervenu pour présenter les productions réalisées par leur agence suite à l'Enquête Déplacements Ville Moyenne (EDVM) mené par le Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe et Mosellan et la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette.

Les échanges se sont ensuite poursuivis dans quatre ateliers thématiques dont les sujets de réflexion étaient les suivantes :

- Les modes de déplacements ;
- Les usages ;
- Les ménages ;
- Les périmètres d'études.

La séance plénière de clôture de cette journée a permis de synthétiser les attentes des partenaires en matière d'études à mener, et de proposer un cahier des charges de consultation répondant aux besoins.

RÉSULTATS

Pour veiller à la qualité de l'animation des ateliers, l'AGORAH a ainsi produit plusieurs types de livrables dont le livret d'accueil, les supports de présentation et d'animation pour chacun des groupes thématiques, le compte-rendu du workshop, et in fine, le cahier des charges de consultation.



Ateliers interactifs organisés à l'AGORAH le 21 juillet 2016



COMPOSITION ET INGENIERIE URBAINES

OBSERVATOIRE DE LA VILLE TROPICALE DURABLE

CONTEXTE

Territoire insulaire marqué par une topographie très accidentée liée à son origine volcanique, La Réunion concentre les zones constructibles et urbanisables sur son pourtour littoral et sur ses mi-pentes. Face à ces particularités géomorphologiques, l'île connaît une croissance démographique importante, un vieillissement de sa population et une décohobitation des ménages grandissante, occasionnant une demande de plus en plus forte en production de logements, et donc en foncier urbanisable. Qu'il s'agisse des espaces urbanisés sur le littoral, sur les mi-pentes ou dans les bourgs épars des Hauts, les espaces urbains cohabitent en permanence avec les espaces naturels et agricoles (ravines, continuités écologiques, trame verte et bleue, ...), jusqu'à faire de ces interfaces des espaces de transition permettant les jonctions d'usage, le partage des emprises..., marquant ainsi une structuration urbaine spécifique de l'île.

Nombreuses sont les réflexions sur la ville de demain, sur l'anticipation du territoire et sur la prospective d'un aménagement respectueux, attentif à son contexte et à ses contraintes géographiques ou naturelles, pour assurer aux Réunionnais le meilleur cadre de vie. Nombreux sont également les projets d'aménagement qui répondent à l'évolution démographique de notre population, et transforment progressivement en un lieu du bien vivre, d'équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés, comme l'encourage le Schéma d'Aménagement Régional et les planifications territoriales. Pour parvenir ainsi à construire La Réunion de demain, il convient d'être en mesure de la décrire, elle et

les processus qui y sont à l'œuvre, en ayant une vision suffisamment intégrée pour que la démarche d'observation permette d'aller au-delà des données brutes, et permette de s'interroger sur les évolutions du territoire de façon prospective.

OBJECTIF

Forte de ses expériences en milieu tropical à la fois sur le territoire réunionnais mais également sur les îles de l'Océan Indien (Madagascar, Maurice...), et en s'appuyant sur les nombreuses réflexions autour de la ville tropicale durable menées indépendamment par divers acteurs (État, collectivités locales, organismes publics ou privés, établissements publics, bailleurs/aménageurs, bureaux d'études, université...) tant en terme de planification (SAR développement durable, SCOT Grenelle, ECO PLU...) que d'urbanisme opérationnel, de l'échelle régionale au bâtiment, l'AGORAH a proposé de fonder un Observatoire de la Ville Tropicale Durable dont l'objectif est de disposer d'un outil permettant de recenser et de centraliser les savoir-faire et les expériences menées sur notre territoire (opérations d'aménagement exemplaires, quartiers labellisés, bâtiments performants, architectures tropicales, innovations urbaines...) au sein d'un même lieu.

Les objectifs et les missions de l'Observatoire de la Ville Tropicale Durable fixés collégalement auront comme objectif central de : « Contribuer à une meilleure connaissance pour la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation et de construction durable sur le territoire ».

Laboratoire d'idées sur ce thème, l'observatoire permettra d'associer à la constitution de ses bases de données et de ses réflexions tous les partenaires de l'AGORAH.

RÉSULTAT

L'année 2016 a permis d'insuffler les premières dynamiques autour de la création de cet observatoire avec la présentation de cet outil innovant lors de différentes manifestations et évènements comme le séminaire de restitution du livre blanc pour la ville durable réunionnaise ou le Forum inter Régional des Acteurs du Renouveau Urbain – FRARU en juin.

En lien avec les autres observatoires pilotés et animés par l'AGORAH, les premières réflexions méthodologiques ont conduit à définir les principales thématiques autour de l'urbanisme durable, la résilience territoriale et l'architecture tropicale. En lien avec ces dernières, un travail a été mené pour identifier les acteurs à mobiliser autour de cette thématique et de ce nouvel outil de prospective territoriale. Enfin, un travail de benchmarking des pratiques nationales et internationales innovantes a permis de capitaliser des premières pistes pour la création méthodologique de cet observatoire.

Ainsi, le travail effectué en 2016, permettra dès le premier trimestre 2017 de lancer ce laboratoire avec l'organisation de groupes de réflexion, suivis de comités technique et de pilotage, qui permettront de définir le contenu et les objectifs de l'Observatoire de la Ville Tropicale Durable.



Vue sur la ville de Saint-Denis



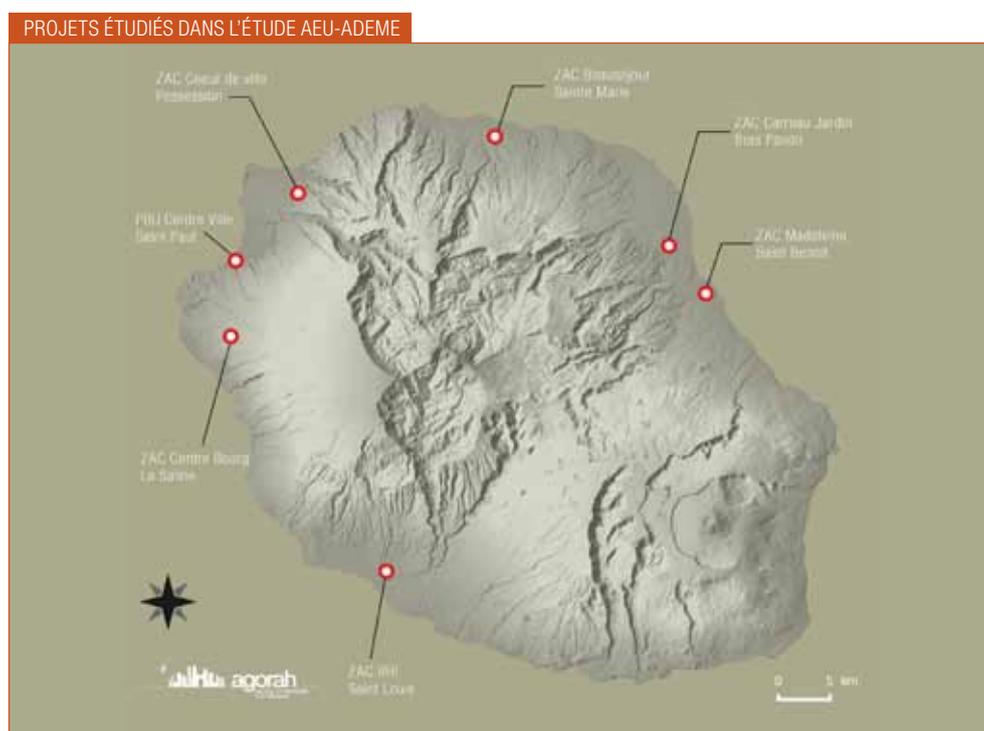
APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME - ADEME

CONTEXTE

Suite aux engagements nationaux lancés entre 2008-2010 (évaluation nationale de l'ensemble du dispositif AEU et Grenelle de l'Environnement), pour faire évoluer la démarche de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) vers l'AEU2, l'ADEME REUNION a confié à un groupement de trois bureaux d'études locaux (LEU, GB2 et SICLE AB), une mission d'évaluation et d'analyse de six projets ayant fait l'objet d'une AEU (la ZAC Beauséjour à Sainte-Marie, la ZAC Carreau Jardin à Bras-Panon, le PRU de Saint-Paul, la RHI de Saint-Louis, la ZAC de la Madeleine à Saint-Benoit et la ZAC de la Saline) et d'un projet emblématique et environnementalement performant (la ZAC Cœur de Ville à La Possession).

OBJECTIF

L'évaluation initiale réalisée par le groupement ayant été très exhaustive sur les 7 projets, l'ADEME a confié à l'AGORAH une mission d'accompagnement auprès des réseaux d'acteurs, permettant d'appréhender et partager les savoirs et savoir-faire en matière de développement durable. Suite à l'organisation d'ateliers et de visites de sites fin 2015 valorisant les investigations initiales, un guide méthodologique doit être élaboré.



Cartographie 1 : Projets étudiés dans le cadre de la démarche AEU-ADEME

RÉSULTAT

En 2016 l'AGORAH s'est attelée à la création d'un guide méthodologique intitulé « Retours d'expériences – Opérations d'aménagement et démarche environnementale » retranscrivant les quatre grandes thématiques abordées dans les ateliers fin 2015:

- Gouvernance et Pilotage dans les projets d'aménagement,
- Extension ou valorisation urbaine, la ville réunionnaise de demain,
- Faire des quartiers en renouvellement urbain des quartiers exemplaires ?,
- Sociologie des usages et des usagers.

Cet ouvrage valorisé par un infographiste externe sera disponible au premier trimestre 2017.



Échanges autour du thème : « Extension ou valorisation urbaines, la ville réunionnaise de demain »



ACCOMPAGNEMENT DU PIA DE PRUNEL

CONTEXTE

En 2015, la Commune de Saint-Denis et la CINOR ont déposé une candidature conjointe à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Étant donné les spécificités géographiques, sociales et économiques des trois quartiers constituant le périmètre de PRUNEL, la Commune de Saint-Denis et la CINOR ont élaboré un programme d'intervention structuré autour de trois axes :

- La promotion de quartiers sobres en énergie ;
- L'amélioration de la santé de la population ;
- La promotion d'un « vivre ensemble » solidaire.

En 2016, la « Convention cadre pour la phase de maturation du projet d'innovation du Nord-Est-Littoral à Saint-Denis de La Réunion » a été signée entre les parties. Cette dernière a pour objet, selon l'article 1, « de fixer le cadre de l'accompagnement par l'ANRU de la maturation du projet, notamment en s'accordant sur les objectifs stratégiques retenus, sur le programme d'études et d'ingénierie et sur les conditions de sa mise en œuvre au cours de cette phase ». Devant produire un plan d'actions et des premiers éléments de chiffrage dans des délais contraints, la Commune de Saint-Denis et la CINOR ont sollicité l'AGORAH pour les accompagner en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration de trois cahiers des charges des clauses techniques particulières (CCTP) correspondant aux missions suivantes :

- Plan de développement d'un microgrid pour le quartier PRUNEL ;
- Étude du potentiel ENR (Énergies Renouvelables) ;
- Ingénierie technique et transition énergétique.

RÉSULTAT

En partenariat avec les services de la Commune de Saint-Denis et de la CINOR et de leurs assistants à maîtrise d'ouvrage (SCET et EGIS), l'AGORAH a coordonné et piloté les interfaces entre les différents intervenants du PIA de PRUNEL afin d'élaborer trois cahiers des charges de consultation.



FONCIER ÉCONOMIQUE

OBSERVATOIRE DU FONCIER ÉCONOMIQUE / ATLAS DU FONCIER ÉCONOMIQUE

CONTEXTE

Créé en 2003 par l'AGORAH, l'Observatoire du Foncier Économique a poursuivi un travail de recensement de terrain exhaustif de l'ensemble des zones d'activités économiques de La Réunion. Depuis sa création, quatre recensements ont été réalisés respectivement en 2004, 2008, 2011 et 2016.

Le dernier recensement a été l'occasion de restructurer l'observatoire, tant en termes de gouvernance que de méthodologie, afin de répondre aux attentes et aux besoins des partenaires. Les travaux de 2016 ont également trouvé une résonance particulière à travers la loi NOTRe qui positionne le Conseil Régional et les EPCI au premier plan en matière de développement économique.

Le recensement réalisé a ainsi permis aux communes et EPCI de faciliter le processus de transfert de gestion des zones d'activités économiques de la première collectivité à la seconde. De même, les travaux de l'observatoire devraient participer à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pilotée par le Conseil Régional.

OBJECTIFS

Le recensement exhaustif des zones économiques (zones d'activités de production, zones commerciales, zones de fait) et leur analyse fine (jusqu'à l'échelle parcellaire) mené en 2016, a permis à l'observatoire de se positionner comme un véritable outil de prospective, permettant en

amont d'élaborer une stratégie de développement du territoire et de marketing territorial, et en aval, de promouvoir l'investissement public et privé, par les opérateurs.

L'implication de nombreux acteurs du développement économique et le croisement de données jusque-là isolées, a permis d'effectuer un suivi quantitatif et qualitatif de l'évolution du foncier économique local :

- En visualisant le foncier disponible dans les zones d'activités économiques ;
- En mesurant leur attractivité grâce à des indicateurs objectifs d'accessibilité, de prix des terrains, d'équipements technologiques ou de services de proximité ;
- En qualifiant les typologies d'entreprises grâce à une nomenclature fine de plus de 40 items.

RÉSULTATS

Suite à sa restructuration, l'observatoire a recensé, à travers un travail partenarial doublé d'un travail de terrain, l'ensemble des zones économiques (zones de production, zones commerciales et zones de fait) implantées à La Réunion ainsi que celles en projet, permettant d'obtenir des données fiables et actualisées.

Production de l'observatoire

Aujourd'hui, l'AGORAH dispose donc d'une base de données particulièrement riche sur les zones d'activités économiques. Ces données sont également accompagnées d'une importante base photographique. Les données récoltées par l'observatoire ont été analysées et formalisées au sein d'un Atlas du Foncier Économique permettant une lecture aux différentes échelles du dynamisme des zones économiques.



En 2016, on dénombre ainsi 116 zones économiques à l'échelle de l'île, qui occupent une surface globale de 1 469,2 hectares. Ces dernières se composent de :

- 88 zones d'activités économiques de production, de transformation et de services aux entreprises (ZAE), pour une surface de 1 085,1 hectares,
- 14 zones commerciales (ZC) qui se voient dédier 171,4 hectares,
- 14 zones de fait (ZF) occupant une surface totale de 212,8 hectares.

Au-delà de ces principaux résultats, on recense 218,1 hectares supplémentaires dédiés aux ZAE (hors zones commerciales et zones de fait) entre 2004 et 2016 à La Réunion. De même, on enregistre 60,9 hectares potentiellement mobilisables à plus ou moins court terme au sein des ZAE (recensés en 2016 en tant que parcelles vacantes, en friche, nues ou occupées par un bâtiment désaffecté).

Concernant la taille des différentes ZAE de l'île, on note 16 zones d'activités de taille importante (< 20 hectares), 38 zones d'activités de taille moyenne (compris entre 5 et 20 hectares), 34 zones d'activités de proximité bénéficiant d'une superficie inférieure à 5 hectares.

Mise en forme de l'Atlas du Foncier Économique

Cette mise en forme a ainsi été le fruit d'un travail collaboratif entre l'apprenti infographiste interne à l'AGORAH, Joël MARTIN, et un infographiste professionnel externe, Rémy RAVON. Cette collaboration a permis la création de la charte graphique du document mais également, la formation de l'apprenti, désormais salarié de l'agence. Cette démarche innovante a rendu possible la déclinaison de la charte graphique, sur chacun des documents produits, en interne avec la supervision de l'infographiste externe.

Un travail cartographique important a également été réalisé de la part du Pôle Ressources de l'AGORAH afin d'obtenir des cartographies qualitatives et facilitant la lisibilité des informations.

L'Atlas du Foncier Économique se décompose ainsi en cinq documents, permettant un focus sur chacun des EPCI de l'île. Ces derniers ont ensuite été complétés d'une analyse transversale à l'échelle régionale.

Perspectives 2017

Suite au Comité Technique de l'observatoire du 16 décembre 2016, qui a permis de valider les résultats du recensement, un Comité de Pilotage s'est tenu au mois de février 2017. Celui-ci a permis de valider à la fois les résultats du recensement mais également la formalisation de l'Atlas du Foncier Économique. Suite à cette réunion, ce dernier sera publié sur le site internet de l'AGORAH, et ainsi mis gratuitement à la disposition du grand public.



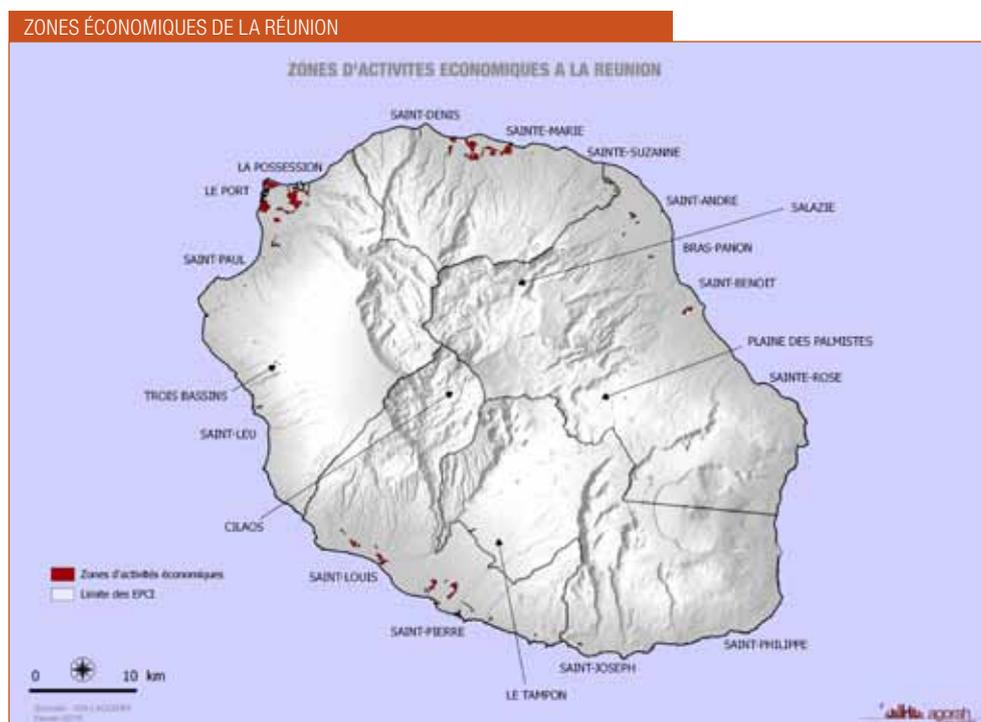
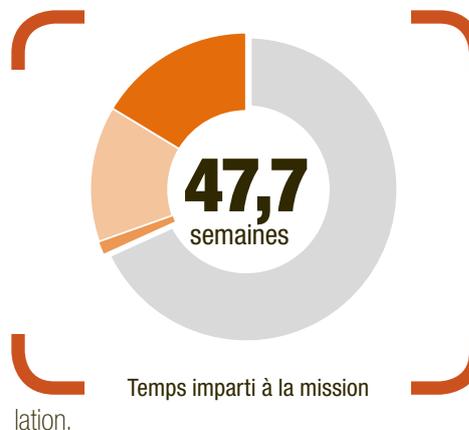
Zone d'activités économiques de la commune de Saint-Leu



Zone d'activités économiques de la commune du Port

Le recensement de 2016 permet aujourd'hui d'opérer une nouvelle phase dans la vie de l'observatoire. En effet, s'appuyant sur cette base de données, des réflexions transversales et croisées mais également des ateliers sont prévus par l'AGORAH, afin d'éclairer les politiques publiques sur les stratégies d'urbanisme économique et commercial à mettre en œuvre.

L'année 2017 marque donc un temps de valorisation des données récoltées avant leur actualisation en 2018.



CAHIERS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CIVIS

Avec la promulgation de la loi NOTRe (loi n°2015-991) du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'intercommunalité est consacrée dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique. Ainsi, les zones d'activités économiques seront transférées aux EPCI selon le calendrier prévisionnel déterminé dans la légis-

En tant qu'EPCI, la CIVIS doit donc assurer le transfert des zones d'activités économiques recensées par l'AGORAH dans le cadre de l'Atlas du Foncier Économique. Aussi, la CIVIS souhaite disposer d'outils de prospective, lui permettant de mieux diagnostiquer les zones d'activités économiques et anticiper leur développement opérationnel futur.



Pour ce faire, l'AGORAH a été sollicitée par la CIVIS pour la réalisation de diagnostics tant quantitatifs que qualitatifs sur chacune des zones économiques (soit 23 zones de production et 6 zones de fait) implantées sur son territoire. Ces diagnostics seront ainsi réalisés durant le 1er semestre de l'année 2017 et prendront la forme de cahiers des zones d'activités économiques.

L'objectif d'un cahier d'une zone d'activités économiques (ZAE) est de proposer un répertoire de données croisées sur la ZAE étudiée : diagnostic réglementaire (SAR, SCOT, POS/PLU), foncier et dynamiques économiques, équipements, espaces publics, gestion des déchets, pollutions, réseaux, mobilité et accessibilité...

Ces portraits des zones d'activités adaptés aux besoins des collectivités serviront à la définition d'un état des lieux des zones d'activités économiques et d'un plan d'actions.



OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES ÉQUIPEMENTS

CONTEXTE

En 2001, l'AGORAH crée la première base de données recensant de manière exhaustive et localisant précisément les équipements publics ou recevant du public existants à La Réunion. Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), une première actualisation a eu lieu tenant compte des changements intervenus (réalisation ou suppression d'équipements) depuis la première publication de la base de données, permettant ainsi une vision globale du développement du territoire.

Dans le cadre de ses travaux d'observation, l'agence d'urbanisme procède à la fin de l'année 2013, à une seconde mise à jour de sa base des équipements. Cette nouvelle actualisation s'est traduite en amont par une refonte méthodologique et ainsi répondre au mieux à la réalité du territoire et aux attentes des partenaires de l'agence. De ce fait, la nomenclature permettant

le recensement des équipements a été modifiée afin d'être en adéquation avec les problématiques et les spécificités du territoire, mais aussi en vue de prendre en compte les évolutions tant sociétales que territoriales de La Réunion.

A la fin de l'année 2015, grâce à la collaboration des collectivités et des différents partenaires, et dans l'optique de faciliter les échanges de données et leur actualisation permanente, l'AGORAH a proposé de faire évoluer la base de données en un observatoire à part entière, dénommé « Observatoire Réunionnais des Equipements ». Nombreux sont les objectifs de cet observatoire, qui se veut être un outil stratégique de prospective et d'aide à la décision concertée à destination des collectivités ainsi que des aménageurs et commercialisateurs.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

L'AGORAH met ainsi au service de ses partenaires, son expertise s'appuyant sur l'observation exhaustive et homogène des équipements sur le territoire (via l'actualisation), et l'exploitation des données à travers des analyses dynamiques (indicateurs de suivi, analyse croisée des bases de données, spatialisation des données SIG...). Cet observatoire constitue un outil de suivi du développement territorial, puisqu'il permet de géolocaliser les équipements aux différentes échelles territoriales. Tout au long de la construction et l'actualisation de ces données, l'agence d'urbanisme s'engage dans une démarche concertée auprès des partenaires.

RÉSULTATS

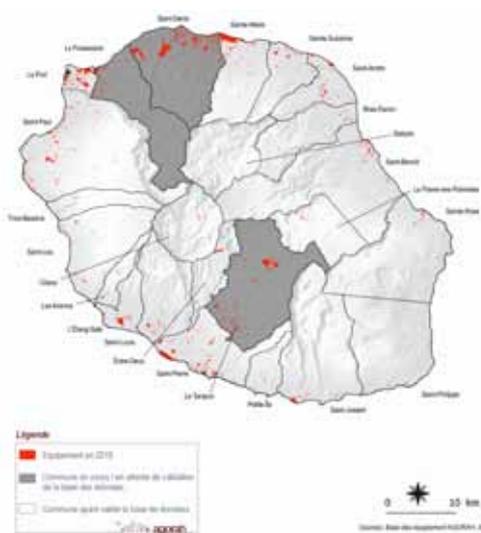
En coopération avec le service SIG de la CIREST, un nouveau travail de recensement a pu être réalisé en 2016. Ce travail a permis à l'AGORAH de mettre à jour la base de données des équipements pour ce territoire. Au total, 503 équipements ont été vérifiés, 62 nouveaux équipements ont été ajoutés, 1 équipement a été supprimé et 442 équipements ont été modifiés.

A la fin de l'année 2016, 21 communes parmi les 24 avaient validé l'actualisation du recensement des équipements sur leur territoire. Ainsi, sur cette année, 4 301 équipements ont pu être recensés.

Cette mission devrait donc se poursuivre en 2017 selon la même méthodologie. Par ailleurs, l'année 2017 sera également consacrée à la présentation de ces résultats lors d'assemblées techniques (COTECH) et stratégiques (COFIL).

Après modifications, la base de données a été validée par l'EPCI et diffusée sur la Plate forme d'Échanges de l'Information Géographique à La Réunion (PEIGEO).

SITUATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

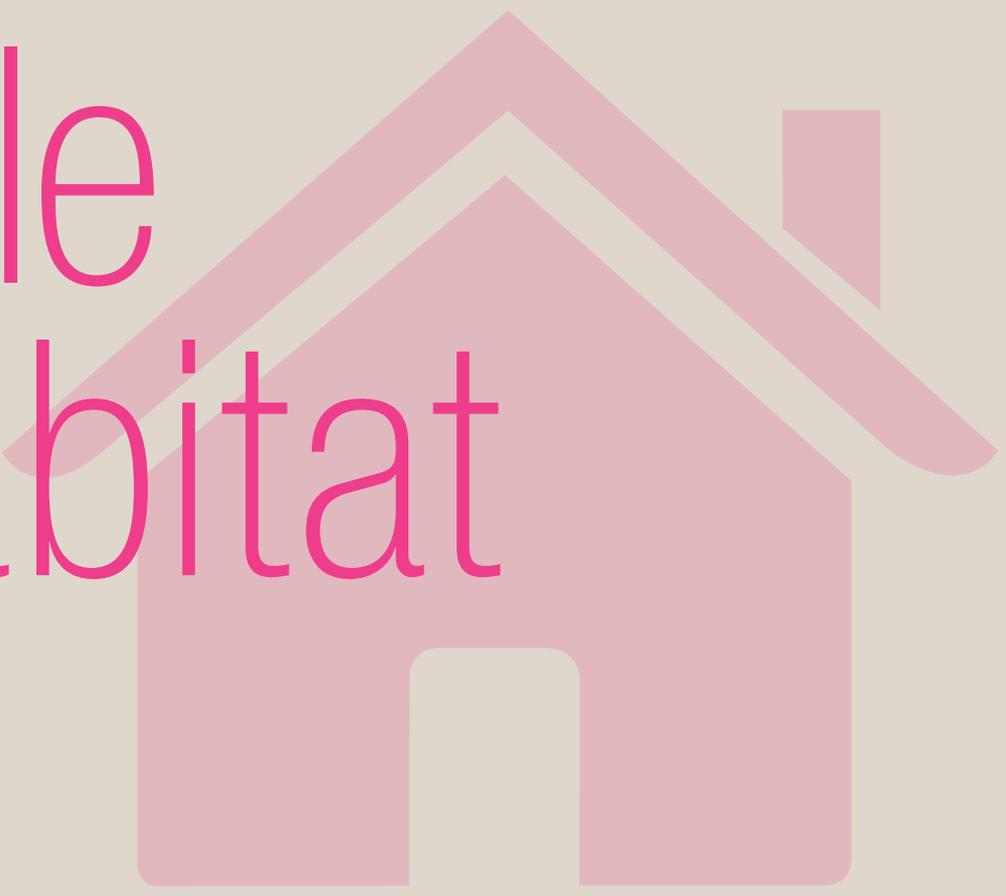


CHU de Saint-Pierre





Pôle Habitat



MARCHÉS IMMOBILIERS	46
OBSERVATOIRE DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES (OTIF)	48
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT	50
HABITAT INDIGNE	52
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT INDIGNE (ORHI)	54
OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT	58

MARCHÉS IMMOBILIERS

EXPÉRIMENTATION NATIONALE DES LOYERS PRIVÉS

CONTEXTE

L'expérimentation nationale d'observation des loyers privés est menée par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires en partenariat avec l'ANIL et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Le 18 octobre 2012, dans le cadre de la loi ALUR, le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires a lancé un appel à projet afin d'expérimenter un réseau d'observation des loyers privés s'appuyant sur les observatoires locaux. La DEAL, l'ADIL et l'AGORAH y ont répondu conjointement. La Réunion a été retenue le 14 décembre 2012 parmi 38 candidatures.

Le périmètre de cette expérimentation, menée depuis 2013 sur l'unité urbaine de Saint-Denis / Sainte-Marie, a été étendu au Territoire de la Côte Ouest (TCO) en 2015. Pour cela, une subvention spécifique a été accordée à l'AGORAH en plus de celle du Ministère, pilote de l'expérimentation.

OBJECTIFS

L'analyse de ces loyers a permis d'obtenir des prix moyens au m² en fonction de différents critères (taille du logement, ancienneté d'emménagement, année de construction, ...) sur les trois zones de l'expérimentation (l'Unité urbaine de Saint-Denis, le Littoral du TCO et les mi-pentes et Hauts du TCO). Ces niveaux de prix sont à mettre en regard des revenus de la population, afin d'apprécier la correspondance entre l'offre locative privée et la demande des familles.

Cet observatoire s'inscrit directement dans le cadre de la loi ALUR, qui prévoit un encadrement des loyers dans certaines zones, selon les tensions de leurs marchés. À ce jour, La Réunion n'est pas en zone de loyers encadrés. En effet, seule l'agglomération parisienne est concernée par cette mesure.

MÉTHODE

Comme les années précédentes, l'année 2016 a été consacrée à mener à bien cette expérimentation, appuyée par un comité scientifique, composé d'experts indépendants qui garantissent la qualité et la rigueur des méthodes de recueil et de traitement de données.

En ce qui concerne les données récupérées en 2015, l'AGORAH et ses partenaires sont arrivés au terme de cette démarche en s'appuyant sur un réseau de professionnels mobilisés dans ce cadre, ainsi que sur une enquête auprès des ménages, sous-traitée à la société SAGIS. La rigueur statistique demandée a permis d'obtenir des chiffres d'une fiabilité incontestable et partagés de tous.



RÉSULTATS

En 2013, une première base de données homogène a été constituée avec l'ensemble des références récupérées sur les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie. La poursuite de l'expérimentation les années suivantes a permis de mettre à jour cette base et la compléter par de nouvelles références, notamment sur le TCO.

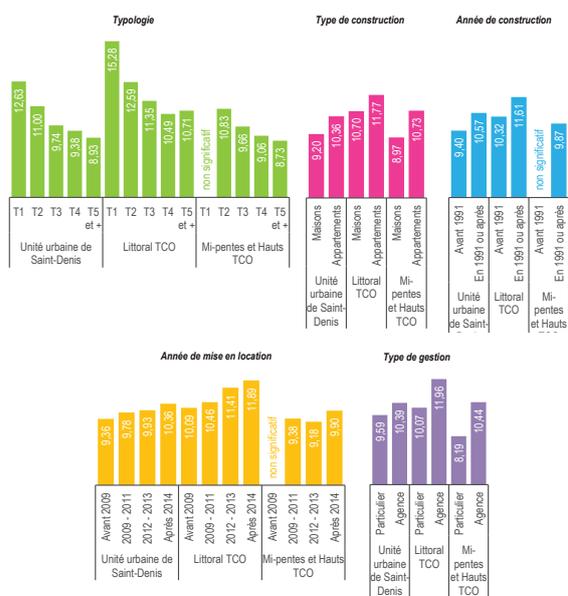
En 2016, l'analyse a été complétée et enrichie. En effet, la conduite de cette expérimentation sur plusieurs territoires permet une comparaison des loyers pratiqués sur différents secteurs de l'île.

Une publication sur les données de 2015 a été réalisée par l'AGORAH (en partenariat avec l'ADIL et la DEAL). Celle-ci, plus détaillée que celle réalisée l'année précédente, pose les données de cadrage pour chaque territoire, et permet une analyse plus détaillée des résultats.

La collecte des données au titre de l'année 2016 est en cours et s'effectue sur le périmètre étudié en 2015 (Unité urbaine de Saint-Denis et le TCO) ainsi que sur la commune de Sainte-Suzanne et l'ensemble de celles de la CIVIS.

Pour l'avenir, les collectivités déjà couvertes par l'Observatoire ont souhaité une analyse à une échelle géographique plus fine. L'Observatoire devrait ainsi disposer de financements spécifiques qui permettront de récolter l'ensemble des références nécessaires pour des résultats exploitables et fiables.

En 2017, l'idée d'une participation de l'Observatoire sera proposée aux deux autres collectivités (EPCI) afin d'ouvrir le périmètre d'étude à leurs territoires.



Source : OLAP/ANIL



OBSERVATOIRE DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES (OTIF)

CONTEXTE

Suite à la convention partenariale signée entre l'EPF Réunion et l'AGORAH en 2016, un comité technique s'est tenu le 13 juin 2016 afin d'officialiser la relance de l'observatoire des transactions immobilières et foncières.

Depuis ce COTECH, l'AGORAH, en parallèle des travaux du groupe de travail Demande de Valeurs Foncières (DVF) et du CEREMA, a défini une méthode de traitement de la base de données reprenant les éléments partagés au niveau national et intégrant les croisements avec les données locales dont dispose l'agence.

OBJECTIFS

L'objet de l'observatoire est de se consacrer aux ventes de logements (maisons et appartements) et du foncier à destination habitat. Toute la méthodologie appliquée sur la base DVF a pour but d'aboutir à l'analyse de ces transactions.

Mais, par la suite, il sera bien entendu possible de suivre et d'analyser tous les bâtis ou Ventes en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de type local commercial, industriel ou agricole ainsi que tous les terrains agricoles, forestiers ou naturels.

TECHNIQUES

- **Se concentrer sur le volet urbain;**
- Connaître **les volumes et les prix des biens fonciers et immobiliers** ayant fait l'objet d'une transaction selon le type de bien (segmentation du marché) ;
- Proposer un suivi de **l'évolution de ces volumes et de ces prix dans le temps** ;
- Réaliser une **approche de la répartition des prix selon différentes échelles géographique** : La Réunion, EPCI, commune et quartiers ;
- Connaître le type **d'acquéreurs et de vendeurs**, et leur intervention selon le type de bien (VEFA, etc.).
- Proposer une connaissance des **zonages inscrits aux POS/PLU** en vigueur à la date des mutation observées.
- Etc.

C'EST LE GROUPE TECHNIQUE QUI VALIDERA LE CHOIX DES INDICATEURS À RETENIR POUR L'OBSERVATOIRE.

POLITIQUES

- Aider à la réflexion et à la **définition des politiques locale en matière d'habitat et de gestion de la ressource foncière.**
- Apporter un **éclairage précieux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification.**
- **Maîtriser les coûts et participer à la régulation des marchés fonciers.**

MÉTHODE

Une grande partie du travail sur 2016 a été consacré au traitement de la base DVF pour aboutir à des données fiables exploitables dans le cadre de l'observatoire. Ci-dessous, la liste des tâches nécessaires à partir de la base brute pour obtenir une base statistique exploitable :

— Mise en place d'une chaîne de traitements réalisés par l'AGORAH (logiciel FME) :

- Géolocalisation des parcelles.
- Récupération de l'année de construction des bâtis par MAJIC, permettant par la suite la distinction récent / ancien.
- Croisement PLU : zonage réglementaire (U, AU, A, N) à la date de la mutation.
- Identification des parcelles jointives : une mutation peut concerner plusieurs parcelles. Cette étape permet de savoir si elles sont à proximité immédiate (moins de 200 mètres) ou pas.
- Récupération de la « nature_culture » de MAJIC : précision sur la nature du foncier de la mutation.
- Localisation vis-à-vis de la tache urbaine (dedans / en limite / dehors).
- Calcul de densité alentour : deux calculs sont réalisés, le premier dans un rayon de 100 mètres, le second dans un rayon de 500 mètres.
- Récupération du type de propriétaire (public / privé)

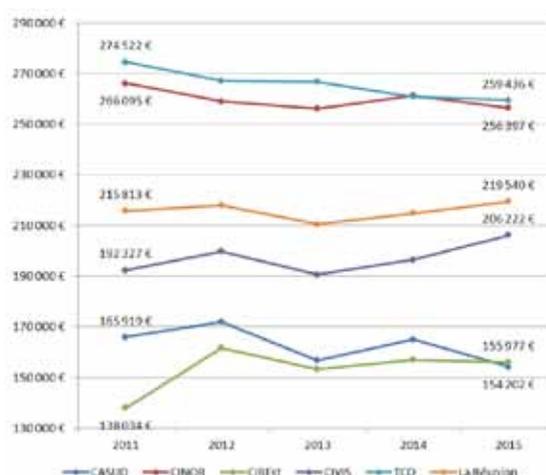
— Segmentation de la base obtenue après traitements en fonction de la nature et de la typologie des biens

- Sélection des champs concernant l'urbain
- Suppression des transactions « complexes », comprenant la vente de plusieurs biens
- Réintégration de mutations concernant des biens bâtis récents grâce à MAJIC
- Sélection des mutations appropriées : « ventes », « ventes de terrain à bâtir » ; « VEFA »
- Épurations des valeurs extrêmes pour le bâti et le non bâti

RÉSULTATS

Une note de cadrage a été transmise à l'EPFR décrivant dans le détail la méthode utilisée et présentant les premières analyses des prix de l'immobilier et du foncier sur la période 2011-2015.

fait des refus récurrents de la DGFIP quant à la transmission de DVF, l'OTIF a malheureusement pris du retard dans son exécution. Le partenariat à venir avec l'EPF de La Réunion devrait solutionner la question en 2016, du fait d'un partage de données.



OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

PORTRAIT DE QUARTIERS DU TCO ET RENDU CINOR

CONTEXTE

Dès 2014, afin d'être accompagnée dans la mise en place d'outils d'évaluation de la politique de l'Habitat, et en vue de son second PLH 2011-2017, la CINOR a missionné l'AGORAH pour la réalisation de 26 portraits de quartiers, 3 portraits communaux (Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne) et un portrait intercommunal (CINOR). Ce travail a également été proposé à la CIVIS afin de poser les bases de son futur PLH et au TCO afin d'évaluer le programme d'action de son PLH arrivant à terme en 2016.

OBJECTIFS

L'objectif est de disposer de données d'observation quantitatives pertinentes pour suivre l'évolution de ces quartiers au regard de plusieurs thématiques (démographie, habitat, ...) et de poser les bases évaluatives des impacts du PLH sur le territoire.

Une fiche de synthèse par quartier regroupe ainsi une trentaine d'indicateurs à partir des thématiques suivantes :

- Démographie (données INSEE) ;
- Habitat et construction (données DEAL, INSEE, PERVAL, OLR) ;
- Evolutions sociales (données DGI, CAF) ;
- Activités, emplois, formations (données Pôle emploi, INSEE) ;
- Equipements (données AGORAH, INSEE).

Un cahier détaillé composé des pages « habitat / enjeux d'aménagement / emploi / revenu / tissu productif » vient compléter cette première partie.

MÉTHODE

La création des « portraits de quartiers » a pu être possible grâce à 4 étapes majeures :

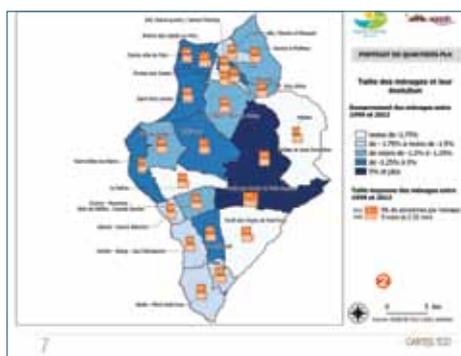
— Phase 1 : création d'une base de données unique « Portraits de quartiers » regroupant l'ensemble des sources de l'AGORAH mises à jour, des sources spécifiques des EPCI et du recensement des différentes bases externes (INSEE, RPLS, SITADEL, PERVAL, CAF, DGI, ...)

— Phase 2 : création de la fiche synthétique et du cahier détaillé sur un tableur et mise en place des liaisons avec la base de données.

— Phase 3 : conception et réalisation des cartes thématiques à l'échelle des EPCI avec croisement d'indicateurs pertinents et de la fiche commune comparative. Rédaction des commentaires par thématique pour chaque quartier. Formalisation des synthèses quartiers et communes.

— Phase 4 : assemblage du document final en regroupant les cartes, les fiches communes et quartiers. Chaque commune fait l'objet d'une publication propre.

L'année 2016 a été consacrée à la réalisation des portraits de quartiers du TCO et au rendu de ceux réalisés dans le cadre de l'actualisation des Portraits de quartiers de la CINOR.



RÉSULTATS

CINOR : Afin de suivre annuellement l'évolution de ces quartiers, l'AGORAH procède à l'actualisation de ces monographies, dont la première s'est déroulée de juin à novembre 2015. Leur présentation a été effectuée lors du Comité de suivi du PLH en février 2016.

TCO : Une évolution des fiches quartiers a été proposée à la collectivité, en prenant en compte les besoins spécifiques formulés par l'EPCI. La collectivité a, en outre, souhaité s'appuyer sur le découpage territorial du SCoT du TCO afin de disposer d'une analyse croisée entre les différents documents de planification. Les Portraits de quartiers du TCO ont été livrés en septembre 2016.

Ces travaux de qualité, déjà partagés avec les partenaires de l'AGORAH, sont aujourd'hui en cours de publication pour une diffusion plus large.



HABITAT INDIGNE

RECONDUCTION DE LA MÉTHODE DE LOCALISATION DES SITUATIONS DE LOGEMENTS DÉGRADÉS DU PARC PRIVÉ LOUÉS PAR DES MÉNAGES SOCIALEMENT PRÉCAIRES SUR DE NOUVELLES COMMUNES

CONTEXTE

Les résultats et la méthodologie mis en place sur la « commune test » de Saint-André au stade de l'étude de faisabilité, menée en 2014, s'étant avérés concluants, l'ARS a souhaité reconduire cet exercice sur d'autres communes du département, en priorisant celles engagées dans des plans de lutte contre l'habitat indigne.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une convention pluri-annuelle sur la période 2015-2017 avec l'identification de 4 communes /an :

- 2015 : La Possession, Le Port, Saint-Benoît et Saint-Leu
- 2016 : Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Pierre et Saint-Louis
- 2017 : les communes restent à définir par l'ARS en fonction des besoins et enjeux.

OBJECTIFS

Cette étude poursuit les objectifs suivants :

- Accompagner l'ARS dans la lutte contre les « marchands de sommeil » en améliorant le repérage de ces situations à partir du recensement de l'habitat indigne issus de Plans Communaux ou Intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI-PILHI) réalisés par des BET ou l'inventaire ZHPI de l'AGORAH lorsqu'il

n'y a pas de plans d'actions disponibles et par le croisement de ces données avec celles récupérées auprès de la CAF.

- Caractériser les résultats sur le plan urbain (PRU, PPR) et social sur le modèle de l'étude de faisabilité réalisée en 2014, afin notamment de prioriser le traitement des situations repérées.

MÉTHODE

La mission consiste en :

- La collecte et le traitement des données sur les territoires considérés en suivant la méthode établie lors l'étude de faisabilité réalisée par l'AGORAH en 2014.
- La réalisation de corrections et de vérifications automatiques puis manuelles des situations sélectionnées.
- Le croisement des résultats avec des indicateurs urbains (PRU, PPR) et sociaux (à partir des données CAF) sur le modèle de l'étude de faisabilité réalisée en 2014.
- La rédaction de rapports d'étude communaux et d'un rapport restituant les résultats pour l'ensemble des communes concernées.
- L'animation de 3 réunions sur le lancement, l'avancée de la démarche et la restitution des résultats qui donneront lieu à la production de relevés de décision et/ou compte rendus et de supports de présentation.

LES RÉSULTATS

Saint-Leu, Le Port, La Possession, Saint-Benoît

Les données de la CAF indispensables à la réalisation de cette mission et au démarrage des traitements de données n'ont pu être récupérées que fin 2015. Par conséquent, les travaux sur ces 4 communes se sont poursuivis et finalisés

en 2016. Un comité technique organisé le 21 avril 2016 a permis de présenter les résultats et d'échanger avec les communes. Le comité de pilotage du 18 mai 2016 a rappelé à un nombre plus important de partenaires conviés les objectifs poursuivis et exposé les résultats en vue de leur validation. Enfin, les rapports d'études ont été transmis début juin à l'ARS.

De manière générale, il ressort sur ces 4 nouvelles communes un nombre beaucoup moins importants de situations préoccupantes au regard des tendances constatées sur Saint-André lors de l'étude de faisabilité, dont certaines déjà connues des communes avec toutefois quelques situations qui mériteront de faire l'objet de visites.

Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Pierre et Saint-Louis

Le lancement de la démarche sur les 4 communes inscrites en 2016 a pu démarrer à l'issue de la transmission des données de la CAF en août 2016 et des données actualisées de repérage sur les communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis mises à disposition en octobre 2016.

Les résultats, à partir des traitements des données et étapes de vérification, ont pu être proposés à l'ARS lors d'une réunion technique organisée le 8 novembre 2016. En accord avec l'ARS, il a été souhaité de repousser la présentation de l'étude aux communes en février 2017 lors d'un comité technique qui précédera l'organisation d'un comité de pilotage puis la transmission des documents.

L'ARS à travers les différents filtres et données de l'étude de l'AGORAH priorisera ses interventions notamment, auprès de propriétaires possédants plusieurs bâtis indignes, là où le niveau de loyer est élevé ou sur les situations où plusieurs allocataires occupent un bâti indigne sous entendant la probabilité d'avoir plusieurs logements. Ce travail partenarial se poursuivra en 2017 sur 4 nouvelles communes.



Exemple d'habitat indigne à La Réunion.



OBSERVATOIRE DE L'HABITAT INDIGNE (ORHI)

RÉALISATION D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

CONTEXTE

La création de l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI) effective en 2015 a permis dans un premier temps de poser les bases de sa construction et de son développement (mise en place des instances de gouvernance, de sa méthodologie...). Cette année 2015 a été une année de construction méthodologique qui s'est clôturée par la restitution aux membres techniques, des résultats issus de l'exploitation de premiers jeux de données mises à disposition.

La création de cet outil a été rendu d'autant plus nécessaire qu'il s'inscrit dans un double contexte :

- un contexte de déploiement local des plans d'actions de lutte contre l'habitat indigne soit sur 17 des 24 communes de l'île, avec la production de données actualisées qui demandent à être valorisées et suivies.

- et un contexte de mise en œuvre des dispositions particulières relatives de la loi Letchimy liés aux départements d'outre-mer.

Pour rappel, cet observatoire fait partie du programme d'actions du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat indigne, placé sous l'autorité du Préfet et rattaché au volet « actions incitatives et aménagement » piloté par la DEAL.

En 2016, la dynamique partenariale s'est poursuivie à travers la production d'une première publication autour d'un guide sur le repérage de l'habitat indigne et le suivi des actions de résorption. Parallèlement, la consolidation des données 2015 a démarré.

OBJECTIFS

A travers la réalisation de ce guide, il s'agit de poser les bases, les référentiels, les définitions utiles et de s'accorder sur les données et indicateurs clés communs à tous, en vue à la fois de venir en appui des collectivités souhaitant élaborer un plan de lutte contre l'habitat indigne, des intercommunalités devant créer et structurer des outils de mise en œuvre et de suivi de leur plan de type observatoire territorial, mais aussi pour alimenter de manière homogène l'observatoire réunionnais de l'habitat indigne (ORHI). Ce guide est aussi l'occasion d'illustrer les bonnes pratiques autour d'expériences déjà éprouvées et qui pourraient être étendues à d'autres territoires.

Ce guide a pour objectifs d'accompagner les collectivités et EPCI dans leurs futurs plans de lutte contre l'habitat indigne qu'ils soient au stade de conception ou de mise en œuvre, dans l'optique de relayer des méthodologies et modes de faire identiques autour d'une donnée et d'indicateurs communs caractérisant les situations et les actions menées.



Exemple d'habitat indigne à La Réunion.

MÉTHODE D'ÉLABORATION

Afin de s'entendre sur le contenu du guide et des recommandations partagées, des groupes de travail ont été organisés :

- GT 1 : sémantique, référentiels, méthode de repérage (grille d'analyse du bâti), bonnes pratiques, indicateurs de caractérisation de l'habitat indigne,
- GT 2 : Prise en main des données du PILHI : méthode, démarche, instances, outils développés, socle commun d'indicateurs de suivi de l'indignité.

Animation des groupes techniques

GRUPE TECHNIQUE N°1 (avril 2016) :

sémantique, référentiels, méthode de repérage (grille d'analyse du bâti), bonnes pratiques, indicateurs de caractérisation de l'habitat indigne.

Lors de ce groupe, sont intervenus :

- l'AGORAH sur la construction du guide,
- La DEAL sur la démarche PCLHI-PILHI,
- L'ARS-OI sur la notion d'insalubrité et la grille d'évaluation,
- et les bureaux d'études GB2 et Zone UP sur la méthode de repérage.

GRUPE TECHNIQUE N°2 (mai 2016) :

Prise en main des données du PILHI : méthode, démarche, instances, outils développés, socle commun d'indicateurs de suivi de l'indignité.

Lors de ce groupe, sont intervenus :

- Le TCO sur la mise en œuvre de son PILHI et les outils développés,
- et la commune de Saint-André sur un retour sur son PCLHI et les réflexions en cours.

Les groupes ont eu pour objectifs d'alimenter techniquement 11 fiches qui constituent les éléments du guide.

Le déroulé des fiches techniques suit les différentes étapes d'élaboration d'un plan de lutte contre l'habitat indigne, des préalables à la phase de diagnostic terrain, au suivi et à la mise en œuvre, pour terminer par des conseils et bonnes pratiques et enfin refaire le lien entre les observatoires de suivi territoriaux et l'observatoire réunionnais (ORHI).



Photo groupe de travail – guide ORHI - AGORAH avril-mai 2016



LES RÉSULTATS

L'animation des groupes a eu lieu en avril et mai 2016. Une réunion de synthèse organisée en juin a permis de résumer le contenu technique du guide. Un comité technique de l'observatoire en septembre 2016 a présenté aux partenaires un guide en version provisoire et a permis de recueillir leurs observations. Enfin, après une phase de mise en forme, le document finalisé a été validé en comité de pilotage le 15 décembre 2016.

Sa mise en ligne sur le site de l'agence est prévue pour début 2017.

Ce guide se structure en deux parties :

- Une première partie aborde le cadre général, les objectifs poursuivis, la méthode d'élaboration et l'état d'avancement des plans de lutte contre l'habitat indigne,
- Une seconde se compose de 11 fiches réparties en 4 sous-thèmes :

- Cadre et rappels
- Diagnostic et repérage
- Suivi des actions PCLHI-PILHI
- Conseils pratiques

Ces fiches contiennent :

- des encadrés de repères méthodologiques,
- des zooms ou focus sur des points techniques,
- des tableaux d'exemples de données à collecter et leurs caractéristiques,
- des écueils à éviter,
- et des paroles d'acteurs donnant des contacts de référence.

Sa mise en forme pédagogique sous les formes de fiches techniques facilite la lecture et en fait un document communicant.

LISTE DES FICHES PAR THÈMES – GUIDE SUR LE REPÉRAGE DE L'HABITAT INDIGNE ET LE SUIVI DES ACTIONS DE RÉSORPTION - AGORAH		
THÈMES	N°	FICHES THÉMATIQUES
Cadrage & Rappels	1	L'INDIGNITÉ : CE QUE CETTE NOTION RENFERME
	2	LES SOURCES ET RÉFÉRENTIELS CONSEILLÉS
Diagnostic & repérage	3	MÉTHODE DE REPÉRAGE DE L'HABITAT INDIGNE
	4	PROPOSITION D'UN SOCLE COMMUN D'INDICATEURS D'INDIGNITÉ
Suivi des actions PCLHI-PILHI	5	GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PILHI : EXEMPLE DE DÉMARCHÉ
	6	PRISE EN MAIN DES DONNÉES DU PCLHI/PILHI PAR L'ÉQUIPE DÉDIÉE : MÉTHODE ET OUTILS
	7	LE GUICHET UNIQUE DES SIGNALEMENTS ET L'OBSERVATOIRE DU PILHI
	8	PROPOSITION D'UN SOCLE COMMUN D'INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS
Conseils pratiques	9	LES BONNES PRATIQUES ISSUES DES PILHI
	10	LES INTERVENTIONS DE RÉSORPTION : LES ORGANISMES ET DONNÉES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES
	11	STRUCTURATION DES BASES DE DONNÉES DES OBSERVATOIRES LOCAUX EN VUE D'ALIMENTER L'OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS (ORHI)

Enfin, sur le volet consolidation des données 2015 souhaité à l'issu du comité technique de fin 2015 dans le cadre des missions de l'observatoire, les partenaires ont été relancé afin de transmettre leurs données 2015. Parallèlement, des premiers éléments d'analyse ont été produits et intégrés dans un rapport d'étude en version provisoire qui sera complété et finalisé pour le premier semestre 2017, puis présenté aux partenaires techniques de l'observatoire. Des croisements de données qui restent à produire permettront d'enrichir les constats.

PERSPECTIVES

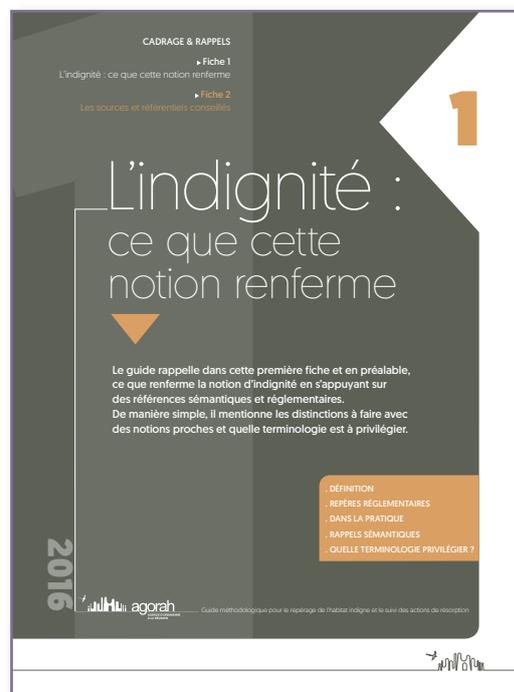
En 2017, l'AGORAH souhaite valoriser ce guide par l'organisation d'ateliers territoriaux dans chaque EPCI auprès des équipes en charge de cette thématique et de la mise en œuvre des plans de lutte contre l'habitat indigne, afin de présenter de manière détaillée son contenu en vue de son appropriation.

L'AGORAH se rapprochera des EPCI en 2017 afin de travailler en partenariat sur la formalisation de la remontée d'informations au titre de l'observatoire réunionnais de l'habitat indigne (méthode/procédure d'alimentation et de traitement des données sources, contraintes rencontrées etc.).

Ce guide fera l'objet d'une communication/information auprès des autres DOM, la FNAU, la DIHAL, l'ANIL, le Ministère des outre-mer, le Ministère du logement. La DEAL propose d'organiser avec la DGEOM dans le courant du 1er trimestre 2017 une visioconférence au cours de laquelle le guide pourra être présenté.

Enfin, l'AGORAH rappelle qu'elle est sollicitée annuellement par l'ARS et la DEAL dans le cadre de formation organisée en partenariat avec le CNFPT à destination des acteurs de la LHI et que dans ce cadre le guide pourrait faire l'objet d'une session de formation.

L'analyse des données 2015 devrait donner lieu pour la fin du premier semestre 2017 à une publication.



OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

CONTEXTE

Aujourd'hui, plusieurs incertitudes interrogent sur l'aménagement à La Réunion à court et moyen termes. En effet, les besoins en logements restent très importants en lien avec la croissance démographique et les phénomènes de décohabitation. Ils sont estimés à 9 000 par an dont 5 000 logements sociaux, en production neuve et en renouvellement du parc existant.

OBJECTIFS

Cette mission devra faire le bilan des opérations d'aménagement « vivantes » et en projet (ZAC, RHI, ANRU, permis d'aménager, PUP, PRU, ...), et déterminer le potentiel de logements qu'elles représentent. Elle devra également faire état des difficultés rencontrées et proposer des pistes d'améliorations et/ou de relance de l'aménagement opérationnel.

Les objectifs de la mission confiée à l'AGORAH peuvent se résumer ainsi :

- Recenser toutes les opérations d'aménagement en cours à vocation « habitat/équipement » ;
- Déterminer leur état d'avancement et analyser leur composition : nombre de logements neufs et réhabilités produits, équipements et espaces publics proposés, commerces et services envisagés... ;
- Rappeler l'intérêt des opérations d'aménagement comme éléments d'organisation et de construction de la ville, lieux et cadre de vie des habitants au regard des effets négatifs d'un urbanisme « d'opportunité », non maîtrisé ;
- Identifier les projets à venir sur le territoire ;
- Confronter l'offre existante et à venir recensée face aux besoins en logements estimés ;

— Identifier et synthétiser les éléments de blocage limitant l'aménagement opérationnel (création de nouvelles opérations, réalisation des opérations en chantier...) qui seront recueillis au cours des entretiens avec les acteurs de l'aménagement ;

— Préconiser des pistes d'amélioration pour faciliter la création d'opérations d'aménagement et rappeler les fondamentaux et principes généraux de l'aménagement opérationnel, en tant qu'éléments de connaissance.

Afin de pouvoir faire vivre ce recensement des opérations d'aménagement dans le temps et de le faire évoluer vers un observatoire permanent, les entretiens aborderont la potentielle mise en place d'un système de remontée d'informations de la part de l'ensemble des acteurs. Initialement, l'étude proposait donc une armature permettant d'atteindre cet objectif. Mais la difficulté à récolter les données auprès de la multitude des opérateurs ne nous a pas permis de réaliser cette étape. En accord avec l'ARMOS, cet objectif a été abandonné.

MÉTHODE

La méthode proposée peut se décomposer comme suit :

- Des études réalisées par l'AGORAH en appui de la démarche ;
- Entretiens préalables avec les acteurs de l'aménagement ;

PHASE	CONTENU
PHASE 1 COLLECTE DE DONNÉES ET STRUCTURATION D'UNE BASE DE DONNÉES	25 entretiens avec les acteurs de l'aménagement (bailleurs / aménageurs, SPL en aménagement, communes, EPCI, DEAL, Région). Récupération des données et création des bases par type d'opération (ZAC, RHI, ANRU, ...) : éléments d'identification des opérations (nom, opérateur, type d'intervention, ...), programme initial de logements, nombre de logements réalisés et restant à produire, cartographie/plans/données SIG, données temporelles et financières. État des lieux des projets.
PHASE 2 TRAITEMENTS ET ANALYSE STATISTIQUE	Traitement de la donnée et analyse statistique, Réalisation d'un outil cartographique (base SIG) regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement, Présentation des premiers éléments et consolidation des données et croisements.
PHASE 3 REDACTION DU RAPPORT D'ETUDE	Formalisation de l'étude, Synthèse des enseignements et rédaction de propositions-pistes d'amélioration.
PHASE 4 ANIMATION - RESTITUTIONS DES RÉSULTATS	Préparation d'un séminaire technique de restitution des résultats et de l'analyse, et table ronde de sensibilisation des élus, Définition de l'armature d'un système de remontée d'informations avec l'ensemble des acteurs en vue de la création d'un outil de suivi.

- Une mission organisée en 4 phases :
- Récupération des données, création des bases et traitements statistiques ;
- Réalisation d'un outil cartographique (base SIG) regroupant l'ensemble des opérations d'aménagement ;

- Organisation d'un séminaire technique de restitution des résultats et de l'analyse, et d'une table ronde de sensibilisation des élus ;
- Définition de l'armature d'un système de remontée d'informations avec l'ensemble des acteurs en vue de la création d'un outil de suivi.



RÉSULTATS

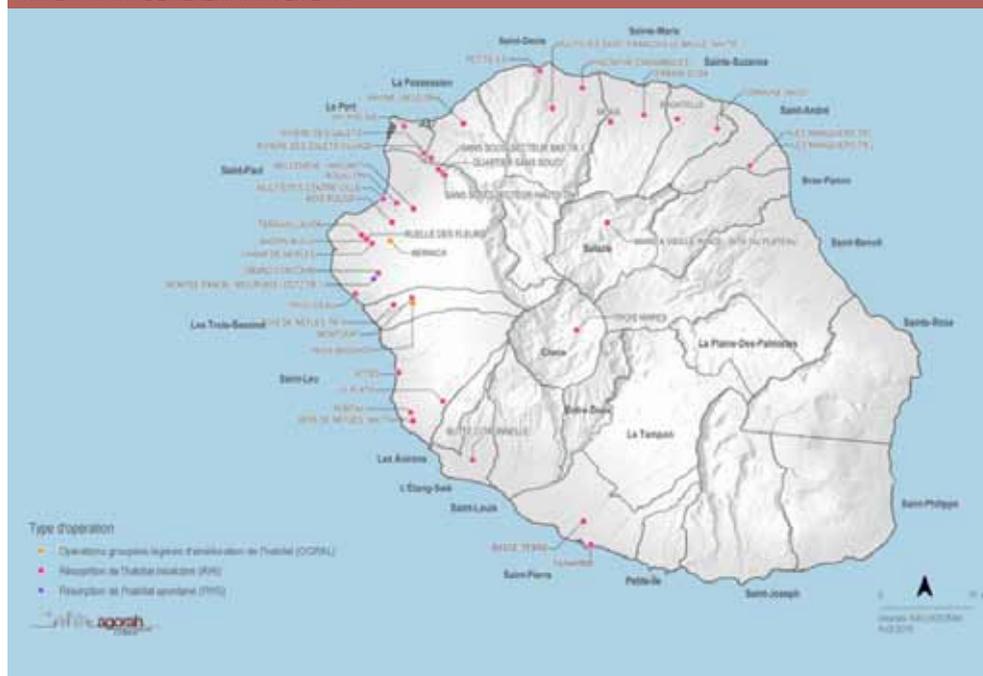
L'année 2016 a été ponctuée de temps d'échanges sur la base de différents rendus provisoires :

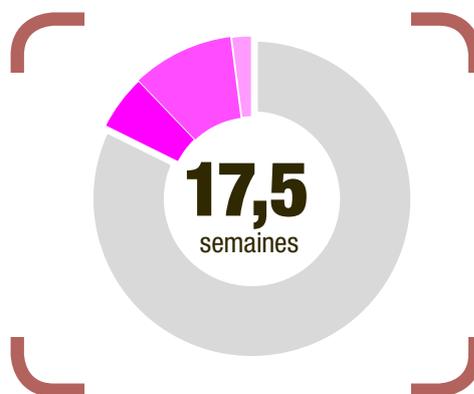
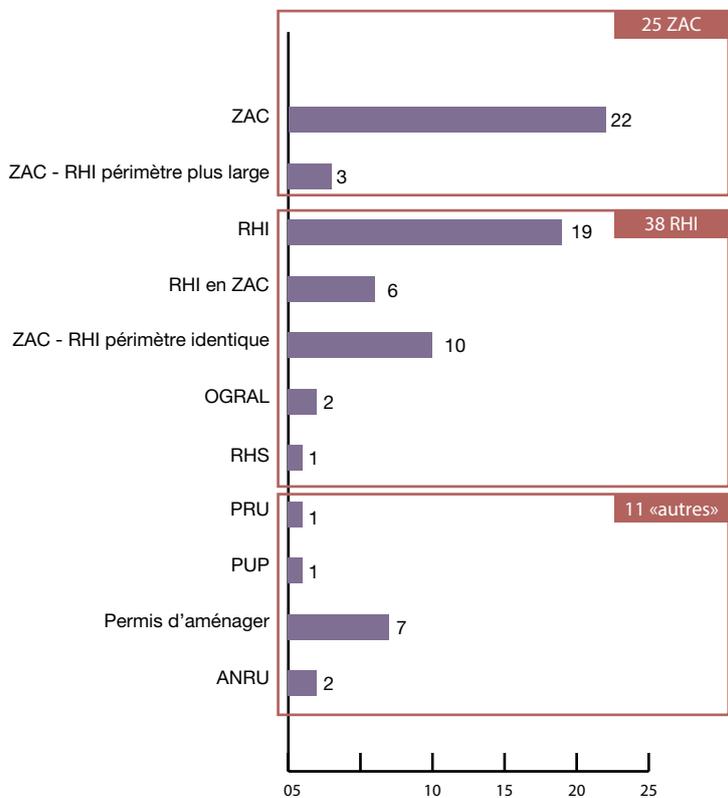
Une étude provisoire sera rendue tout début 2017, intégrant l'ensemble du diagnostic réalisé à partir de la base de données produite et consolidée au fil de temps. De plus, il sera proposé une première ébauche pour la mise en perspective de ce constat au regard des points de blocage évoqués avec les aménageurs, des besoins recensés et/ou connus (PLH, SAR, ...). Des premiers enjeux et des pistes d'amélioration ont été identifiés pour faciliter les projets d'opérations d'aménagement. Il restera à partager ces éléments afin d'ouvrir le débat avec les acteurs principaux de l'aménagement sur le territoire (Région, État, collectivités). Cette valorisation sera réalisée au cours de l'année 2017.

À titre exemples, ci-dessous sont présentés quelques illustrations extraites de l'étude rendue à l'ARMOS :

DATE	OBJET
24 septembre 2015	Commission aménagement – lancement de la mission
25 février 2016	Point d'étape technique sur l'avancement de la mission et les points de blocages rencontrés
25 mai 2016	Echanges techniques sur la finalisation de la collecte de données
30 août 2016	Commission aménagement – Présentation des premiers résultats et pistes - points sur les éléments manquants
14 septembre 2016	Réunion des directeurs - présentation complétée des premiers résultats et pistes

LES OPERATIONS DE RÉSORPTION D'HABITAT INSALUBRE À L'ÎLE DE LA RÉUNION
RHI EN COURS DE RÉALISATION EN 2016





LES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCENTRÉ EN COURS DE RÉALISATION EN 2016







Pôle Environnement

LES DÉCHETS	64
L'ÉNERGIE	70
LES RISQUES NATURELS	74
L'ÉCOLOGIE URBAINE	79

LES DÉCHETS

OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES DÉCHETS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'existence d'un observatoire des déchets à l'échelle d'un territoire tel que celui de La Réunion étant une demande récurrente des acteurs du secteur « déchets » et des pouvoirs publics, les partenaires institutionnels de l'AGORAH lui ont donc confié depuis 2014 la mise en œuvre, le déploiement et le pilotage de l'Observatoire Réunionnais des Déchets (ORD).

Cette mission d'observation revêt une importance notable dans un contexte insulaire qui tend à complexifier la situation sur un territoire où la question principale, à court terme, concerne le traitement des déchets non valorisables qui fait face à la problématique de la saturation des deux exutoires vers lesquels ils sont actuellement orientés, les ISDND de Saint-Pierre et de Sainte-Suzanne.

Les principaux objectifs et missions de l'Observatoire Réunionnais des Déchets sont les suivants :

- Observation exhaustive et homogène de l'ensemble des gisements de déchets produits sur le territoire et des filières associées (via la création et le fonctionnement de bases de données) ;
- Analyse dynamique des données (indicateurs de suivi des déchets, analyse croisée des bases de données AGORAH, spatialisation des

données SIG) ;

- Publication de bilans périodiques relatifs à la gestion des déchets du territoire, à partir des bases de données et analyses, en vue de constituer des outils techniques et d'aide à la décision concertée, à destination des collectivités ainsi que des professionnels de la filière Déchets ;

- Rôle de centralisation et d'agrégation des données ;

- Mise en cohérence de l'observation locale avec les besoins d'observations nationaux et européens ;

- Comparaison de la situation de La Réunion avec celle d'autres territoires ;

- Anticiper les besoins futurs en adoptant une vision prospective : assurer la production de données projetées ;

- Coopération avec les pays de la zone océan Indien pour favoriser l'émergence d'une politique durable et commune de la gestion des déchets ;

- Communication sur la prévention, la réduction, la valorisation et le traitement des déchets, tant à destination des citoyens que des différents acteurs de la filière.

L'ensemble de ces objectifs se place dans le contexte d'une contribution à la mise en œuvre d'une politique de gestion durable des déchets du territoire par le biais d'une meilleure connaissance commune du domaine des déchets.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

BASE DE DONNEES DMA

Les années 2014 et 2015 avaient été marquées par la création de l'observatoire puis par la mise en place des premières bases de données (en particulier la mise en place de la base de données sur les Déchets Ménagers et Assimilés – DMA) et la production de premières études (livret sur les chiffres clés des DMA). L'année 2016 a donc été consacrée à la mise à jour des bases de données et à leur analyse pour parvenir à établir un portrait du territoire réunionnais sur cette thématique.

Les différentes données collectées par l'AGORAH proviennent des rapports de SPED (Service Public d'Élimination des Déchets) des 5 EPCI de La Réunion. Les EPCI ayant en charge la collecte des déchets, tous les éléments inhérents à cette tâche sont donc présents dans ces documents. Les éléments relatifs au traitement des déchets proviennent eux de données récupérées auprès des syndicats de déchets présents sur le territoire (ILEVA et SYDNE).

Ces analyses se sont ajoutées à une prise de recul et à de la recherche documentaire pour parvenir à positionner la situation réunionnaise relativement à celle, générale, du territoire métropolitain, mais aussi à celle, plus spécifique, d'autres régions et en particulier d'autres ZNI (Zones Non Interconnectées).

Ces travaux ont également permis, comme chaque année, d'alimenter l'un des indicateurs environnementaux du SAR, relatif au « taux de déchets enfouis » à La Réunion, et d'apporter un éclairage sur les spécificités du territoire en la matière. Relativement au constat métropolitain, la grande part des déchets verts dans les DMA réunionnais a notamment été mise en avant.



RÉALISATION D'UN SUPPORT DE COMMUNICATION DE SYNTHÈSE

Le travail mené sur le recueil et l'analyse de données a permis d'aboutir à la production d'un support de communication regroupant tous les éléments à même de dresser une synthèse de la situation du territoire réunionnais.

Ce support de communication fait ressortir les chiffres clés des DMA, et met l'accent sur certaines tendances qui sont observées sur le territoire. Il fait également ressortir l'importance, lors de l'analyse des données, de prendre en compte les réalités des contextes géographiques du territoire dans lequel nous sommes situés, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle locale. Si la problématique des déchets verts est ainsi une problématique d'importance pour tout le territoire réunionnais relativement au territoire métropolitain, ce document permet de mettre en avant le fait que même au sein du territoire réunionnais elle n'a pas toujours la même importance. Ainsi cette problématique aura tendance à être plus prégnante dans les EPCI situés dans des zones plus humides et pluvieuses que dans les zones sèches. De la même façon, ce document permet de faire



ressortir que la problématique des encombrants aura tendance à être plus marquée dans des EPCI où les activités économiques sont plus importantes.

Enfin, ce support de communication permet de faire le point sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), tel qu'il est défini dans le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016. Depuis cette date, la compétence « déchets » relève à La Réunion du Conseil Régional, et ce plan à vocation à se substituer aux plans suivants :

- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

ANIMATION DE L'ORD

L'Observatoire Réunionnais des Déchets a participé à plusieurs événements de communication et d'animation au cours de l'année 2016, dont une présentation aux membres de la commission aménagement, développement durable et énergie du CESER.

L'AGORAH y a présenté l'observatoire, son système de gouvernance, et les chiffres clés et tendances d'évolutions constatées sur la thématique des DMA. Entre autres éléments, les discussions ont pu porter sur la comparaison de la situation du territoire réunionnais relativement à la France métropolitaine, en mettant notamment l'accent sur les efforts qui restent à faire localement en termes de prévention, de traitement et de valorisation.

Les discussions ont également servi à présenter les éléments relatifs au PRPGD et aux objectifs qui lui sont associés, notamment en termes de quantités de déchets enfouis d'ici 2030 ou 2035.

PERSPECTIVES 2017

Suite aux travaux réalisés en 2016, il conviendra en 2017 de poursuivre le recueil et l'analyse des données sur la thématique DMA, en produisant par ailleurs des supports permettant de valoriser les éléments contenus dans cette base de données. Une mise à jour du livret sur les chiffres clés des DMA est donc prévue : le premier livret produit était basé sur des chiffres de l'année 2012, et la mise à jour permettrait de produire un état des lieux du territoire pour l'année 2015.

Il paraît par ailleurs important de réunir à nouveau les instances techniques et de pilotage de l'Observatoire. Un COTECH et COPIL sont donc prévus, tant pour présenter les productions de l'année 2016 que pour valider les orientations de l'ORD.

Enfin, la mise en place de nouvelles bases de données relatives à d'autres types de déchets que les DMA permettra à l'observatoire de réaliser son objectif de centralisation et d'agrégation de données du territoire. En trame de fond de l'ensemble de ces travaux se place naturellement l'appui au Conseil Régional de La Réunion dans le cadre de l'élaboration du PRPGD.



ÉTUDE « ETAT DES LIEUX DES DÉPÔTS SAUVAGES À LA RÉUNION »

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de l'axe « expertise » du champ métier des déchets, les partenaires de l'agence ont acté la réalisation d'une étude relative aux dépôts sauvages à La Réunion.

La thématique de cette étude s'inscrit dans un contexte prégnant des déchets à La Réunion. En particulier, la problématique des dépôts sauvages induit un impact sanitaire, environnemental et visuel fort qui tend à cristalliser et à symboliser les défauts de la gestion des déchets du territoire.

Pour ce faire, l'AGORAH a proposé, à travers cette étude, de mettre en exergue les différentes problématiques relevant des dépôts sauvages à La Réunion. Cette étude comprend principalement un 1er état des lieux de la situation, en tenant compte des retours d'expérience des partenaires qui ont été consultés.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

Le rapport d'étude a été finalisé en septembre 2016 et a fait l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de l'agence. Dans le cadre de cette étude, l'AGORAH a bénéficié des travaux réalisés par l'ARS-OI qui lui a transmis un extrait de sa base de données réalisée par son service de Lutte Anti Vectorielle (LAV) dans le cadre de sa mission de lutte contre les gîtes larvaires. Cette base de données a permis la réalisation de la majorité des analyses produites dans le cadre de cette étude.

Les principaux éléments présents dans cet état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion sont les suivants :

- Les définitions relatives à la notion de dépôt sauvage, et autres termes connexes, afin de clarifier le cadre d'intervention de l'étude ;
- Un point sur les impacts environnementaux potentiels des dépôts sauvages ;
- Une synthèse réglementaire des textes régissant la notion de dépôt sauvage ;
- Un recueil des différents retours d'expérience et des bonnes pratiques dans les approches relatives à la problématique des dépôts sauvages, en dehors du territoire réunionnais ;
- Un point sur la gestion actuelle des dépôts sauvages à La Réunion : cette approche qualitative est issue des différents échanges qui ont pu être effectués avec les acteurs du territoire dans le cadre de cette étude ;
- Un inventaire des dépôts sauvages à La Réunion : un état des lieux qualitatif et quantitatif du gisement de déchets des dépôts sauvages, basé sur les données de suivi de ces dépôts par les acteurs du territoire ;
- Des propositions d'actions : recueil des préconisations visant à prévenir, réduire et maîtriser les dépôts sauvages, sur les bases des retours d'expérience extraterritoriaux, des échanges partenariaux ayant eu lieu dans le cadre de cette étude, et des constats relatifs à l'inventaire des dépôts sauvages.



PROJET URBAN-WASTE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Par l'intermédiaire de la Région Réunion, l'AGORAH a été sollicitée par le gouvernement des îles Canaries pour faire partie d'un consortium européen en vue de répondre à un appel à propositions au titre du programme HORIZON 2020 sur la question des déchets urbains dans le secteur du tourisme.

Après instruction, le projet a été sélectionné par la Commission Européenne et il réunit plusieurs partenaires (régions, université, organismes de recherche et entreprises) de différents Etats (Espagne, Portugal, Croatie, Italie, Pays Bas, Suède etc.). Les Canaries sont la région coordinatrice du projet qui comprend 2 étapes :

- la définition d'un état des lieux : étude et connaissance des déchets urbains dans le secteur du tourisme (quantification, analyse et cartographie);
- l'élaboration de stratégies innovantes, la définition des besoins, les échanges de bonnes pratiques dans le traitement et la prévention / déchets.

Dans le cadre de ce projet, l'AGORAH propose d'apporter un regard croisé sur le territoire insulaire réunionnais en matière de gestion des déchets urbains et de fréquentation touristique. Pour ce faire, l'AGORAH doit réaliser les étapes suivantes :

- Collecte de données (périmètre Réunion) en matière de déchets urbains et fréquentation touristique ;
- Caractérisation des déchets urbains et typologie de la fréquentation touristique ;
- Estimation et analyse du gisement de déchets urbains générés par l'activité touristique ;
- Présentation et analyse des politiques locales relatives aux déchets intégrant les problématiques touristiques ;
- Livrables, création d'indicateurs et de cartographies.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

Le projet a été sélectionné par la Commission Européenne et a démarré mi-2016. Il est prévu de se dérouler sur une durée de 36 mois. Dès l'entame du projet, l'AGORAH a commencé la phase de collecte et d'analyse des données, en identifiant les données de l'Observatoire Réunionnais des Déchets utiles au projet et en allant compléter les séries de données manquantes (le cas échéant).

Les données issues de la base sur les DMA sont particulièrement utiles dans le cadre de ce projet, et un travail préliminaire a été effectué afin de parvenir à faire des zooms sur les portions du territoire réunionnais sur lesquelles la fréquentation touristique serait potentiellement la plus importante. Les quantités de DMA collectées dans certains secteurs touristiques spécifiques ont ainsi été identifiés (TCO, Cirque de Mafate, etc.).

Par ailleurs, une plateforme de travail a été mise en place dans le cadre du projet, l'AGORAH pouvant ainsi interagir avec l'ensemble des 27 partenaires européens via l'intermédiaire d'outils online. Via ces outils l'AGORAH a ainsi pu interagir en 2016 avec les autres partenaires, et en particulier avec le gouvernement des îles Canaries et avec la Commission Européenne, sur la rédaction puis la signature de deux documents cadres qu'il était nécessaire d'établir dans les premières étapes du projet :

- le « grant agreement », qui reprend le descriptif du projet, les livrables attendus et précise les montants alloués aux différents partenaires pour l'exécution des tâches qui leur sont dédiées ;
- le « consortium agreement », qui précise les modalités d'interaction entre les partenaires du projet, et de façon générale le fonctionnement interne du consortium.

Enfin, la participation de l'agence à des événements comme le Forum International de l'Economie Circulaire organisé par NEXA entre également dans le cadre de ce projet, tout comme la formation à la gestion de projets européens à laquelle l'agence a pu participer.

PERSPECTIVES 2017

Au cours de l'année 2017, l'AGORAH va poursuivre sa collecte des données, en croisant notamment les données déjà récupérées et analysées sur la thématique « déchets » avec celles de la thématique « tourisme », et en particulier celles relatives à la fréquentation touristique.

L'agence va par ailleurs entamer en 2017 une série de rencontres avec les partenaires du secteur du tourisme qui ont été identifiés (notamment l'IRT et les OTI). Le travail portera par la suite sur la présentation et l'analyse des politiques locales relatives aux déchets intégrant les problématiques touristiques. Enfin, en interaction avec les autres partenaires européens, les travaux porteront sur la production de livrables, et sur la création d'indicateurs et de cartographies de synthèse.



L'ÉNERGIE

ÉVALUATION DU SRCAE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de La Réunion a été approuvé en décembre 2013, et le Conseil Régional a souhaité confier à l'AGORAH l'évaluation des orientations du schéma relevant des champs de compétence suivants de l'agence (ainsi qu'en raison du suivi des 23 indicateurs environnementaux du SAR qu'assure l'agence, puisque certaines orientations du SRCAE présentent des indicateurs de suivi identiques à ceux du SAR) :

- Aménagement / urbanisme ;
- Environnement / risques naturels / changement climatique ;

Dans ce cadre, l'AGORAH a proposé d'accompagner la Région Réunion en vue d'assurer l'évaluation de ces orientations du SRCAE. Cette mission se déroule en deux grandes étapes :

- Étape 1 : Approche quantitative : l'évaluation quantitative repose sur le renseignement des valeurs des indicateurs des différentes orientations stratégiques du SRCAE ;
- Étape 2 : Approche qualitative : pour compléter le 1er axe, et en vue de répondre pleinement aux objectifs des orientations stratégiques du SRCAE, une approche qualitative complémentaire sera également réalisée de façon partenariale.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

L'AGORAH a consacré une partie de l'année 2015 à la réalisation de l'étape 1 de cette mission qui a été formalisée par un rapport d'étude. Elle a poursuivi cette tâche durant l'année 2016, en renseignant les valeurs des indicateurs manquants, et a ensuite procédé à la réalisation de l'étape 2 de la mission et à sa finalisation.

Les indicateurs évalués sont pour certains identiques aux indicateurs du SAR (au sujet desquels l'AGORAH pilote la mission de suivi des 23 indicateurs environnementaux pour le compte de la Région Réunion). En fonction de la similarité des indicateurs du SRCAE avec ceux du SAR, l'approche proposée par l'AGORAH a fait l'objet de phases différentes. Ces indicateurs étaient par ailleurs en lien direct avec les orientations suivantes du document :

- O 32 : Extension des zones d'urbanisation dispersées (SAR)
- O 34 : Taux d'artificialisation du trait de côte (SAR/SMVM) et part des coupures d'urbanisation protégée dans les PLU (zones N ou ND) (SAR)
- O 36 et O 57 : Part des espaces agricoles du SAR protégée dans les PLU (SAR)
- O 37 : Nombre de programmes de R&D en simulations climatiques ;
- O 40 : Coût lié à l'arrêt d'une activité suite à des événements extrêmes ;
- O 41 : Nombre de professionnels ayant suivi une formation ;
- O 42 : Nombre de DICRIM réalisés et de PCS adoptés (SPRN).

Le déroulé méthodologique de cette mission fut le suivant :

- Travail préparatoire AGORAH : élaboration de la méthodologie de constitution des indicateurs ;
- Validation partenariale de la méthodologie ;

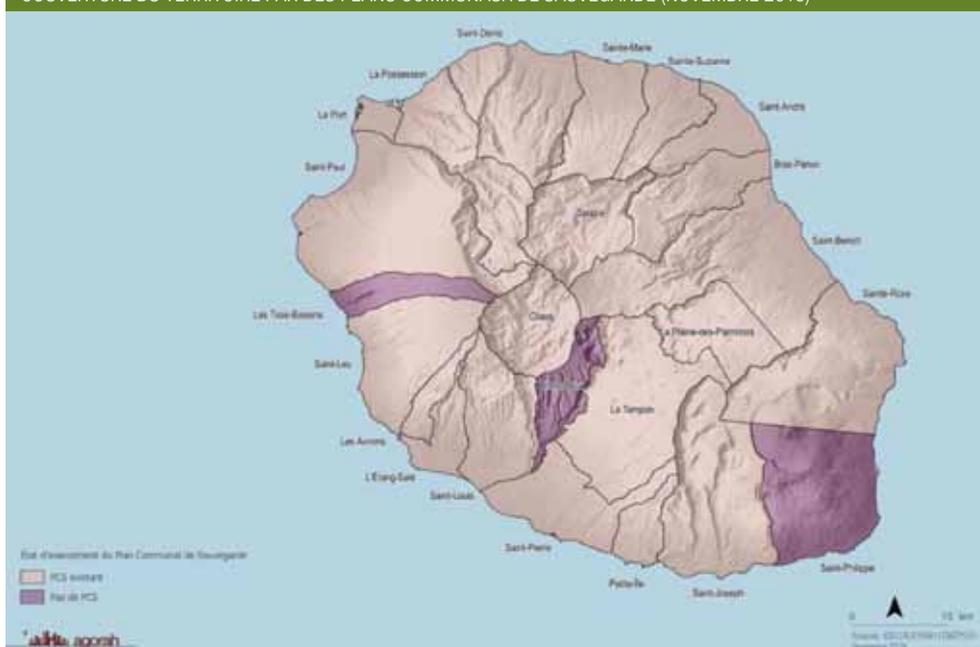
- Collecte des données d'entrée, auprès des partenaires concernés ;
- Calcul des indicateurs de suivi ;
- Analyse et évaluation de l'indicateur ;
- Présentation des résultats de l'ensemble des indicateurs de l'étape 1 ;
- Concertation méthodologique en vue d'une évaluation qualitative des indicateurs ;
- Production d'un rapport de synthèse et rendu de l'évaluation.

Une réelle recommandation qui est ressortie de cette mission d'évaluation serait de diminuer grandement le nombre d'orientations et d'indicateurs associés au SRCAE, et ce d'autant plus que les indicateurs actuels ne réunissent pas toujours l'ensemble des critères les rendant aptes à être considérés comme tels.

Pour un meilleur apport de cette démarche d'indicateurs, il conviendrait donc de se focaliser sur un panel plus restreint d'indicateurs, autour desquels une organisation, un suivi, et une communication seraient facilités. Cela faciliterait également les échanges entre niveaux stratégiques et niveaux techniques, en allant au-delà des données brutes, et en apportant des éléments d'analyse et de contexte.



COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (NOVEMBRE 2016)



ANIMATION GOUVERNANCE ÉNERGIE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Suite à l'adoption du SRCAE, le Conseil Régional, avec l'appui de l'Etat, a déployé le dispositif « Gouvernance Energie – Plan d'actions régional sur les énergies et le climat » dès la fin de l'année 2013. La coordination et l'animation de cet outil a été confié à la SPL Energies Réunion.

Ce dispositif est structuré en plusieurs comités thématiques et transversaux, qui sont chacun animés par un ou plusieurs partenaires :

— Comité stratégique de pilotage : Comité stratégique énergies

— Comités transversaux :

- Comité transversal 1 : Ingénierie financière et juridique autour des grands projets structurants ;
- Comité transversal 2 : Coopération internationale.

— Comités thématiques :

- Comité 1 : Energies renouvelables et production décentralisée ;
- Comité 2 : Maîtrise de l'énergie ;
- Comité 3 : Précarité énergétique ;
- Comité 4 : Climat, aménagement et transports ;
- Comité 5 : R&D Innovations Formations.

Au regard de ses compétences ayant trait à l'urbanisme et à l'environnement, l'AGORAH participe à ce dispositif au travers du Comité 4 « Climat, aménagement et transport », comité qu'elle co-anime avec la DEAL.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

COMITÉ 4 ET COMITÉ STRATÉGIQUE DE PILOTAGE

Jusqu'en début 2016, la feuille de route du Comité 4 de la Gouvernance Energies se déclinait selon les thématiques et objectifs suivants :

— Thématique Climat :

- Objectif 1 : Etudier l'impact des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants pour répondre à leur réduction de 10 % en 2020;
- Objectif 2 : Identifier les vulnérabilités aux impacts du changement climatique.

— Thématique Aménagement :

- Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie dans le cadre bâti;
- Objectif 2 : Aménager le territoire de manière optimisée, en préservant les milieux naturels et agricoles.

— Thématique Transport :

- Objectif 1 : Diminuer de 10 % le volume d'importation du carburant fossile pour le secteur des transports en 2020.

Suite aux remontées des échanges avec les partenaires locaux, l'une des premières actions du Comité en 2016 a été de proposer d'externaliser la thématique « Transport » et de lui dédier un comité à part entière. Cette proposition a été entérinée et cette thématique fait à présent l'objet d'un Comité numéro 6 qui vient s'inscrire dans le dispositif initial.

Les différentes réunions du Comité 4 qui se sont déroulées en 2016 ont essentiellement permis de faire l'inventaire des indicateurs disponibles dans le contexte des orientations stratégiques du SRCAE et de procéder avec les principaux fournisseurs de données à une analyse critique de ces indicateurs.

L'externalisation de la thématique « transport » du Comité 4 vers un Comité 6 dédié a également permis au Comité 4 de se recentrer sur les questions de qualité de l'air qui sont venues se rajouter aux thématiques phares du comité qu'étaient l'aménagement et le climat.

RÉUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT

En parallèle de son travail de co-animation du Comité 4, l'AGORAH a également participé en 2016 au Comité 3 traitant de la précarité énergétique et au nouveau Comité 6 axé sur la thématique des transports.

Enfin, en marge des actions relevant directement du dispositif de Gouvernance Energie, l'AGORAH a également participé en 2016 à une série de réunions à destinations des EPCI. Ces dernières sont actuellement en train d'élaborer leurs PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) et le but de ses séries de réunions, que l'AGORAH a co-animées notamment aux côtés de la DEAL et de l'ADEME, était d'aiguiller leurs services dans les démarches qu'ils avaient à accomplir.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE

Dans le cadre de ses actions sur la thématique Energie, l'agence a également été amenée à participer à différentes réunions relevant de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). En particulier, l'agence a été conviée à participer à des Comités Stratégiques visant à faire un point sur ce document ainsi que sur les retours des différentes instances de validation et sur les avis reçus suite à la mise à disposition du document au public.



Le Bras des Lianes : une rivière alimentant une micro-centrale hydroélectrique



LES RISQUES NATURELS

OBSERVATOIRE DES RISQUES NATURELS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le caractère insulaire, le climat tropical et le relief tourmenté ont fait de notre île un territoire dont la population a appris à composer avec un panel de risques naturels d'une grande diversité. Entre les cyclones, les éruptions volcaniques, les inondations, les glissements de terrain, les séismes, les submersions marines et les feux de forêts, ce ne sont en effet pas moins de 7 aléas naturels majeurs auxquels le territoire est potentiellement confronté et qui menacent aussi bien les populations denses des zones littorales que celles, plus dispersées, vivant dans les hauteurs. Dans son volet « Information et Education sur Les Risques », le Schéma de Prévention des Risques Naturels, approuvé en 2012, a donc préconisé la mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des risques naturels auprès des populations par la création d'un Observatoire des Risques Naturels (ORN) dont la mise en œuvre a été confiée à l'AGORAH à compter de mars 2012 et dont la déclinaison en actions s'organise en trois axes d'intervention majeurs :

— Axe 1 : améliorer l'information sur les risques par la création d'un centre de ressources, d'une veille réglementaire, d'actualités et de situations, la production de supports de communication et la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation ;

— Axe 2 : intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement par l'appui aux collectivités qui se concrétise par des propositions d'actions, une aide à la mobilisation de financements, le suivi des indicateurs Risques Naturels du SAR et du SPRN ;

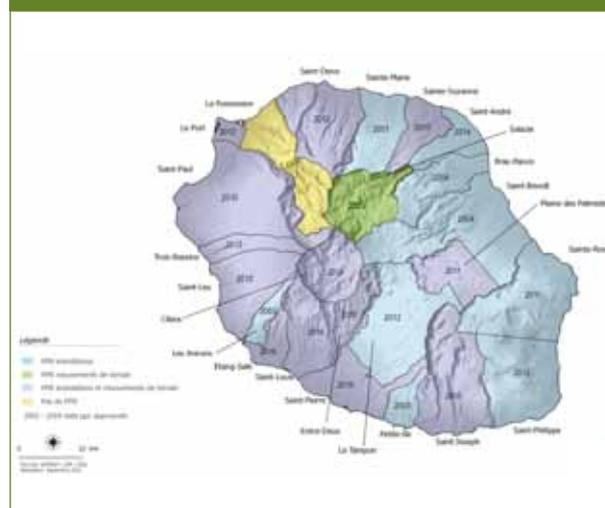
— Axe 3 : évaluer et suivre l'évolution des risques naturels et des actions menées par des états des lieux, diagnostics, grilles d'évaluation, bilans et autres outils méthodologiques de suivi.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

RECUEIL DE DONNÉES

Afin de répondre au besoin de suivi des actions, divers documents de travail ont été réalisés. En particulier, a été produit un fichier de suivi de l'avancement des procédures PPR (Plans de Prévention des Risques) par communes en complément de l'appliactif disponible sur le site internet. Il est en effet important de mesurer le décalage entre les actes approuvés et l'état d'avancement des procédures. Ce fichier s'accompagne d'une présentation cartographique de synthèse qui permet de donner un aperçu de l'avancée de la couverture de territoire par des PPR par les services de l'Etat, en tenant compte tant de la dimension inondation que de la dimension mouvement de terrain qui se retrouvent toutes deux dans les PPR multirisques.

COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR DES PPR



CROISEMENT DE DONNÉES PROSPECTIFS

En 2016, l'agence a procédé à la réalisation de croisements de données permettant de se faire une idée de la vulnérabilité de la population réunionnaise face aux risques naturels auxquels elle est confrontée. Ces croisements de données sont relatifs aux populations se trouvant dans des zones du territoire réunionnais qui seraient potentiellement soumises à des aléas forts, moyens, ou faibles en fonction des différents types d'aléas auxquels elles peuvent être confrontées. Il s'agit de se livrer à un exercice prospectif et de fournir une analyse permettant d'avoir un ordre de grandeur des impacts potentiels associés à cet aléa en termes de populations menacées. Par nature même, de telles projections sont probablement irréalistes, mais elles permettent tout de même, en l'état actuel des connaissances, de se faire une idée des risques qui pourraient être encourus par notre population à l'échelle régionale et à l'échelle communale.

Afin de proposer une analyse suffisamment parlante relativement aux zonages d'aléas existants, nous nous sommes basés sur une répartition de la population sur le territoire qui résulte d'une expérimentation visant à faire le lien entre bâtiments, logements et nombre d'habitants. Le résultat obtenu avec cette méthode est une estimation du nombre d'habitants actuels présents dans les bâtiments se trouvant dans des zones d'aléa fort, moyen ou faible ; résultat qu'il faut lire comme une probabilité qu'un volume de population occupe un bâtiment donné. Certaines zones sont donc nécessairement sous-peuplées ou surpeuplées par rapport à la réalité observée, et ces résultats sont donc à considérer avec prudence.



Végétation après le passage d'un feu de forêt



Conditions cycloniques



Épisode de houle sur le lagon de l'Étang-Salé



Éboulis sur la route du littoral



NOTE PROSPECTIVE SUR LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

En 2016, l'agence a entamé la réalisation d'une note thématique prospective sur le concept de la résilience territoriale, faculté d'anticipation, d'organisation et d'adaptation face aux risques de catastrophes. A l'heure où les risques naturels, les impacts du changement climatique, ou encore les possibles atteintes à la sécurité nationale obligent populations et décideurs à composer avec des contextes incertains, elle doit être intégrée au mieux à chacune des échelles territoriales et doit être pensée aussi bien à l'échelle des bâtiments qu'à celle des quartiers et des villes

Au-delà des échelles spatiales, elle doit également tenir compte de la disparité d'échelles temporelles auxquelles les risques sont associés, un territoire ne pouvant pas penser de la même façon sa résilience face à des événements se produisant dans un temps court (le passage d'un cyclone, une inondation) voire très court (une explosion, un glissement de terrain), et dans un temps long voire très long (l'élévation du niveau de la mer). Pour être résilients, les territoires doivent également intégrer les dimensions culturelles et sociales de leurs populations, afin qu'elles deviennent des acteurs de leur sécurité, tant sur le plan de l'anticipation que de la gestion d'un événement.

OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES NATURELS

L'Observatoire National des Risques Naturels est entré dans une phase de recensement et de mise en réseau des Observatoires Régionaux existants, avec pour objectif le partage d'expériences et de bonnes pratiques tant en matière technique qu'en matière de méthodes de gouvernance. Une demi-douzaine d'Observatoires Régionaux (Île de France, PACA, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Seine Grands Lacs, ...) ont déjà rejoint ce réseau.

Suite aux Assises Nationales des Risques Naturels, l'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion piloté par l'AGORAH a entamé les démarches pour rejoindre ce réseau. L'année 2016 a donc permis d'échanger sur les bases d'une charte de partenariat, qui est en cours de rédaction et qui permettra de faciliter les échanges ascendants et descendants avec l'Observatoire National, et les échanges transversaux avec les autres Observatoires régionaux.



L'ONRN, issu d'un partenariat entre l'Etat, la CCR et la MRN

PERSPECTIVES 2017

En 2017, il apparaît important de réunir à nouveau les instances de décision et de pilotage de l'Observatoire des Risques Naturels. En particulier, il conviendra de réunir dans le courant du premier semestre un COTECH et un COPIL à qui seront présentés les travaux d'ores et déjà réalisés et qui pourront échanger autour des orientations de l'observatoire. Ce premier Comité de Pilotage de l'année 2017 pourra par ailleurs être permettre la mise à la signature de la charte de partenariat avec l'Observatoire National des Risques Naturels.

Enfin, les travaux prospectifs sur le concept de la résilience territoriale se poursuivront, pour y intégrer les dimensions liées au territoire réunionnais, mais aussi pour y préciser certains aspects comme le fait que pour un territoire la quête de résilience ne doit pas être vue comme une contrainte : porte ouverte à l'innovation, cadre idéal pour des opérations de renouvellement urbain, et facteur d'émergence de grands projets structurants, la résilience territoriale peut au contraire être considérée comme une véritable opportunité de croissance.



ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS

L'AGORAH a participé aux 3èmes Assises Nationales des Risques Naturels qui se sont tenues à Marseille les 22 et 23 mars 2016. Organisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, ces Assises ont fait du Palais du Pharo le point de convergence de tous les acteurs des niveaux techniques, stratégiques et politiques impliqués dans la prévention des risques naturels et la gestion des crises : collectivités territoriales, services de l'Etat, organismes d'assurance, experts, chercheurs, bureaux d'études, associations et représentants de la société civile.

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, a profité de cette occasion pour appeler l'ensemble des acteurs présents à se mobiliser pour adapter leurs stratégies et programmes de prévention au changement climatique. Elle a notamment annoncé une série d'actions devant permettre de renforcer la culture du risque chez les populations, et en particulier chez les jeunes : formation auprès des élèves de collège, aide financière aux territoires à risque important d'inondation, campagne d'anticipation des épisodes cévenols, etc.



Accompagnée de Robert GLASSER, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, et auteur d'une intervention remarquable sur les conséquences des catastrophes naturelles au niveau international, la ministre a par la suite remis le Grand Prix d'aménagement 2015. Récompensant des projets d'aménagement innovants en zones inondables constructibles, cette remise de prix a donné lieu à une table ronde sur l'intégration des risques dans l'aménagement et a permis de donner une vraie place aux urbanistes, architectes et aménageurs dans ces Assises Nationales.



Suite aux débats, l'AGORAH a assisté à une rencontre complémentaire présentant l'Observatoire National des Risques Naturels et a participé à une session spéciale « risques, décisions et territoires » centrée sur la notion de résilience et sur son apport à la gestion des risques. Le contenu de cette session a permis de confirmer la résilience comme un sujet d'actualité majeur pour les acteurs de la prévention des risques, renforçant ainsi l'AGORAH dans son choix d'en faire l'une de ses thématiques d'études.

Enfin, sous la présidence de Christian KERT, député des Bouches-du-Rhône et président du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'AGORAH a participé à des ateliers sur la thématique des retours d'expériences post-événements catastrophiques : les conséquences négatives des catastrophes naturelles sur les biens et les personnes imposent une analyse détaillée des phénomènes passés pour en tirer des enseignements et ainsi améliorer les actions de prévention et augmenter la résilience des territoires. Cet atelier a permis – tout comme chacun de ceux se déroulant en parallèle sur d'autres thématiques – de produire des contenus dont l'analyse devrait faire émerger un ensemble de recommandations que devra prendre en compte la Direction Générale de la Prévention des Risques dont le directeur, Marc MORTUREUX, a prononcé en compagnie de Christian KERT le discours de clôture de ces Assises Nationales.

ASSISES RÉGIONALES DES RISQUES NATURELS

Sous l'impulsion des services de l'Etat, et en particulier le Service de Prévention des Risques Naturels et Routiers de la DEAL, l'année 2017 devrait voir s'organiser à La Réunion des Assises Régionales des Risques Naturels. Ce serait une seconde édition après celle de l'année 2011 qui avait, entre autres, permis d'aboutir à la genèse de l'Observatoire des Risques Naturels.

L'AGORAH est membre du comité d'organisation de ces Assises Régionales et a donc participé en 2016 à plusieurs sessions de travail relatives à ce projet. En 2017, l'agence s'impliquera dans l'animation des groupes de travail qui ont été définis dans l'objectif de préparer au mieux les ateliers participatifs qui auront lieu durant les Assises. Ces groupes de travail porteront sur les thématiques suivantes :

- Développer la culture du/des risque(s) auprès des citoyens ;
- Valoriser les retours d'expériences au service de stratégies de gestion de crises ;
- Aménager sous contraintes : comment intégrer le risque pour une meilleure résilience des territoires et des réseaux ?



L'ÉCOLOGIE URBAINE

ATELIER « BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN »

Dans le cadre de son programme d'animation, l'AGORAH a organisé le jeudi 19 mai un atelier thématique sur le thème de la biodiversité dans l'aménagement urbain, et a une nouvelle fois transformé l'essai avec une forte mobilisation.

Les traditionnels professionnels du paysage, institutionnels, et représentants d'associations ont été rejoints à l'AGORAH par de nombreux habitants venus participer aux échanges sur le concept de trame verte et bleue, sa traduction réglementaire, et sa prise en compte à La Réunion. Les habitants, les représentants de l'Etat, du Conseil Régional, des EPCI, des communes, du Parc National, et des acteurs publics et privés du territoire (EPFR, UNEP, CFPPA, SEMADER, GCEIP, Cabinets d'architectes, ...) ont également pu découvrir les « cahiers environnementaux », un outil mis en œuvre par l'agence d'urbanisme pour mieux analyser les espaces.

Pour enrichir les débats, l'AGORAH avait invité l'Ecole du Jardin Planétaire, qui a pu présenter ses travaux et réflexions de « jardiniers dans la ville ». Autour de Sébastien CLEMENT et de Michel REYNAUD, les questions du respect de l'environnement, des pratiques participatives, et des techniques alternatives d'aménagement ont pu être abordées. Ceci a permis de rattacher à des valeurs fondamentales les réflexions urbaines des opérationnels présents. C'est ensemble, en s'appuyant sur l'innovation collective, que citoyens et collectivités arriveront à donner à la biodiversité la place qu'elle mérite dans les villes de demain.

Enfin, l'AGORAH a retransmis en direct cet atelier thématique via son site internet, le visionnage de la vidéo étant désormais permanent.



Participation citoyenne lors de l'atelier « Biodiversité en milieu urbain » organisé par l'AGORAH



Daniel DAVID, responsable du Pôle Environnement de l'AGORAH (debout)



ESPACES NATURELS DE FORTE VALEUR ET DE MOINDRE VALEUR

CONTEXTE

Les espaces naturels de forte valeur sont composés par l'ensemble des espaces naturels identifiés dans l'état initial de l'environnement du SAR et assurent des fonctions essentielles pour le maintien et la préservation, notamment :

- de la biodiversité remarquable ;
- de la qualité des paysages patrimoniaux ;
- des corridors écologiques constitués par les grandes ravines (continuités écologiques) ;
- des espaces de respiration servant de coupure entre les fronts urbains (espaces de respiration interurbains) ;
- des espaces luttant contre l'érosion, les pollutions et les inondations (espaces tampons).

Les espaces naturels de moindre valeur étant ceux qui n'assurent pas ces fonctions essentielles. L'AGORAH assure le suivi de l'évolution de ces deux types d'espaces, les valeurs correspondantes étant deux des indicateurs environnementaux associés au Schéma d'Aménagement Régional.



Terres cultivées dans les Hauts, dans les espaces naturels de forte et de moindre valeur du SAR



La Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Paul

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES SUR 2016

En 2016, l'AGORAH a proposé une nouvelle méthodologie de calcul permettant de suivre l'évolution des espaces naturels de forte valeur et de moindre valeur. Cette méthodologie est le fruit d'échanges partenariaux avec les services du Conseil Régional et avec les services de la DEAL. Elle a été testée et présentée à un groupe technique incluant des représentants de la Région, de l'Etat, du Département, des EPCI et des acteurs du territoire (Syndicat du Sucre, SAFER, etc.), ce qui a permis de la valider.

Cette méthodologie repose sur une mise à jour des données issues de l'état initial de l'environnement du SAR pour tenir compte des évolutions (tant sur le plan strictement réglementaire que sur le plan de la connaissance générale) qui se sont produites depuis sa réalisation (le SAR a été approuvé en 2011 et l'état initial de l'environnement a été réalisé en 2006). Ainsi, entre 2006 et 2011, l'évolution des espaces naturels de forte valeur a connu une hausse et celle des espaces naturels de moindre valeur a connu une baisse, suite à l'actualisation des connaissances disponibles sur les espaces naturels : actualisation des ZNIEFF en 2009, et des ENS et APB en 2011. De nouvelles connaissances ayant été mises à jour entre 2011 et 2014 (notamment au niveau des trames écologiques), il a été décidé en 2016 que l'année 2014 serait la nouvelle année de référence pour le suivi de ces deux types d'espaces. L'agence a donc permis,

via cette proposition méthodologique, de suivre avec toute la pertinence nécessaire l'évolution de ces espaces pour les années à venir, ce qui a d'ores et déjà permis de constater leur évolution à la baisse sur la période 2014-2015.



Vue des Hauts sur le littoral et les mi-pentes

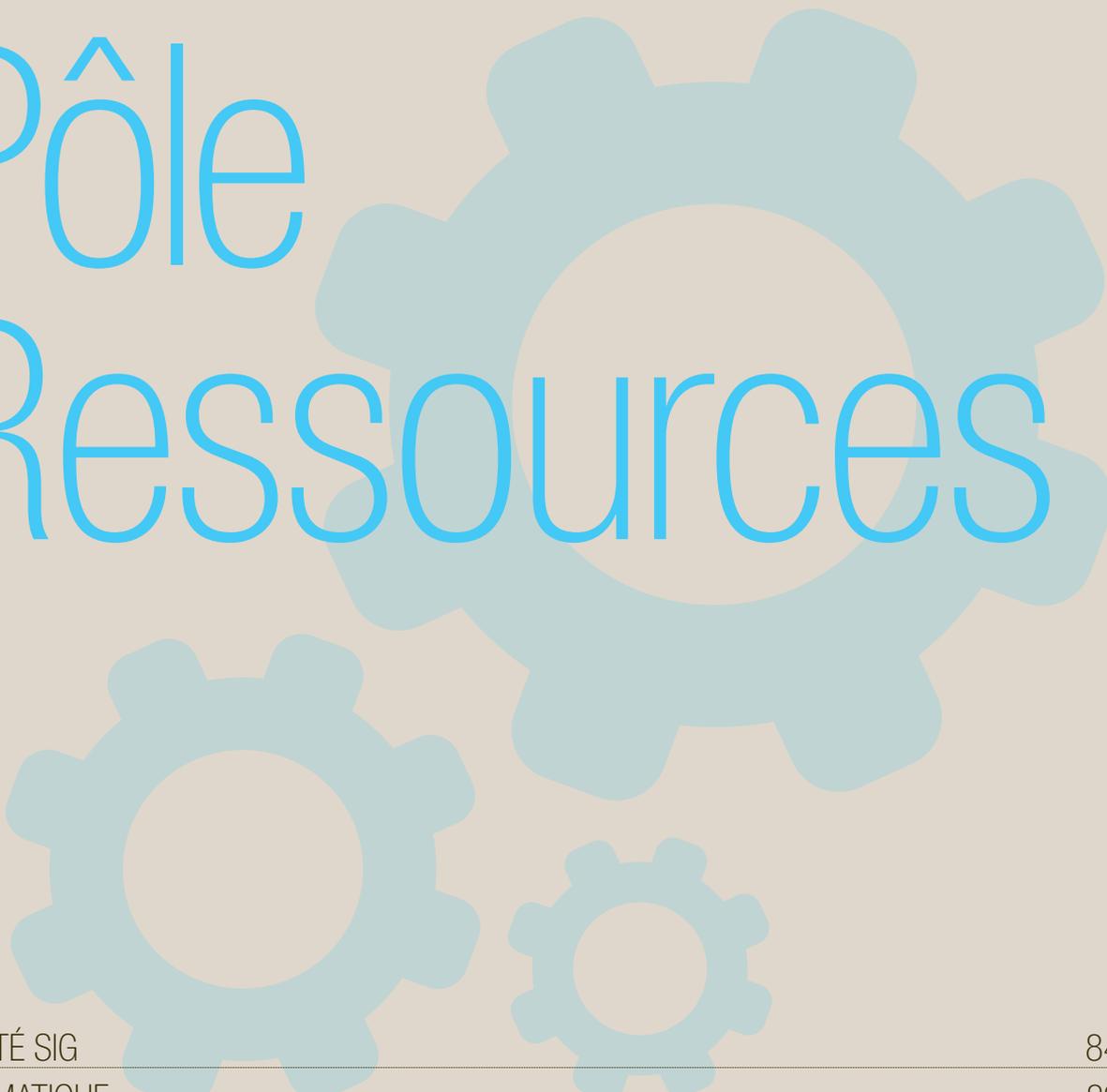


Aménagements en bois de goyavier permettant d'observer les paysages des mi-pentes





Pôle Ressources



ACTIVITÉ SIG	84
INFORMATIQUE	89
PEIGEO & OPENDATA	92

ACTIVITÉ SIG

ÉTALEMENT URBAIN : ANIMATION DU GROUPE ÉTALEMENT URBAIN, TRAVAUX ET EXPERTISE SUR L'IDENTIFICATION DES TYPOLOGIES DE LA TACHE URBAINE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre du « Groupe Étalement Urbain », l'AGORAH poursuit ses travaux afin d'approfondir les connaissances et l'observation de l'espace urbanisé.

En 2016, parallèlement à la mesure de l'étalement urbain année après année, l'AGORAH a proposé aux partenaires du « Groupe Étalement Urbain » une qualification des espaces urbanisés identifiés selon leurs fonctions urbaines. Ce travail s'inscrit dans la continuité des précédents travaux de l'AGORAH et en particulier d'une étude datant de 2012 sur l'analyse des composantes de l'espace urbanisé. Par conséquent, il s'appuie sur une phase exploratoire des sources d'informations disponibles, un benchmark des méthodes d'identification des composantes de l'espace urbain via l'utilisation d'un système d'information géographique ainsi que les précédents débats du « Groupe Étalement Urbain ».

— L'objectif de ce travail est d'identifier, spatialiser et quantifier dans une base de données géographiques géoréférencées les différents usages de l'espace urbanisé en s'appuyant sur les bases de données disponibles à l'échelle régionale ;

— Le second objectif est d'examiner les territoires et leurs spécificités au regard de cette caractérisation de l'espace ;

— Enfin, il s'agit également d'affiner la méthode de classification précédemment utilisée. Le processus de calcul intègre ainsi de nouvelles données dans le traitement qui est susceptible d'être encore amélioré en fonction des bases de données disponibles dans le futur.

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS

En 2012, la donnée de référence utilisée était la tache urbaine 2008.

En 2016, la donnée utilisée est la tache urbaine intermédiaire 2014 qui est la donnée validée la plus récente de mesure de l'étalement urbain.

L'approche reste la même qu'en 2012, à savoir l'utilisation des fichiers fonciers standards (Cadastre DGFIP) comme source principale de données. La donnée cadastrale a pour avantage d'être actualisée en continu et d'être d'une grande richesse à une échelle fine. Cette base de données est par ailleurs peu ou mal exploitée jusqu'à présent dans l'observation de l'urbanisation.

En 2016, le processus de calcul a été normalisé et rendu reproductible en intégrant également de nouvelles données. Par ailleurs, suite au « Groupe Étalement Urbain » du 05 Juillet 2016, cette base de données pourra être améliorée par toute donnée de connaissance vérifiée permettant d'enrichir l'analyse.

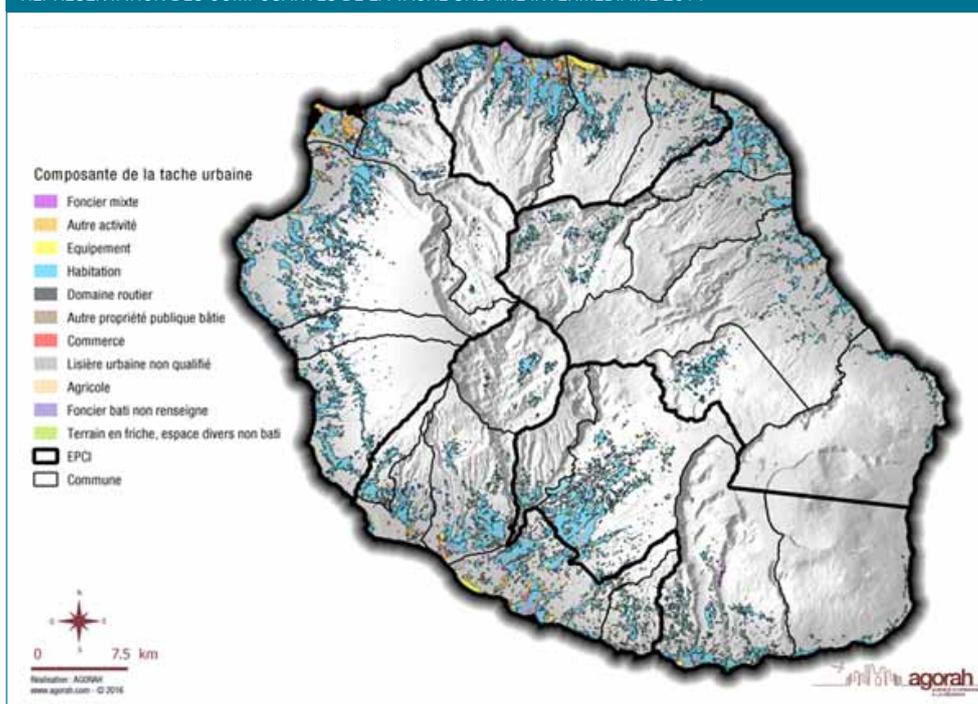
L'analyse des résultats de cette note technique nécessitera des approfondissements et des vérifications in situ. Toutefois elle permet d'ores et déjà d'aborder un certain nombre de thématiques de l'aménagement du territoire traitées par l'AGORAH :

- Tissu économique en ou hors zones d'activités ;
- Emprise des équipements des quartiers ;
- Part de la fonction résidentielle ;
- Mono fonctionnalité ou mixité d'usages.

Cette base de connaissances est le point de départ d'analyses croisées qui seront menées dans le cadre des différentes expertises et observatoires de l'AGORAH et de ses partenaires.



REPRÉSENTATION DES COMPOSANTES DE LA TACHE URBAINE INTERMÉDIAIRE 2014



PRÉFIGURATION DU MODE D'OCCUPATION DU SOL

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'occupation du sol, souvent représentée sous forme de « Mode d'Occupation des Sols » ou MOS, représente une source de données importante pour tous les organismes et acteurs de l'aménagement qui travaillent à une échelle fine et pour qui les autres sources de données s'avèrent insuffisantes.

Un Mode d'Occupation des Sols (MOS) est un inventaire exhaustif de la couverture physique d'un territoire et de ses usages réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Pour permettre un suivi des enjeux liés à l'aménagement du territoire et notamment la question de la consommation d'espace, l'Etat et la Région Réunion ont souhaité mettre en œuvre de façon partenariale cet outil de mesure, spatialisé, permettant de calculer de multiples indicateurs et s'appuyant sur diverses sources de données.

Pour l'AGORAH, dont la mission est d'alimenter la réflexion stratégique et prospective dans le domaine de l'aménagement pour le compte de ses adhérents (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI, bailleurs sociaux...), ce type de données est un outil indispensable pour aider à bâtir le futur projet de territoire. C'est

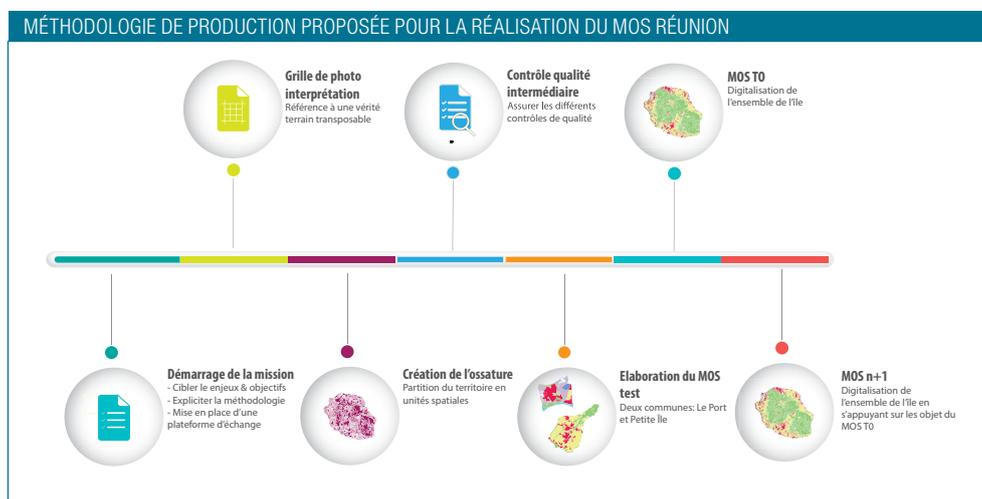
donc naturellement que l'agence d'urbanisme s'est positionnée pour la mise en œuvre du MOS dont la réalisation va permettre de consolider ses observatoires et son expertise dans les thématiques de l'aménagement du territoire à La Réunion.

L'objectif est de produire une base de données permanente de l'occupation du sol à grande échelle qui sera réalisée à terme, de façon régulière à compter d'une date de référence « T0 ».

PRODUCTIONS

Suite à l'avis favorable de la Commission Permanente du 20 octobre 2015 de la Région Réunion pour que l'AGORAH puisse travailler sur la préfiguration du MOS, l'agence a produit deux documents préalables à la réalisation d'une telle base de données :

— Un plan de développement présentant : les travaux sur le Mode d'Occupation du Sol déjà réalisés au niveau européen et national ; une proposition de méthodologie de travail ; une description du projet étape par étape ; un planning prévisionnel pour la production du MOS de référence et sa mise à jour.



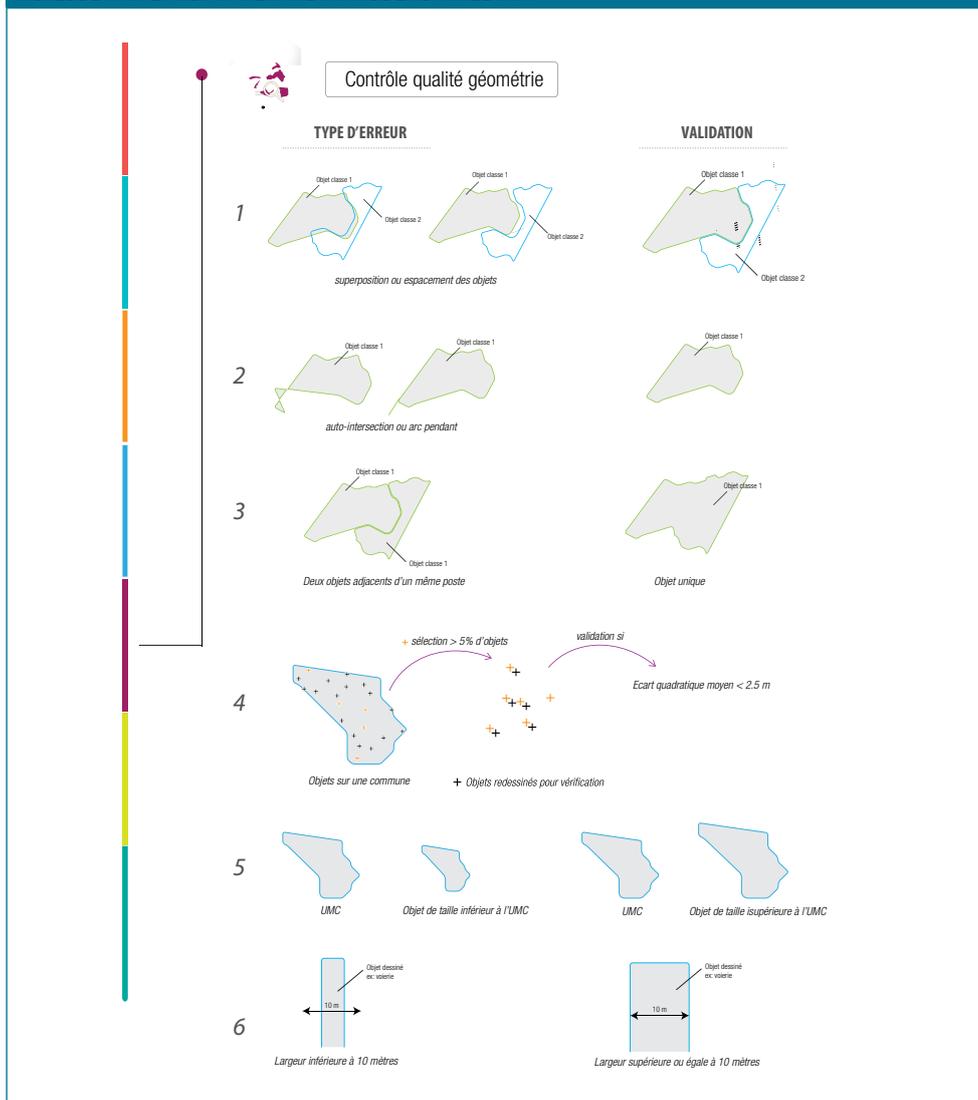
— Un plan d'assurance qualité décrivant les dispositions prises par l'ensemble de l'équipe AGORAH pour obtenir la qualité du Mode d'Occupation du Sol définie en accord avec les partenaires du projet.

Dans ce document sont définis les normes à respecter, la méthodologie de développement du produit et les contrôles prévus pour chaque activité.

À ce jour, ces documents n'ont pas été valorisés et partagés auprès des partenaires de l'agence.



RÈGLE DE TOPOLOGIE POUR LA CRÉATION DE LA DONNÉE MOS



RÉGION RÉUNION : COORDINATION DES TRAVAUX DE VALORISATION DES PROJETS & RÉALISATIONS « TRANSPORTS » DE LA RÉGION RÉUNION

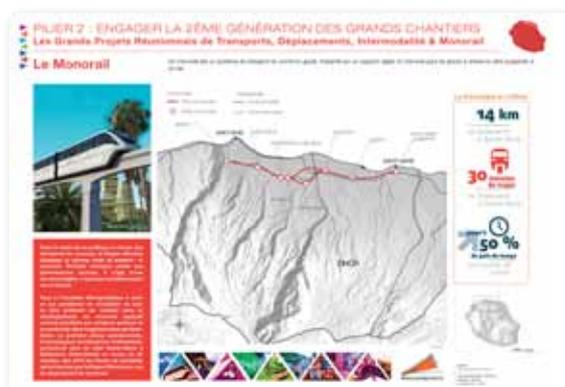
Dans le cadre de ses actions de valorisation sur la thématique « Transports, Déplacements, Mobilité et Monorail » la Région Réunion a sollicité l'AGORAH pour la réalisation de supports de communication et de l'animation 3D mettant en valeur les projets et les réalisations de la Région Réunion sur cette thématique.

L'AGORAH a ainsi proposé la réalisation de posters mettant en valeur les projets et les réalisations de la Région Réunion. Chaque poster contient une pastille cartographique (zoom sur la thématique présentée) avec un bloc texte présentant le projet, sa cohérence avec la politique de transport de la Région Réunion, des chiffres clés ainsi qu'une photographie de la thématique.

Les thématiques suivantes ont été valorisées sous forme de panneaux :

- Les Transports Collectifs en Site Propre ;
- Les Matériels roulants et les Abris bus ;
- Le Réseau Régional de Transport Guidé ;
- Le Monorail ;
- Les Parkings relais et Aires de covoiturage ;
- Le Plan Régional Vélo et la Voie Vélo Régionale.

La réalisation d'une animation 3D synthétisant les différentes thématiques a également été réalisée dans ce cadre, permettant de mettre en cohérence les projets de la Région Réunion et leurs déclinaisons temporelles sur le territoire réunionnais. Cette animation d'une durée de trois minutes sera intégrée dans un film de communication grand public et valorisée en 2017.



Poster du projet de Monorail



Poster des projets et réalisations TCSP de l'Ouest de La Réunion



INFORMATIQUE

MISE À JOUR DE L'ORGANISATION DU RÉSEAU INTERNE

CONTEXTE

Afin d'accompagner au mieux le fonctionnement interne de l'AGORAH, une nouvelle arborescence serveur a été mise en place en 2013. Les objectifs de la réorganisation du serveur étaient les suivants :

- Refléter l'organisation de l'agence en pôles thématiques avec un souci permanent de capitalisation du savoir ;
- Faciliter le travail en équipe : la nouvelle arborescence permettant de travailler en « mode projet » : c'est-à-dire que plusieurs personnes alimentent un espace de travail commun ;

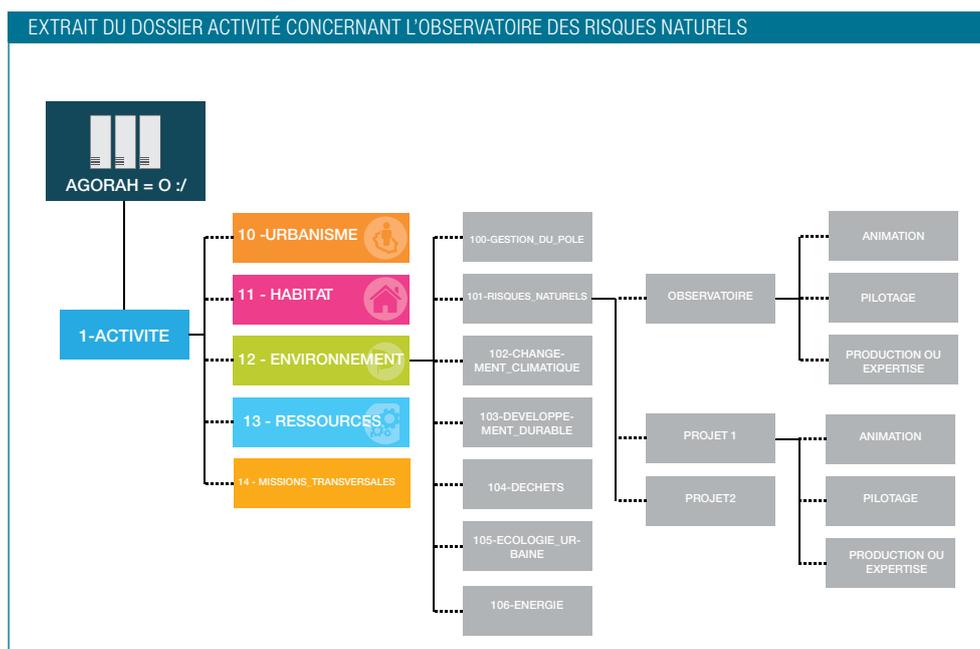
- Simplifier l'accès aux ressources ;
- Maîtriser et optimiser la consommation d'espace disque.

Dans le cadre de la réorganisation du serveur un document d'accompagnement a été produit, ayant pour but de préciser les définitions ainsi que le contenu théorique des dossiers de la nouvelle arborescence serveur.

Deux objectifs ont été atteints grâce à cette nouvelle arborescence : la maîtrise de la consommation d'espace disque ainsi que la facilitation du travail en équipe.

En revanche de nouveaux ajustements ont été nécessaires en 2016 pour :

- Simplifier d'avantage l'accès aux ressources
- Suivre les modifications dans l'organisation de l'agence.



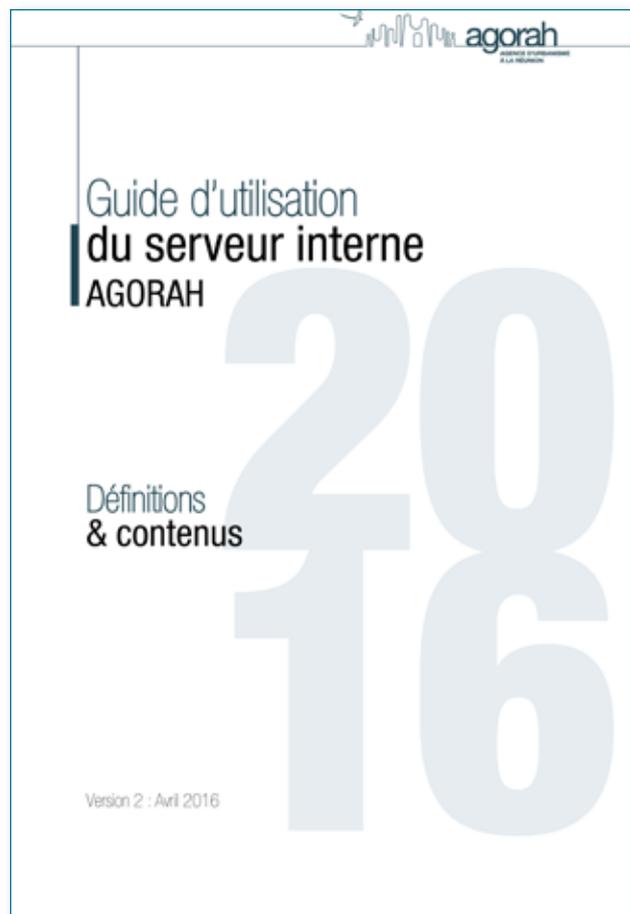
En 2016, les modifications de l'organisation du réseau interne portent sur les points suivants :

- Une restructuration des dossiers composant les différents lecteurs (O:/ et Z:/) ;
- Une réorganisation des dossiers thématiques de la même façon afin de favoriser l'accès à l'information ;
- Un classement chiffré des dossiers pour optimiser leur localisation.

Cette mise à jour du réseau interne, effective depuis le mois d'avril 2016, a permis un gain de temps et d'efficacité pour les délais de production, de diffusion et de mise à jour de l'information de l'agence.

Une seconde version du guide d'utilisation du serveur a été produite.

Elle rappelle les principes et les attentes de l'organisation serveur et précise la nature et les recommandations aux ajustements effectués.



GESTION DES PRESTATIONS EXTERNALISÉES

CONTEXTE

Depuis deux ans, dans le cadre de la maîtrise de ses coûts fixes, l'AGORAH a entrepris une analyse fine de ses prestations externalisées. En 2016, de nouveaux prestataires ont été choisis pour les solutions d'impression, la téléphonie et les accès Internet de l'agence.

RÉSULTATS

Le volet « solutions d'impression » a fait l'objet d'une consultation des entreprises spécialisées suivantes :

— ALLIANCE BUREAUTIQUE : Depuis janvier 2004, Alliance Bureautique équipe les entreprises réunionnaises en systèmes d'impression « Konica Minolta ». Alliance Bureautique est l'une des entreprises leader à La Réunion dans le domaine de la reprographie et de l'impression ;

— GEODE : La Société Geode a été créée en 2000 dans le cadre du lancement par HP d'une nouvelle gamme de matériels multifonctions destinées aux professionnels (les MFP) et d'une technologie novatrice en termes d'intégration des documents papiers au système d'information (Digital Sender). C-TECHNOLOGIE : Composante du Groupe OMICRONE axé sur le traitement de l'information et la gestion de document depuis plus de 30 ans, la filiale a su développer une relation solide avec le tissu économique réunionnais y compris les collectivités territoriales sur la fourniture de solutions d'impression.

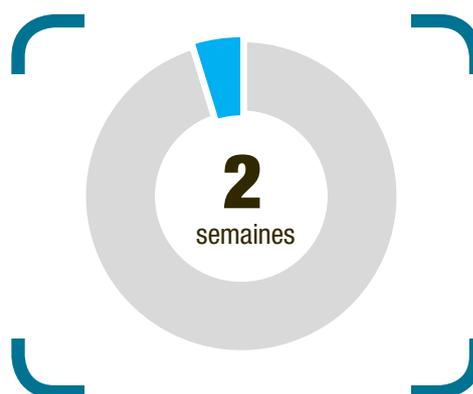
Suite à l'analyse des offres et à l'audition des trois entreprises spécialisées, la société C-TECHNOLOGIE a été choisie pour accompagner l'AGORAH.

Concernant les abonnements de téléphonie fixe et Internet une proposition financière a été demandée par l'AGORAH à trois prestataires spécialisés :

- ORANGE ;
- CANAL + BUSINESS ;
- NET-OI.

L'analyse comparative entre ces trois fournisseurs d'accès Internet et de téléphonie a conduit l'AGORAH à choisir l'offre de CANAL + BUSINESS.

Ces deux nouveaux partenariats permettent aujourd'hui à l'AGORAH d'optimiser son fonctionnement et de réduire ses coûts fixes.



PEIGEO & OPENDATA

ANIMATION : ATELIER « LES APPLICATIONS INNOVANTES AU SERVICE D'UNE VILLE INTELLIGENTE ET CITOYENNE »

12 MAI 2016

L'AGORAH a organisé à son initiative, pour promouvoir l'OpenData et les applications permettant ce partage de données, un atelier intitulé « Les applications innovantes au service d'une ville intelligente et citoyenne ».

L'objet de cette démarche était de proposer au réseau d'acteurs un temps d'échanges sur la thématique de la ville intelligente et citoyenne en s'intéressant plus particulièrement au rôle et à l'impact des applications numériques sur notre façon de faire et de vivre la ville à La Réunion.

Cet atelier a permis à l'AGORAH d'introduire le sujet de l'innovation dans la ville intelligente et d'effectuer un focus particulier sur l'OpenData. Ce fut aussi l'occasion pour la Région Réunion de détailler la stratégie régionale pour un territoire numérique et innovant.

Le succès de cet atelier s'est appuyé sur la présentation d'initiatives locales qui placent les citoyens au cœur de la création de données sur son territoire. Ainsi ont été présentées les applications COMMUNECTER, MYSAINTPIERRE et le projet OPENSTREETMAP Réunion.

Il s'agissait, à travers ces présentations, de sensibiliser les acteurs aux possibilités offertes par le développement d'applications innovantes (réseau sociétal, portail social et citoyen). L'utilisateur devient un acteur incontournable de l'évolution de son territoire et participe à la création de valeurs mutuelles.

Par exemple, l'application MYSAINTPIERRE permet aux habitants de faire remonter aux services techniques de la ville, les dysfonctionnements relatifs à la propreté urbaine, aux espaces verts, à la voirie, à l'éclairage public et aux feux tricolores.

Se voulant totalement en phase avec la thématique abordée, l'AGORAH a également proposé la retransmission en direct de l'atelier via son site internet : www.agorah.com.



L'atelier s'est divisé en deux grandes parties :

— Une première partie sous la forme d'introduction pour aborder la thématique de manière générale. Celle-ci s'est faite à voix partagée entre le Conseil Régional et l'AGORAH et a permis ainsi de poser le cadre des discussions, de soulever les grands enjeux qui sous-tendent le développement d'une ville connectée, intelligente et citoyenne en milieu tropical insulaire, mais aussi de présenter les actions menées par la Région Réunion et l'agence d'urbanisme sur cette thématique.

— Une seconde partie sous la forme de présentations, a permis de découvrir des applications qui ont été créées ou qui sont en cours de création sur le territoire. L'objectif poursuivi sur ce second temps était donc double : il s'agissait à la fois d'offrir un moment de partage d'expériences en mettant en avant trois applications différentes, mais aussi de permettre des échanges avec la salle sur les atouts, les difficultés et le potentiel de développement de ce type d'outils à La Réunion.



50 participants

L'AGORAH ORGANISE L'ATELIER « LES APPLICATIONS INNOVANTES AU SERVICE D'UNE VILLE INTELLIGENTE ET CITOYENNE »



Présents de gauche à droite : Philippe JEAN-PIERRE (Président du Comité Régional pour l'Innovation (CRI) ; Vanessa MIRANVILLE (Maire de La Possession et Vice-Présidente du TCO) ; Françoise LAMBERT (2ème adjointe à la Mairie de La Possession et Vice-Présidente du TCO) ; Fabienne COUAPEL-SAURET (Présidente de l'AGORAH et Conseillère Régionale) .



PEIGEO 2.0 : PRÉPARATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCERTÉ AVEC LES PARTENAIRES HISTORIQUES POUR 2017.

CONTEXTE

L'utilisation des données et des systèmes d'informations géographiques est de plus en plus présente dans les réflexions stratégiques menées par les acteurs publics régionaux, qu'il s'agisse des services de l'État ou des collectivités publiques.

La directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial information in Europe n°2007/2/CE du 14 mars 2007) sur les données environnementales a fortement contribué au partage des données géographiques publiques en favorisant largement le développement d'infrastructures d'échanges de données géographiques telles que PEIGEO. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 21 octobre 2010 (Ordonnance n°2010-1232), qui précise que les autorités publiques :

- Doivent mettre à disposition leurs données environnementales ;
- Doivent en faciliter la réutilisation grâce à leurs descriptions techniques (métadonnées).

Plus récemment dans l'actualité, deux textes de loi viennent appuyer les dispositions précédentes en faveur de l'OPEN DATA :

- La Loi NOTRe qui intègre au sein du Code général des collectivités territoriales un article (L1112-23) qui imposent aux collectivités de plus de 3 500 habitants de mettre en ligne toutes les « informations publiques » en leur possession au format électronique et « se rapport[ant] à leur territoire » ;
- La Loi Numérique promulgué le 7 octobre 2016, comprend dans son article l'article 1er, des dispositions pour ouvrir clairement l'accès

aux données des personnes publiques, mais aussi des délégataires de service public. L'article 3 du projet de loi introduit ainsi l'obligation pour les administrations de publier dans un « standard ouvert ses données qui présentent un intérêt économique, social ou environnemental ». Et enfin, l'article 6 du projet de loi prévoit que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) aura pour mission de faire respecter ces dispositions.

OBJECTIFS

L'AGORAH, a été choisie pour mettre en œuvre la plateforme PEIGEO dans le cadre d'une convention tripartite avec l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Cette convention signée le 13 décembre 2011 d'une durée de deux ans a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2014. L'AGORAH a été désigné en tant que maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre pour le compte de ses partenaires, mais est aussi partenaire du projet.

Les objectifs initiaux de la plateforme PEIGEO étaient :

- Développer la mutualisation et le partage des informations existantes entre ces structures;
- Accroître l'efficacité des structures productrices et utilisatrices d'informations géographiques à La Réunion ;
- Favoriser le développement de l'information géographique à La Réunion et y participer activement, notamment par la mise à disposition des informations au bénéfice du citoyen.

Le premier objectif est déjà atteint avec l'outil actuel mais les technologies de l'Internet nécessitent une mise à niveau constante pour ne pas tomber dans l'obsolescence. En parallèle, une amélioration de la convivialité et de la prise en main des outils par les utilisateurs est nécessaire, ainsi qu'une compatibilité de la plateforme PEIGEO 2.0 avec les tablettes et smartphones, sachant qu'il y avait 946 500 téléphones mobiles actifs à La Réunion en 2015.

La plateforme PEIGEO fonctionne de manière partenariale. Ainsi, plus il y a de partenaires actifs, plus la plateforme est riche en contenu. Pour le projet PEIGEO 2.0, il est nécessaire de maintenir l'adhésion effective de ce socle partenarial et de faire adhérer de nouveaux partenaires par des actions de formation et de communication en direction de chaque organisme et notamment via des ateliers sur les thématiques de l'information géographique ciblées en faveur de l'OPEN DATA.

Le projet PEIGEO 2.0 reprend ces objectifs initiaux et propose la pérennisation du dispositif via :

- Une plateforme techniquement opérationnelle et performante ;
- Un portail riche de contenus ;
- Un outil fréquemment et largement utilisé.

Le diagnostic « force / faiblesse » du précédent programme met en évidence les points suivants:

FORCES

- La fréquentation de la plateforme se situe à 1400 visiteurs uniques par mois en moyenne depuis 2014 (applications métiers, notamment risques naturels). Cependant, cette fréquentation stagne et pour qu'elle augmente, il faudra proposer de nouveaux contenus.
- L'outil est opérationnel et fonctionne depuis 2013.
- PEIGEO est identifié au niveau régional et national.
- Il n'y a pas d'outil concurrent. Il y a d'autres plates-formes sur d'autres thématiques (SEX-TANT de l'IFREMER sur le volet marin, PIMENT sur la diffusion des images satellites, SINP de la DREAL) mais elles ne sont pas concurrentes de PEIGEO.

DYNAMIQUE OPEN DATA À POURSUIVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉUNION



FAIBLESSES

- Peu de contenu (données et applications). Une centaine de bases de données partagées ;
- L'impulsion en faveur de l'Open Data reste à développer (nécessité de mener des actions sensibilisation sur le partage de données et sur les textes de lois en faveur de l'Open Data.) ;
- L'outil actuel n'est pas assez simple d'utilisation et convivial pour favoriser le partage de données. Par ailleurs, l'outil PRODIGE qui permet de faire tourner la plateforme PEIGEO n'a pas été mis à jour récemment.

En 2017, l'AGORAH en concertation avec ses partenaires a prévu de réaliser un programme d'actions autour de la mise à jour de l'outil, la communication et l'animation en faveur de l'Open Data et de la diffusion des données publiques, car les objectifs de diffusion ne sont que partiellement atteints aujourd'hui. Il s'agira de faire prendre conscience aux collectivités qu'elles doivent partager leurs données géographiques.



ADMINISTRATION DE LA PLATEFORME & ACCOMPAGNEMENT AU PARTAGE DE DONNÉES SUR PEIGEO

CONTEXTE

La convention historique de mise en œuvre de PEIGEO a pris fin au début de l'année 2015. Depuis cette date, l'AGORAH assure le financement des services, la maintenance corrective et l'administration des applications de la plateforme.

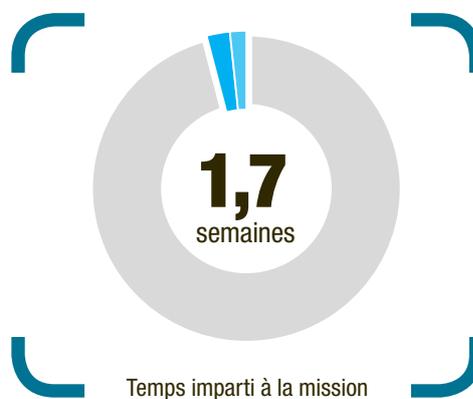
Concrètement, l'AGORAH assure la mise à jour des données et applications principales comme l'application « POS&PLU » et l'application « Risques Naturels ».

Par ailleurs, dans le cadre du développement de l'Open Data et pour rendre effectif le partage de données, l'AGORAH propose à ses partenaires un accompagnement personnalisé pour la mise en ligne de leurs données sur PEIGEO et pour le passage des collectivités vers l'Open Data.

Cet accompagnement qui peut prendre la forme de réunions d'informations ou de séances de travail sur site et se déroule selon la méthodologie suivante :



Cette année l'AGORAH a accompagné la Ville de Saint-Denis pour la mise à disposition de ses données géographiques sur la plateforme PEIGEO. Plusieurs échanges ont abouti à la signature de la charte d'adhésion à PEIGEO par la Ville de Saint-Denis. Par la suite, une démonstration sur site a permis d'initier le service SIG de Saint Denis à la mise en ligne de leurs données sur la plateforme PEIGEO.



PEIGEO
plate-forme d'échange
de l'information géographique à La Réunion

PARTICIPER AU PROJET | ACTUALITES | LES GEOSERVICES | LES AUTRES PORTAILS

ACTUS PERMANENT
L'analyse du territoire via la cartographie
ACCEDER AU SERVICE

Votre recherche

ESPACE PROFESSIONNEL
Votre identifiant
Votre mot de passe
Valider
Mot de passe oublié
RAPAT IGN

BIENVENUE SUR PEIGEO
le portail de référence de l'information géographique à La Réunion

- Pour tous**
PEIGEO valorise les données géographiques de La Réunion. Cet outil partenarial financé par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'AGORAH et
- Pour les professionnels**
PEIGEO met à disposition des professionnels de l'information géographique un ensemble de géoservices en ligne permettant notamment de répondre aux obligations de la directive





Missions Transversales



PRODUCTIONS GÉNÉRALES	100
COOPÉRATION RÉGIONALE	108
DÉVELOPPEMENT DE L'AGENCE	114

PRODUCTIONS GÉNÉRALES

LE SUIVI DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DU SAR

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de La Réunion a été approuvé le 11 novembre 2011 par le Conseil d'Etat. Il est soumis à évaluation environnementale, l'article L.4433-7 du code général des Collectivités Territoriales indiquant en effet que « le schéma d'aménagement régional fait l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions définies par les articles L.121-10 à L.121-15 du code de l'Urbanisme ».

Le Conseil Régional de La Réunion a donc engagé depuis plusieurs années un suivi annuel de ce document cadre. Ce suivi constitue un état des lieux, basé sur les indicateurs environnementaux du SAR qui ont été définis lors de l'élaboration du schéma. Il consiste en une collecte pluriannuelle et une analyse systématique des informations recueillies au fur et à mesure de l'évolution du projet. Cette capitalisation de connaissances est à ce titre, une base fondamentale pour l'évaluation environnementale du SAR.

Pour assurer ce suivi des indicateurs environnementaux du SAR, une commission de suivi du SAR a été mise en place par le Conseil Régional, en vue d'une présentation des résultats, analyses et tendances observées à la fin de chaque année. La coordination de cette démarche est confiée à l'AGORAH, qui pilote le suivi de l'ensemble des 23 indicateurs environnementaux définis dans le document. On note la présence de deux types d'indicateurs :

— Ceux, au nombre de 14, qui sont produits en interne par l'agence, dans la mesure où elle est détentrice des données sources et qu'elle est en capacité de calculer les valeurs recherchées ;

— Les 9 autres indicateurs, qui sont produits par les partenaires en possession des informations nécessaires à leur calcul. L'AGORAH a la responsabilité de recueillir les données et de mettre en place des démarches pour leur obtention.

Au-delà du recueil des données et du calcul des valeurs de chacun des indicateurs, l'agence produit également une analyse des tendances observées pour chacun d'entre eux depuis la date d'approbation du SAR.

AVANCEMENT ET ACTIONS RÉALISÉES EN 2016

MÉTHODOLOGIE

L'AGORAH a identifié en interne un chargé de mission spécifique au SAR. Référent des acteurs pilotes, il a en charge la coordination des chargés d'études de l'AGORAH. Tous travaillent en mode projet. Chaque indicateur est suivi par un référent au sein de l'agence. Un comité technique de suivi a été mis en place avec les partenaires de l'agence (Région, DEAL, DAAF, Département). Cette instance a pour rôle de vérifier en continu l'état d'avancement de la mission globale et d'en valider le contenu.

Des groupes techniques par indicateur ou par groupe d'indicateurs ont été initiés avec les acteurs principaux des différents indicateurs. Les différentes étapes méthodologiques por-

tées par l'AGORAH et qui visent à renseigner et à analyser les indicateurs sont les suivantes :

— Collecte des informations nécessaires aux calculs des différents indicateurs, auprès des partenaires fournisseurs de données. Pour l'ensemble des indicateurs l'AGORAH assure la coordination, le recueil et le recollage d'informations afin d'assurer une cohérence dans le renseignement des fiches.

— Mise à jour de la fiche « méta donnée » de chaque indicateur, principalement en termes de résultats numériques, mais le cas échéant également en terme de définition, ou de description méthodologique.

— Analyse des indicateurs : en parallèle des fiches, chaque indicateur fait l'objet d'une note d'analyse contextuelle, réalisée par l'AGORAH et/ou le partenaire fournisseur de la donnée.

— Validation : ces différentes productions font ensuite l'objet d'une validation partenariale avant publication, par le biais des différentes instances mises en place à cet effet. La coordination de cette étape importante de validation (réunions des groupes techniques, centralisation et transmission des informations, etc.) est assurée par l'AGORAH.

— Compilation : l'ensemble de ces travaux fait enfin l'objet d'un rapport final annuel récapitulatif du suivi des 23 indicateurs du SAR. Il a vocation à être présenté à la commission du SAR, puis à être diffusé aux partenaires institutionnels.



De gauche à droite : Daniel David – responsable du pôle Environnement de l'AGORAH, Raymond Fontaine – responsable Aménagement et Urbanisme à la DAAF, Jean-Michel Maurin – Directeur de la DEAL, François Bellouard – SGAR Adjoint, Fabienne Couapel-Sauret – élue déléguée au SAR et Présidente de l'AGORAH, David Lorion – Vice-Président du Conseil Régional, Didier Aubry – DGA Aménagement, Développement Durable et Energie du Conseil Régional, et Anthony Rasolohery – Directeur Aménagement du Conseil Régional.



RÉSULTATS

Le séquençage du projet a fait l'objet d'un suivi associé à un contrôle qualité systématique de chaque étape et pour chaque indicateur, les éléments suivants ayant par ailleurs été définis pour chacun d'entre eux :

- Méthodologie effectuée ;
- Donnée collectée / Calcul ;
- Fiche indicateur renseignée ;
- Envoi fiches / résultats au comité de lecture;
- Analyse indicateur (production d'une note d'analyse et validation du comité de lecture) ;
- Intégration de l'indicateur au rapport final.

A travers un planning de mission et un tableau de bord fournissant une vision synthétique de l'avancement de la mission, ce pilotage a par ailleurs permis d'assurer un suivi temporel instantané de la mission au regard des échéanciers de mission fixés par le Conseil Régional.

Les différents résultats issus des groupes techniques associés à chacun des indicateurs ont été au fil de la démarche validés par un comité de lecture (Région, État), puis par un comité technique (Région, DEAL, DAAF, Département), et enfin, en amont de la commission politique de suivi, par une commission technique de suivi réunissant l'ensemble des acteurs du territoire.

RAPPORT TECHNIQUE

Un rapport final du suivi des indicateurs environnementaux du SAR a été élaboré par les équipes de l'agence à destination des membres de la commission de suivi. Il comporte les éléments suivants :

- Une présentation des 23 indicateurs environnementaux du SAR ;
- Un rappel de la méthodologie et de l'organisation proposée, en vue de piloter ce projet partenarial ;

- Une présentation des fiches « indicateurs », qui constituent un socle méthodologique et la capitalisation des résultats sur plusieurs années, ainsi que les résultats 2016. Une analyse des résultats constatés est associée en vue de mettre en perspective l'évolution du territoire réunionnais au regard des projections du SAR ;

- Une synthèse des résultats des indicateurs environnementaux du SAR, sous forme de tableau bilan.

En parallèle de ce rapport technique complet, les équipes de l'agence ont travaillé en 2016 à la réalisation d'un support de présentation permettant d'aborder les indicateurs de façon plus transversale qu'au cours des années précédentes, en procédant par regroupements thématiques et en apportant des éclairages contextuels.

COMMISSION DE SUIVI DU SAR

La commission de suivi du SAR pour l'année 2016 s'est déroulée le jeudi 8 décembre dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région, sous la présidence de Fabienne Couapel-Sauret (élu déléguée au SAR et Présidente de l'AGORAH), et en présence des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques du territoire.

L'état d'avancement de la procédure de modification du SAR a été présenté par les services de la Région et les services de la DEAL ont fait un point d'information sur les principes de la réforme des PLU. L'AGORAH a ensuite présenté une méthodologie – issue d'échanges partenariaux avec les services de la Région et de l'Etat – se rattachant au calcul de la densité dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Enfin, l'AGORAH a assuré la présentation des travaux relatifs au suivi des 23 indicateurs environnementaux du SAR. Ces indicateurs se rattachent aux 6 grands enjeux environnementaux définis dans le SAR en 2011, dont le suivi, réalisé chaque année par l'AGORAH, permet de dresser un réel tableau de bord environne-

mental du territoire. L'énergie, les transports, les risques naturels, les évolutions de l'espace, les pollutions, ... font partie des principales thématiques sur lesquelles les membres de la commission ont pu échanger, en se reposant tant sur les données et tendances observées que sur les analyses et éléments de contexte qui leur étaient associés. Ces éléments, issus des conclusions de groupes techniques partenariaux ont permis d'apporter des éclairages complémentaires indispensables à l'interprétation des données brutes.

Synthétique et transversale, cette présentation est accessible sur le site web de l'agence, de même que le rapport technique dans lequel figure l'ensemble des fiches et analyses relatives à chacun des 23 indicateurs.

PERSPECTIVES 2017

En 2016, la totalité des indicateurs environnementaux du SAR a pu être renseignée et/ou faire l'objet de séries de valeurs pluriannuelles. Ainsi, cet ensemble d'indicateurs tend désormais à constituer un outil représentatif permettant de fournir aux acteurs publics une vision globale du territoire. Dès lors, il conviendra à travers les prochains exercices de l'étoffer et de le conforter tant en termes de méthodologie que de renseignement des valeurs d'indicateurs, en vue de confirmer les tendances observées ainsi que les analyses associées. Les efforts effectués notamment en terme de communication pourront se poursuivre, en augmentant la dimension transversale.

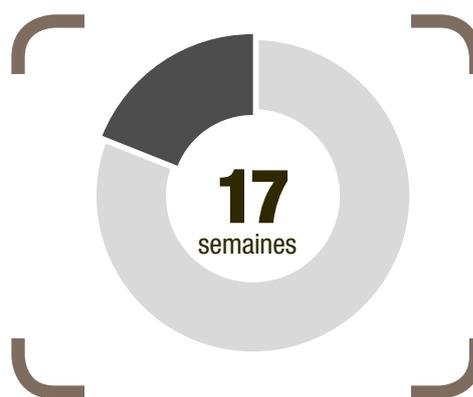
L'amélioration méthodologique pourrait également porter sur l'appréciation environnementale des indicateurs. Il apparaît en effet pertinent de se doter d'une méthodologie ou d'une grille d'analyse qui soit concertée, standardisée et fiable en ce qui concerne l'approche environnementale de l'ensemble des 23 indicateurs.

Enfin, les analyses de ces indicateurs pourraient également être complétées de préconisations et de leviers d'actions, en vue d'accompagner au mieux l'aménagement de notre territoire. Ces recommandations existent déjà pour la plupart :

elles sont formulées dans le SAR ou au travers des autres documents de planification du territoire. Il conviendrait toutefois de les mettre en lumière et de les hiérarchiser au regard de l'image et de l'évolution du territoire présentées par les 23 indicateurs environnementaux du SAR.



Fabienne Couapel-Sauret – élue déléguée au SAR et Présidente de l'AGORAH, François Bellouard – SGAR Adjoint, Jean-Michel Maurin – Directeur de la DEAL, et Raymond Fontaine – responsable Aménagement et Urbanisme à la DAAF.



DENSITÉ DANS LES PROJETS D'URBANISATION

CONTEXTE

L'AGORAH a pour mission d'assurer le suivi des 23 indicateurs environnementaux du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion, approuvé le 11 novembre 2011. Au-delà de cette évaluation, l'AGORAH participe à la réflexion sur de nouveaux axes de suivi en fonction des besoins de la Région. Ces thématiques, plus spécifiques, peuvent faire l'objet d'une présentation en commission annuelle du SAR. C'est le cas pour cette réflexion sur la densité dans les projets d'urbanisation.

OBJECTIFS

En 2015, puis en 2016, il a été souhaité de réfléchir sur différentes méthodes de calcul de densité dans les projets d'urbanisation. Ces travaux préliminaires ont servi de base à la définition des principes méthodologiques actés en 2016. Ils résultent d'échanges partenariaux entre les services de la Région et de la DEAL, avec l'AGORAH en tant qu'animateur. Cette méthodologie doit être maintenant partagée avec les partenaires et diffusée largement, en vue d'assurer une vision collective de la prise en compte des prescriptions du SAR dans le calcul des densités de logements des projets d'urbanisation.

En parallèle et pour rappel, les objectifs visés par le SAR au travers de cette prescription sont les suivants :

- Limiter l'étalement urbain ;
- Donner la priorité à la densification et au renouvellement urbain plus qu'à l'extension urbaine pour accueillir l'urbanisation nouvelle ;
- Limiter les possibilités d'extension urbaine en fonction de l'armature urbaine ;
- Optimiser les espaces urbains existants au sein desquels sont incluses les zones non construites déjà classées à vocation urbaine dans les PLU.

MÉTHODE

Deux réunions de travail avec la Région et la DEAL ont été organisées afin de partager les pratiques déjà mises en œuvre sur la définition de la densité du SAR dans chacun des services des deux structures. Des propositions ont été formulées par l'AGORAH et par itération une méthode commune de calcul a été établie sur la base de critères partagés.

RÉSULTATS

Une note méthodologique a ainsi été rédigée à partir de ces éléments. Elle a été présentée aux commissions technique et politique du SAR à la fin de l'année 2016, en même temps que le suivi des indicateurs environnementaux réalisés par l'AGORAH.

1. ZONAGE PLU
Zonages naturels (N) et agricole (A) déduits ➤ Seuls les zonages urbains (U) et à urbaniser (AU) sont conservés
2. PPR ET CAPTAGES
Sur les zonages U et AU définis, seront ensuite déduits : — les zones en aléa fort dans les PPRN (inondation et mouvement de terrain); — les zones de seuil haut des PPRT; — les périmètre de protection immédiate des captages figurant au SDAGE
3. NOMBRE DE LOGEMENTS
Logements programmés + Logements existants avant projet + Équivalents logements pour toutes les surfaces de plancher (SDP) ne générant pas de logements : Commerces, équipements publics, services, bureaux, etc. 80 m ² de SDP = 1 équivalent logement

Assiette de calcul pour la densité SAR = périmètre exploitable

CAS SPÉCIFIQUE

Quand une emprise de TCSP ou du RRTG impacte significativement le projet:

- Le maître d'ouvrage devra démontrer que cette emprise de TCSP ou du RRTG complexifie la mise en oeuvre de la densité au regard de la centralité du SAR concernée.
- Cet argumentaire devra être soumis à l'avis des PPA. En cas d'avis favorable, les surfaces liées à cette emprise pourront être déduites de l'assiette de calcul de la densité SAR

Il conviendra de partager et d'échanger sur cette méthode en 2017 avec les aménageurs et les collectivités, directement concernés par la mise en œuvre de la densité dans leurs propres opérations d'aménagement.

FORMULE DE CALCUL DE DENSITÉ AU TITRE DU SAR

Nombre de logements programmés et existants + Équivalents logements

Périmètre exploitable

Étapes méthodologiques de calcul de la densité SAR dans les projets d'urbanisation



BILAN DES OBSERVATOIRES 2015

CONTEXTE ET OBJET

Les observatoires de l'AGORAH représentent le socle de l'agence mais aussi de véritables outils d'aide à la décision pour les politiques publiques.

Afin de valoriser ce travail, l'AGORAH a mis en place depuis 2014 un bilan des observatoires et de ses bases de données.

Cette publication permet d'établir un état des lieux des observatoires existants mais surtout de valoriser les données disponibles (bases internes et externes) afin d'établir des croisements de données pertinents selon différentes échelles géographiques.

Ce document a pour objet de participer à la construction du futur projet de territoire en proposant des données fiables, pertinentes et spécifiques à la thématique de l'aménagement du territoire à La Réunion.

MÉTHODE

La constitution de ce troisième bilan des observatoires était basée sur la méthodologie suivante :

Travaux récurrents des observatoires :

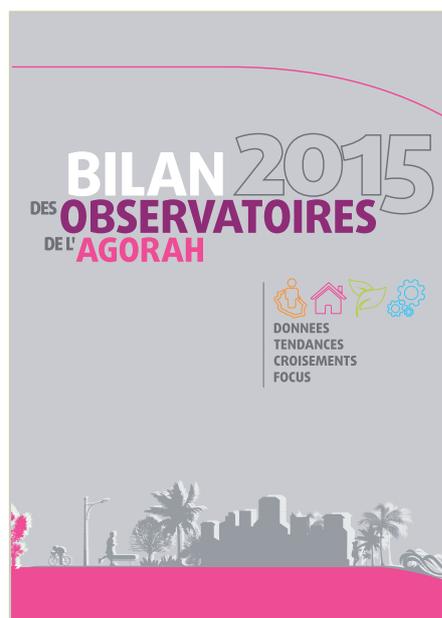
En 1er lieu, ce bilan s'appuie sur les travaux des différents observatoires qui sont réalisés en continu par les chargés d'études dédiés. Pour chacun de ses observatoires et bases de données, l'AGORAH met en place une méthodologie planifiée et structurée, comprenant la définition d'une équipe dédiée à la réalisation de l'observatoire, un pilotage séquencé de l'outil et la constitution d'instances de suivi et de gouvernance.

Ces observatoires sont appuyés par :

— l'animation des réseaux d'acteurs de l'aménagement du territoire, permettant l'échange des savoirs et savoir-faire et la capitalisation de bonnes pratiques ;

— un centre de ressources équipé de systèmes d'information géographique de pointe.

Le bilan des observatoires 2015 a été publié et présenté au Conseil d'Administration de l'agence le 25 novembre 2016.



CROISEMENT DE DONNÉES RÉALISÉS

Afin de proposer une valeur ajoutée à ces différents observatoires, il est ensuite procédé à un croisement des différentes données produites par chacun d'entre eux. Pour le bilan des Observatoires 2015, voici les croisements de données qui ont été réalisés dans les différentes thématiques.

DÉCHETS :

- Isochrones : dépôts sauvages de déchets rapportés à la proximité des déchetteries ;
- Densité de logement par rapport aux dépôts sauvages ;

RISQUES NATURELS :

- Risques Naturels ;
- Population en zone d'aléa submersion marine à horizon 2 100 ;

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :

- Localisation des surfaces commerciales par rapport à la population ;

EQUIPEMENTS PUBLICS

- Localisation des arrêts de bus par rapport à la densité de logement ;
- Localisation des écoles par rapport au réseau de transport en commun ;

HABITAT / POPULATION :

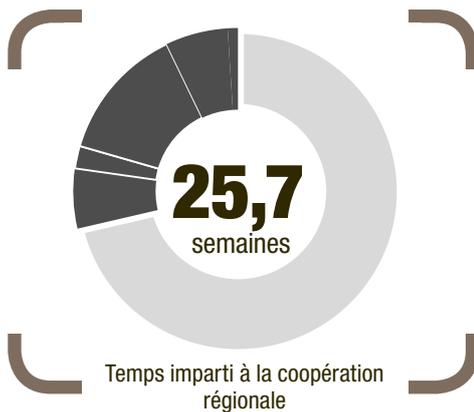
- Taille moyenne & desserrement des ménages ;
- Logements sociaux rapportés aux revenus mensuels sur le TCO ;

ÉTALEMENT URBAIN :

- Prospective tache urbaine 2030.



COOPÉRATION RÉGIONALE



MAURICE: APPEL D'OFFRES: MAURICE - «THE ENHANCEMENT OF THE SMART CITIES STRATEGY IN MAURITIUS »

À l'occasion du discours budgétaire 2015/2016, 13 méga-projets ont été annoncés à l'île Maurice, dont 8 basés sur le concept de « Smart City » qui seront créés entre 2015 et 2030, les premières phases ayant été complétées dès 2016.

Le gouvernement ayant déjà déterminé les grandes orientations et le fil rouge que devront suivre la création des Smart Cities, un schéma « Smart City » a été développé.

Dans ce cadre, le Gouvernement mauricien, via le State Land Development Company (désormais fusionné au sein de Landscape) a lancé une consultation intitulée « Consultancy services for the enhancement of the Smart Cities Strategy in Mauritius », pour laquelle 8 candidats ont été présélectionnés.

L'AGORAH, agence d'urbanisme à La Réunion, a ainsi été retenue. L'objet de l'appel d'offres consistait en l'accompagnement de la State Land Development Company dans la définition détaillée de la stratégie « Smart Cities » mauricienne.

Cette mission devait ainsi se traduire par la mise en place d'une stratégie détaillée du concept de Smart Cities à Maurice, avec des principes clés afin de gérer la politique publique de la Smart City, et une feuille de route à l'échelle nationale pour sa mise en œuvre.

L'AGORAH a répondu à cet appel d'offres en s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires grâce à la formation d'un groupement, dont elle assurait le pilotage, et qui associait les experts suivants :

- Matthias ARMENGAUD, AWP ;
- Christophe BARGE, SMART CITY GROUP ;
- Jean-Claude PITOU, SODIAC ;
- Priscilla PATTOO, G&P LEGAL ;
- Maxence MORETEAU, ADEUS ;
- Rémi VOLUER, Expert TIC indépendant.

Suite à la proposition technique et financière formulée par l'AGORAH et son groupement en juin 2016, l'appel d'offres a été déclaré sans suite par le State Land Development Company en décembre 2016.



MAYOTTE : APPEL D'OFFRES : MAYOTTE - PARTICIPATION A POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE LOCAL DU PRU M'GOMBANI-MAMOUDZOU.

Mayotte ayant été rendue éligible en 2006 au Programme National pour la Rénovation Urbaine, la Ville de Mamoudzou s'est engagée dans un vaste projet de rénovation urbaine sur le quartier M'Gombani (seule Zone Urbaine Sensible de Mayotte) dont les objectifs principaux sont d'assurer le développement économique et social du quartier et de renforcer son attractivité en offrant un cadre de vie agréable pour ses habitants et les usagers du centre-ville de Mamoudzou.

Les études préalables menées de mars 2007 à novembre 2009, destinées à vérifier l'opportunité de l'opération et à garantir sa faisabilité, ont débouché sur la signature d'une Convention de Rénovation Urbaine du quartier de M'Gombani le 26 novembre 2009, marquant l'engagement financier des divers partenaires pour contribuer aux objectifs du programme de rénovation urbaine.

Il était prévu dans la convention d'origine, une mission d'évaluation externalisée ayant comme finalité de mesurer l'atteinte des objectifs dans les cinq grands axes d'intervention (eau, désenclavement, aménagement, logement et équipement) mais aussi dans toutes les dimensions humaines et sociales recherchées par ce projet.

L'AGORAH, se trouve être la seule agence d'urbanisme située dans l'Océan Indien (OI), et s'est ainsi engagée depuis 2011 dans une action de coopération régionale. L'espace géographique couvert par de tels enjeux est vaste puisqu'il peut s'adresser à l'autre DOM de l'Océan indien

(Mayotte), mais également aux îles voisines comme Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles, voire les états de l'Afrique Australe (Afrique du Sud et Mozambique)

Ensemble par nature, l'AGORAH a souhaité s'associer à la SCET afin d'accompagner Mayotte dans la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan stratégique local du PRU M'Gombani à Mamoudzou.

Forte de son expérience dans l'organisation d'échanges inter-acteurs et dans les démarches concertées, l'AGORAH a envisagé pour Mayotte la mise en place d'une dynamique participative avec les acteurs de l'aménagement du territoire et les habitants du quartier M'Gombani et du centre-ville de Mamoudzou, tant via des ateliers de réflexions que lors de diagnostics en marchant, ou d'entretiens spontanés avec les habitants.

Malheureusement, l'offre d'accompagnement proposée par l'AGORAH en partenariat avec la SCET n'a pas été retenue par la Ville de Mamoudzou.



MADAGASCAR : ÉTUDE DE PREFIGURATION DE L'AGENCE D'URBANISME

CONTEXTE

Par la signature d'une convention de partenariat en juin 2015, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'AGORAH ont fait part de leur volonté d'agir en commun dans le domaine de l'aménagement, du développement urbain durable et de l'appui à apporter aux collectivités locales. Cette convention fixe les modalités d'un partenariat sur une période de deux années (2015-2017) et prévoit ainsi l'adhésion de l'AFD à l'AGORAH, à travers un appui financier complémentaire.

Cette convention permet à l'AGORAH d'accompagner l'AFD sur trois axes thématiques :

- Axe 1 : la thématique « Déchets » ;
- Axe 2 : la thématique « Urbanisme et aménagement » ;
- Axe 3 : la thématique « Coopération régionale ».

En 2016, un avenant a permis de compléter ce partenariat de nouvelles missions relatives à la thématique de la Coopération régionale.

Ainsi, les résultats attendus de l'AGORAH étaient :

- D'accompagner les acteurs de la planification urbaine des pays de l'Océan Indien. Le premier territoire ciblé était l'Île Maurice, notamment en appuyant le programme « Smart cities » par une mission d'expertise ;
- D'accompagner et conseiller l'Institut des Métiers de la Ville (IMV) pour la création d'une agence d'urbanisme sur l'agglomération d'Antananarivo, à travers la réalisation d'une étude de préfiguration.

OBJECTIFS

L'objectif de l'étude de préfiguration était d'élaborer un document stratégique d'aide à la décision, priorisant les mesures et les actions à mettre en œuvre dans la perspective de la formalisation d'une étude de faisabilité d'une agence d'urbanisme sur l'agglomération d'Antananarivo. Pour cela l'AGORAH a été mobilisée afin d'apporter des outils méthodologiques et une coopération technique, en vue d'élaborer l'étude, mais également afin d'accompagner la démarche d'un volet d'animation, visant à faciliter la compréhension des enjeux auprès des acteurs locaux.

MÉTHODE

L'AGORAH et l'IMV sont déjà engagés dans un premier partenariat depuis septembre 2015, avec la présence à Madagascar d'un volontaire qui tisse des passerelles avec La Réunion, via son accompagnement d'expertises par l'AGORAH. Dans le cadre de la mission de préfiguration, ce volontaire a été mobilisé afin de mailer au mieux les actions de préfiguration de la future agence d'urbanisme d'Antananarivo et de disposer d'un collaborateur ressources sur les deux structures.



De plus, afin d'optimiser ce travail par une connaissance locale, l'équipe projet dédiée de l'AGORAH s'est déplacée sur site durant 5 jours, afin de produire conjointement avec l'IMV, les éléments de réflexion de cette étude de préfiguration de l'agence d'urbanisme d'Antananarivo, et de participer aux échanges locaux sur la démarche. Ces échanges ont permis de faire émerger la vision politique et stratégique, de recenser les attentes vis-à-vis de la création de cet outil et ont été précédés d'une présentation des contours d'une agence d'urbanisme à travers une présentation de l'AGORAH qui, de par sa proximité géographique, son réseau d'acteurs mobilisables pour constituer un benchmark et ses retours d'expériences sur sa gouvernance, sa structuration politique, ses statuts, son organisation, son fonctionnement, ou encore ses missions a apporté une réelle valeur ajoutée à cette première mission de préfiguration.

RÉSULTATS

Le rendu final de cette étude a été remis en septembre 2016. Celui-ci pose les résultats du diagnostic établi, propose les axes stratégiques pour l'agence d'urbanisme et définit les différents champs techniques, financiers et institutionnels à approfondir dans le cadre de l'étude de faisabilité, les profils d'expertise nécessaires, ainsi que les conditions optimales pour ce faire.



Vue du centre ville d'Antananarivo, Madagascar.



MADAGASCAR : ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE AGENCE D'URBANISME

CONTEXTE

Suite à la remise du rapport issu de la mission de préfiguration, réalisée par l'AGORAH et l'IMV, l'AFD a souhaité confier la réalisation de l'étude de faisabilité à un groupement associant les producteurs de cette première étude et l'Institut d'Aménagement d'Île de France (IAU-IdF) disposant d'une expérience dans la création ou la restructuration d'agences à l'international.

OBJECTIFS

L'objectif de cette seconde mission est de préciser les contours de l'agence d'urbanisme et en particulier :

- Son périmètre d'intervention technique ;
- Son périmètre d'intervention géographique ;
- Sa gouvernance et sa forme juridique ;
- Son financement ;
- Ses ressources humaines et ses moyens matériels.

MÉTHODE

Un premier comité technique (COTECH) a été organisé et a permis de présenter le planning, la méthodologie et les livrables de l'étude et de donner des exemples d'agences et d'approches de gestion urbaine pratiquée dans des villes ou territoires à l'international, présentant de fortes similitudes avec le Grand Antananarivo.

Pour la réalisation de l'étude de faisabilité l'AGORAH et ses partenaires se sont concentrés dans un premier temps sur les 4 premiers axes stratégiques de l'étude. Le dernier axe, concernant le renforcement de capacité sera lui abordé après avoir posé les premières bases techniques et financières.

Ainsi, 4 ateliers de travail ont été organisés permettant :

- de faire de la pédagogie concernant le projet, en particulier à travers un approfondissement du benchmark international ciblé sur trois références d'agences ;
- d'explorer le champ des possibles concernant les missions, les thématiques, la gouvernance et les statuts ;
- de recueillir de l'information de la part des partenaires locaux en suscitant une prise de position ou un questionnement sur les différents sujets abordés.

En parallèle, une série d'entretiens ont été conduits par l'équipe locale, l'IMV, auprès des communes, des ministères et des partenaires techniques et financiers afin de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes face à une agence d'urbanisme.

Suite aux différents ateliers et entretiens qui ont été réalisés, une note de cadrage et d'orientation a été produite par le groupement. Cette note sera complétée par différents scénarii qui seront proposés aux acteurs locaux, afin de définir un scénario préférentiel à partir d'une analyse SWOT.

PERSPECTIVES

En février 2017, cette note de cadrage et d'orientations enrichie par une évaluation SWOT des scénarii proposés, sera discutée en COPIL et en COTECH. Après la détermination de ce scénario, un avant-projet d'agence d'urbanisme sera présenté en validation au COPIL au 1er trimestre 2017.

AFD – SEMINAIRE REUNION/MAURICE « QUEL PARTENARIAT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'OCEAN INDIEN ? »

22 et 23 septembre 2016

La Réunion est dotée de compétences de haut niveau pour la réponse au changement climatique. Elle dispose d'un fort potentiel de déploiement de ses outils dans l'espace régional. L'île Maurice, quant à elle, s'est récemment munie d'un comité de coordination interministériel logé au Ministère de l'Environnement afin de concrétiser le plan d'actions de sa contribution nationale présenté à la COP21.

C'est dans un tel contexte, que l'AGORAH a été invitée par l'AFD à participer les 22 et 23 septembre 2016 à un séminaire régional, portant

sur les réponses apportées en matière d'adaptation au changement climatique à La Réunion et dans l'île sœur. Daniel DAVID, responsable du pôle Environnement, y a fait une intervention relative aux caractéristiques de l'aménagement et de l'urbanisation du territoire réunionnais, avant de faire un focus sur l'Observatoire des Risques Naturels dont l'AGORAH assure le suivi et l'animation à La Réunion.

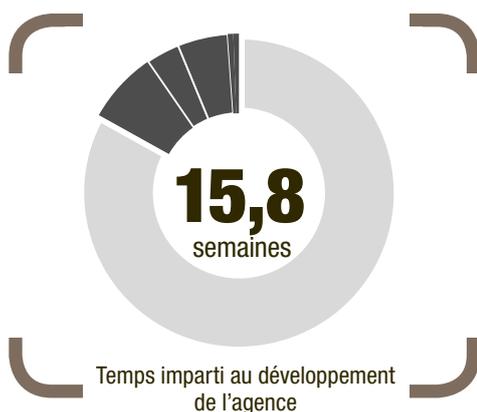
En présence du Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Gestion des Catastrophes Naturelles de la République de Maurice et du représentant de l'Ambassade de France à Maurice, ce séminaire a permis aux acteurs mauriciens et réunionnais d'échanger dans le cadre de quatre sessions sur les enjeux clés liés à la prévention et la réduction des risques de catastrophes, l'aménagement des territoires, la ressource en eau et ses usages, et la gestion intégrée des zones marines et côtières.



Discours d'ouverture du séminaire AFD Réunion/Maurice par l'Honorable Marie Roland Alain WONG YEN CHEONG, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République de Maurice



DÉVELOPPEMENT DE L'AGENCE



GRAND PORT MARITIME : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE SON SIG

Pour accompagner la réalisation de ses projets, le Grand Port Maritime souhaite se doter d'un système d'information géographique. Il s'agit pour le Grand Port Maritime de disposer d'un outil efficace, performant, sécurisé et interopérable qui permette de gérer et d'exploiter ses nombreuses données internes en lien avec les bases de données d'intérêt général et celles d'autres partenaires.

Le GRAND PORT MARITIME et l'AGORAH ont alors souhaité faire part de leur volonté d'agir en commun pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

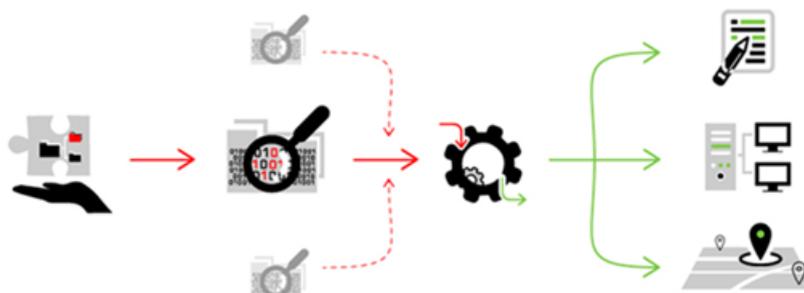
La proposition d'accompagnement de l'AGORAH pour la création du SIG du Grand Port Maritime se décline autour de quatre principes :

- 1. Fournir une solution intégrée : le SIG mis en place doit être assimilé par le système d'information existant ;
- 2. Fournir un système interopérable : le système mis en place doit pouvoir fonctionner avec d'autres produits existants ou futurs ;
- 3. Fournir un système sécurisé dans la production et la gestion de données ;
- 4. Fournir un système adapté aux besoins du Grand Port Maritime.

Pour ce faire l'AGORAH s'appuie sur :

- Son expérience en matière de gestion et de partage de données sur le territoire de La Réunion ;
- Sa connaissance des outils de gestion de bases de données géographiques pour sécuriser et faciliter l'accès aux bases de données ;
- Ses compétences dans l'utilisation des systèmes d'information géographique pour exploiter de manière plus efficace les données et bases de données sous forme de chaîne de traitement ;
- Une vision transversale et pluridisciplinaire sur les données de l'aménagement du territoire pour améliorer la pertinence des analyses qui en sont faites.

En 2016 l'AGORAH a réalisé la première partie de la mission à savoir l'analyse de l'existant et les entretiens des utilisateurs du SIG. L'AGORAH poursuivra cette mission en 2017 avec une proposition d'un plan d'actions suivi de la mise en œuvre de l'outil.



CARTOGRAPHIE D'INTENTIONS URBAINES

CONTEXTE

Le Conseil Départemental de La Réunion a lancé un appel à projets sur le complexe golfique de la ville de l'Étang-Salé. La SEMADER accompagnée d'un groupement a souhaité répondre à cet appel à projets et a ainsi sollicité l'AGORAH afin qu'elle assure la production d'une cartographie de synthèse des intentions urbaines.

OBJECTIF ET RÉSULTAT

Le travail cartographique réalisé, issu du croisement des bases de données de l'AGORAH et des intentions du commanditaire, a permis de faire état du diagnostic du site et de son potentiel de développement. Cette réalisation met notamment en évidence la perméabilité du site, ses multiples points d'accès, les activités touristiques environnantes...



DEAL : GIML – VALORISATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

L'AGORAH accompagnera la DEAL pour la réalisation d'outils de communication sur la propagation des eaux de ruissellement en fonction de l'artificialisation du territoire (suite du projet Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral).

La DEAL souhaite disposer de supports de communication pour différents scénarios de propagation des eaux de ruissellement au niveau de la Ravine Saint-Gilles en fonction de l'occupation du sol et plus particulièrement de l'artificialisation du territoire et de la pluviométrie, ainsi que leur dispersion en mer. Quatre scénarios sont envisagés :

- Tache urbaine de 1997 : évolution du ruissellement et de la dispersion en mer pour une pluie moyenne ;
- Tache urbaine de 1997 : évolution du ruissellement et de la dispersion en mer pour une pluie cyclonique ;
- Tache urbaine intermédiaire de 2015 : évolution du ruissellement et de la dispersion en mer pour une pluie moyenne ;
- Tache urbaine intermédiaire de 2015 : évolution du ruissellement et de la dispersion en mer pour une pluie cyclonique.

Dans le cadre de différents projets, notamment le projet GIML et le projet Hydrorun, des modèles de simulation ont été réalisés sur la Ravine Saint-Gilles. Dans un premier temps, les modèles déjà existants serviront de base au développement de l'outil de communication.

Ces modèles doivent ensuite être recalibrés et assemblés en lien avec le TCO et leurs concepteurs (Université, OSU, CIRAD, IFREMER) afin de créer les 4 scénarios envisagés.

L'AGORAH réceptionnera les données issues de ces modèles pour les 4 scénarios retenus. Ces données serviront de base à la réalisation des supports de communication.

Pour chacun des 4 scénarios envisagés, l'AGORAH propose de réaliser une animation 3D illustrant le phénomène de ruissellement et de propagation des eaux, ainsi qu'un panneau/poster de communication. En fin de projet, l'AGORAH propose d'organiser à destination des partenaires un atelier de présentation de ces supports de communication.

PROJET RENOVRIK

ReNovRisk est un projet multi-partenarial portant sur la gestion intégrée des risques météorologiques, géologiques, hydrologiques et côtiers associés aux cyclones tropicaux dans le contexte où La Réunion fait face au changement climatique. Il est piloté par l'Université de La Réunion, et l'AGORAH fait partie des partenaires du projet aux côtés notamment de l'IRD et du BRGM. L'ensemble du projet est scindé en 4 sous-projets interconnectés :

- ReNovRisk – Cyclones : Modèles prévisionnels météorologiques (cyclones et houles) : Impact météorologique et océanographique des cyclones tropicaux sur les îles du sud-ouest de l'océan Indien Climat actuel et futur ;
- ReNovRisk – Erosion : Approche territoire Rivière-des-Pluies / Salazie : Les phénomènes gravitaires et érosifs à l'échelle des bassins versants;
- ReNovRisk – Transfert : Approche territoire « Maido - Lagon » : Cartographie des aléas atmosphériques / Analyse de scénarios prospectifs;
- ReNovRisk – Impact : Valeur économique, coût des dommages et analyse coût/bénéfice des mesures de prévention.

L'AGORAH a participé depuis 2015 au montage de ce projet, et en particulier celui des volets « Transfert » et « Impact ». En 2016, le premier cité s'est vu être sélectionné en vue de son instruction en phase 2, et le second a été refondu avec les partenaires pour pouvoir bénéficier des fonds du programme INTERREG de la Région Réunion. Les travaux de l'AGORAH devraient donc démarrer en 2017 pour l'un comme l'autre de ces volets du projet global.

PLUSIEURS PROPOSITIONS COMMERCIALES ONT ÉTÉ RÉDIGÉES PAR LE PÔLE HABITAT AU COURS DE L'ANNÉE :

Plusieurs propositions commerciales ont été rédigées par le pôle Habitat au cours de l'année 2016.

La première, pour le compte de l'AFD Madagascar, concerne une étude de faisabilité pour la création d'une agence d'urbanisme sur le Grand Tana. Cette mission est actuellement en cours de réalisation et se terminera en mai 2017 avec le rendu du rapport final.

Le pôle Habitat a entamé des échanges avec les services techniques des communes pilotes de projets NPNRU (ANRU 2) afin de proposer les services et compétences de l'agence dans le cadre de la convention FNAU/ANRU. Plusieurs pistes ont ainsi été évoquées :

- Saint-Pierre : Observatoire dynamique NPNRU Bois d'Olives
- Saint-Denis : Étude sur NPNRU PRUNEL

Ces deux propositions devront être formalisées au cours du premier trimestre 2017.

Enfin, trois propositions ont été réalisées, mais n'ont pas obtenu de suite favorable :

- CIVIS : AMO PLH/PILHI
- Semader : Étude sur l'accession sociale et le potentiel de développement de cette offre
- Semader : « Étude de marché » PSLA sur des projets spécifiques »

CONVENTION PIROI

Dans le cadre de l'Observatoire des Risques Naturels, des liens se sont tissés entre l'AGORAH et la PIROI, la Plateforme d'Intervention Régionale pour l'Océan Indien de la Croix-Rouge française, qui regroupe sept sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mozambique, Tanzanie, Comores, Madagascar, Seychelles, Maurice, France-Réunion-Mayotte).

Une volonté commune s'est dégagée afin de collaborer d'une part sur la sensibilisation des populations vulnérables – en particulier les plus jeunes – face aux risques de catastrophes, et d'autre part sur des échanges de données et d'expertises dans le cadre d'actions de formation.

Ces liens se sont matérialisés via la rédaction d'une convention de partenariat qui a été signée début 2016 et qui, au-delà du cadre des risques naturels et au vu de la zone d'intervention de la PIROI, fait également sens pour l'AGORAH en lien avec son volet de coopération régionale.

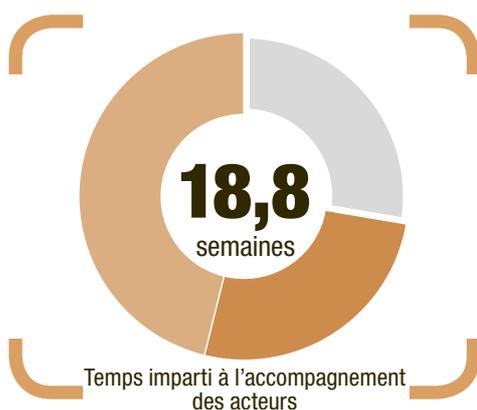




Participation de l'agence

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS	120
ÉVÈNEMENTIELS	127
FORMATIONS	137

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS



PARTICIPATION AUX ATELIERS DE PDALHPD ANIMÉS PAR L'ADIL

Février 2016

En février 2016, l'ADIL a organisé une série d'ateliers thématiques dans le cadre du futur PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées). L'AGORAH a été sollicité au titre du groupe 7 « Développer une capacité d'observation (définir les modalités d'utilisation et de traitement de la grille de priorisation des publics) afin d'échanger sur les données à collecter, les indicateurs, les modalités de traitements notamment sur la question du public cible de ce plan. Ces groupes de travail ont été l'occasion de faire le lien avec les travaux et réflexions en cours au titre l'Observatoire de l'habitat indigne de l'AGORAH.

FORMATION SIG

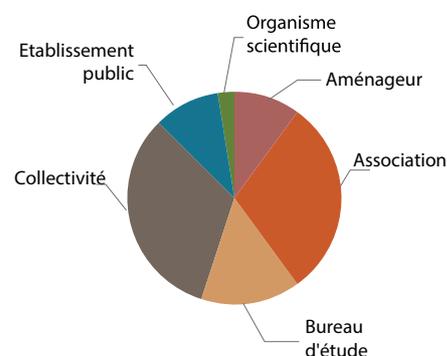
18 & 19 février 2016

Le volet « animation » du projet PEIGEO, permet notamment de promouvoir l'outil et de développer des partenariats avec les acteurs de la géomatique à La Réunion.

Depuis plus de 10 ans avec le Club BD Topo,

le Club Géomatique & les Rencontres PEI de la GEOmatique, l'AGORAH a pu fédérer les acteurs de la géomatique à La Réunion autour de thématiques partagées.

Dans ce cadre, l'AGORAH a organisé une session de formation gratuite sur les logiciels QGIS et Illustrator ainsi qu'un focus sur le projet OpenStreetMap les jeudi 18 & vendredi 19 février 2016.



Cette session de formation était animée par des ressources internes, un expert des Systèmes d'Information Géographique et l'un des principaux contributeurs au projet Open Street Map, Arnaud VANDECASTEELE. Au total 21 participants d'organismes variés ont assisté à cette session SIG. La formation a rencontré un vif succès et une nouvelle session de formation intitulée « SIG Expert » est d'ores et déjà prévue en 2017 pour répondre aux demandes des différents organismes publics et privés désireux d'approfondir leurs techniques de l'information géographique.

PARTICIPATIONS AUX ATELIERS D'ÉLABORATION DU PSL DE SAINT-ANDRE ...

Mars 2016

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Local (PSL) de Saint-André qui vise à préparer la finalisation du projet de renouvellement urbain de la ZUS et à conforter les progrès réalisés dans ses quartiers notamment à La Cressonnière, l'AGORAH a participé à l'atelier sur la diversification de l'habitat programmé en mars 2016 animé par le groupement d'études LA Conseil / Urbade Conseil.

COMITÉ TECHNIQUE RISQUES

15 avril 2016

Le 15 avril 2016, l'AGORAH a participé au Comité Technique Risques organisé par le Service de Prévention des Risques Naturels et Routiers de la DEAL. Ce Comité Technique réunit chaque année les principaux acteurs techniques de la prévention des risques et de la gestion des crises et post-crisis : DEAL, Région, EMZPCOI, DAAF, PIROI, ONF, Rectorat, Université, BRGM, Météo-France, etc.

Pour cette édition de ce Comité Technique, l'accent a été mis sur la présentation du programme ReNovRisk, un projet de recherche dont l'AGORAH est partenaire et qui vise à affiner les connaissances sur les risques afin d'aider les décideurs locaux à engager les politiques publiques nécessaires à une plus grande résilience des territoires face aux conséquences prévisibles du changement climatique.

Les participants à ce Comité Technique ont également pu bénéficier d'un retour d'expérience sur l'éducation aux risques naturels par les services du Rectorat, ainsi que d'une présentation effectuée par des membres de l'OVPF et de l'université de La Réunion relative aux risques sismiques auxquels est sujet le territoire réunionnais. Enfin, ce Comité Technique a permis d'entamer un travail de recensement des actions d'information préventive qui sont en cours ou qui ont d'ores et déjà été réalisées sur le territoire.

ATELIERS CROISSANCE BLEUE « DIRE DE L'ÉTAT »

22, 26 et 29 avril 2016

En tant qu'acteur majeur de l'observation des évolutions inhérentes du territoire réunionnais, l'AGORAH a été conviée par le Secrétariat Général aux Affaires Régionales à participer, les 22, 26 et 29 avril 2016, à une série d'ateliers sur

le thème de la croissance bleue à La Réunion. L'objectif de ces ateliers étant de déterminer les bases d'un « dire de l'État » sur ce thème.

Sur la base d'un benchmark et de la synthèse d'entretiens réalisés avec les acteurs du territoire, les 3 demi-journées d'ateliers ont permis aux participants d'échanger sur des questions de connaissance et de valorisation des écosystèmes, sur les questions d'aménagement, et sur les questions de connectivité et de gestion durable des flux et échanges. Les productions issues des contributions des participants à ces 3 demi-journées d'atelier ont vocation à alimenter par la suite les travaux du comité maritime du bassin sud océan Indien.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE RELANCE DU PLH DE LA CASUD ET DU CONSEIL TERRITORIAL DE L'HABITAT

Avril 2016

Fin avril 2016, l'AGORAH a participé à la relance de la démarche de PLH sur le territoire de la CASUD non finalisée en 2012. Cette mission confiée au bureau d'études Sémaphores a pour objectifs de construire avec les partenaires locaux, les grandes orientations et de rédiger des propositions d'actions. L'AGORAH devrait suivre les prochaines étapes d'élaboration et de validation dont la finalisation est envisagée pour 2017.

Le CTH de juin 2016 de la CASUD, a été l'occasion pour l'agence d'avoir connaissance du tableau dressé sur les questions d'habitat (état du parc, de la production, des demandeurs, du marché immobilier...) et d'aménagement (acquisitions foncières, création d'opérations d'urbanisme...).



RÉSEAU DES RÉFÉRENTS « RISQUES NATURELS »

3 mai & 6 décembre 2016

De par son rôle dans le suivi et l'animation de l'Observatoire des Risques Naturels, l'AGORAH est régulièrement conviée à participer aux réunions du réseau des référents risques naturels. Ces derniers, désignés comme référents sur cette thématique par leur collectivité ou leur organisme de rattachement, peuvent grâce à ce réseau échanger autour des problématiques communes auxquelles ils doivent faire face, en particulier à l'échelle communale.

Pour l'année 2016, une première réunion de ce réseau des référents a eu lieu le mardi 3 mai, dans les locaux de la Mairie de Saint-Pierre. Cette réunion a permis de faire le point sur les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) avec l'exemple du Territoire à Risque Important (TRI) de Saint-Pierre/Tampon. Elle a également permis de dresser un état d'avancement du groupe de travail sur les crues soudaines qui réunit l'IRT et la Cellule de Veille Hydrologique de la DEAL. Les différents référents ont également pu profiter de cette réunion pour échanger avec les services de la DEAL sur la question de la gestion du domaine public fluvial.

Enfin, parmi les acteurs de la thématique risques invités à cette réunion, la PIROI a proposé aux participants de leur faire un retour sur l'édition 2015 de la caravane de Timoun (l'une de leurs actions phares en termes de prévention et de sensibilisation des jeunes publics), et Météo-France a proposé un retour d'expérience sur le système d'Avertissement Pluies Intenses à l'Echelle Communale (APIC) au terme de sa première année de fonctionnement.

La seconde réunion de ce réseau des référents s'est tenue le mardi 6 décembre dans les locaux de la Mairie de Saint-Paul. La localisation tournante illustre une volonté de mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Cette réunion a permis de présenter à l'ensemble des

référents locaux le projet d'organisation en 2017 d'Assises Régionales des risques naturels. Les participants ont ainsi pu prendre connaissance et échanger autour des propositions en terme d'organisation (thématiques, groupes de travail, dates pressenties, etc.). Cette seconde réunion de l'année a également permis de prendre connaissance des projets de PPR littoraux, et d'avoir un retour d'expérience de l'exercice Système de Prévision des Inondations Côtières et fluviales en contexte Cyclonique (SPICY) qui a été effectué par les services des communes de Saint-Paul et de Sainte-Suzanne.

PARTICIPATION AU FRARU (FORUM REUNION – MAYOTTE)

14 & 15 juin 2016

Le Forum Inter Régional des Acteurs du Renouvellement Urbain (FRARU) Réunion-Mayotte, rencontres interrégionales organisées par l'ANRU à La Réunion les 14 et 15 juin 2016, ont offert de nombreux échanges entre les acteurs du renouvellement urbain. Élus, équipes des EPCI et des villes, services de l'État, bailleurs sociaux et maîtres d'ouvrage, professionnels de l'urbanisme, aménageurs, partenaires financiers et d'actions (Action Logement, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts), ... ont ainsi pu participer aux débats accompagnant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et la signature des protocoles de préfiguration de 6 communes de l'île.

Dans ce cadre, la directrice générale de l'AGORAH a ainsi pu présenter en plénière, l'Observatoire partenarial de la Ville Tropicale Durable, impulsé par l'agence depuis début 2016 autour des thématiques de l'urbanisme durable, de la résilience territoriale et de l'architecture tropicale. Cette rencontre a été également l'occasion pour l'agence d'exposer ses missions de coopération régionale Madagascar, Maurice...).

D'autres chargés d'études de l'agence ont assisté aux ateliers thématiques organisés en parallèle sur le règlement général de l'ANRU, la prospective territoriale et la programmation opérationnelle, « l'habitant acteur » ou encore la vocation économique des quartiers.

FORMATION LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – ARS/ DEAL/CNFPT

Juin et novembre 2016

L'ARS-OI et la DEAL en partenariat avec le CNFPT organisent des séminaires/formation sur la « lutte contre l'habitat indigne » depuis 2010. Deux sessions de formation sont organisées chaque année :

— une consacrée au « traitement des situations d'habitat indigne en secteur diffus » a été proposée aux collectivités par ARS et le CNFPT en juin 2016. Hélène SCHUTZENBERGER, ancienne chargée de mission à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) est l'intervenante principale de ces journées accompagnée de nombreux acteurs locaux.

— une autre sur le thème « enjeux et outils de mise en œuvre de lutte contre l'habitat insalubre » s'est tenue en novembre 2016 en collaboration avec la DEAL et animée par Mme Nancy BOUCHÉ, Inspectrice générale de l'équipement, Présidente du pôle national de lutte contre l'habitat indigne,

Dans la continuité des précédents cycles de formation, l'AGORAH a été sollicitée par l'ARS et par la DEAL lors de ces deux sessions et est intervenue sur les enseignements de l'étude Zone d'Habitat Précaire et Insalubre (ZHPI) et l'état d'avancement de l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne (ORHI).

Ces cycles de formation sont l'occasion pour l'agence de s'informer sur les outils lutte contre l'habitat indigne, et les évolutions réglementaires



Photos FRARU Réunion-Mayotte -juin 2016

(nouveaux dispositifs de la loi « Letchimy », loi ALUR) et de communiquer sur la démarche de l'observatoire réunionnais de l'habitat indigne engagée.

GRUPE DE TRAVAIL INFORMATION PRÉVENTIVE

23 août 2016

L'AGORAH a rejoint en 2016 un groupe de travail restreint dédié à l'information préventive dans le domaine des risques naturels. La dernière réunion de ce groupe de travail s'est tenue le 23 août 2016, sur initiative de la DEAL.

Les participants à ce groupe de travail ont pu échanger autour d'une plaquette présentant le plan de continuité d'activité à destination des PME-PMI, ainsi que sur la stratégie de communication autour du Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Cette discussion a été facilitée par la présentation d'une plaquette réalisée par la PIROI. Enfin, ce groupe de travail a permis de poursuivre l'inventaire des actions d'information préventive actuellement existantes sur le territoire réunionnais à l'initiative de l'un ou l'autre des acteurs de la thématique risques naturels.



« CONSEIL DES RIVAGES DE L'OCEAN INDIEN » ORGANISE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

15 & 16 septembre 2016

Les 15 et 16 septembre 2016, l'AGORAH a été conviée au Conseil des Rivages de l'Océan Indien, organisé par le Conservatoire du Littoral. Cet événement s'est articulé sur une journée et demie, de la manière suivante :

— La première journée a été dédiée à la visite de différents sites, appartenant au Conservatoire du Littoral. L'objectif était de présenter le rôle, les différentes missions du Conservatoire du Littoral sur ses propriétés foncières, et notamment les partenariats établis avec d'autres structures (Université de La Réunion, CIVIS, DAC-OI...). Ainsi, quatre sites de la côte Ouest et du Sud de l'île ont été présentés (Cap La Houssaye, La Pointe au Sel, Terre Rouge et Grand Anse).

— La seconde journée portait sur une séance plénière, où ont été présentés les objectifs et actions des deux antennes du Conservatoire du Littoral (La Réunion et Mayotte), sur les différents projets en cours.

COMITÉ DE LIAISON OVPF

Mardi 20 septembre 2016

Dans le cadre des missions relatives au pilotage et à l'animation de l'Observatoire des Risques Naturels, l'AGORAH a été conviée à participer, le 20 septembre 2016, au comité de liaison de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise. Cette rencontre s'est déroulée à Bourg-Murat, dans les locaux de la cité du Volcan.

Ce comité de liaison de l'OVPF se déroule tous les ans en fin d'année, et a exceptionnellement eu lieu en 2016 dès le mois de septembre en raison du changement de direction à la tête de

l'observatoire, Aline PELTIER succédant à Nicolas VILLENEUVE. Ainsi positionné, l'évènement a donc permis à l'ancien directeur de présenter son bilan et d'assurer la passation avec la nouvelle directrice. Les participants ont également pu échanger avec Marc CHAUSSIDON, le nouveau directeur de l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris) présent pour l'occasion.

Enfin, ce comité de liaison a permis à l'équipe de l'OVPF de présenter les premières analyses effectuées suite à l'éruption volcanique qui s'est déroulée quelques jours plus tôt, entre le 11 et le 18 septembre 2016.

ATELIERS DU FORUM HABITAT DE LA CIVIS DANS LE CADRE DU PLH / PILHI

30 septembre 2016

L'AGORAH a été sollicitée par la CIVIS afin de mettre à disposition un expert sur la thématique et les enjeux de la résorption de l'habitat indigne à La Réunion pour le forum Habitat organisé à Saint-Pierre le 30 septembre 2016. L'objectif était d'animer avec Mme Martine DELMAS-FERRE, en charge du PILHI au sein du groupement de bureaux d'études retenus, un atelier avec une trentaine de participants afin de les faire réagir sur le diagnostic réalisé à l'échelle de la CIVIS. Il s'agissait principalement d'évoquer avec eux les pistes envisageables à mettre en œuvre sur ces questions afin que l'intercommunalité puisse mener des actions efficaces, permettant la réhabilitation de logements indignes en mutualisant les moyens et les compétences de tous les acteurs.

Arnaud RITTER a enfin synthétisé l'ensemble de ces échanges en plénière et formalisé un compte-rendu dans la semaine qui a suivi l'évènement.

FORMATION DES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME - NIVEAU 1

Octobre 2016

Centre de ressources et espace d'échanges entre tous les partenaires de l'aménagement, l'AGORAH assure une mission d'animation du réseau d'acteurs, à travers l'organisation de nombreux événements thématiques privilégiant le partage des connaissances et la capitalisation des bonnes pratiques.

Intitulées les « Fondamentaux de l'Urbanisme – niveau 1 », deux sessions de formation d'une durée de deux jours, gratuites et ouvertes à tous, se sont tenues en octobre et en novembre dans les locaux de l'agence. En présence d'élus, d'agents des collectivités, des représentants des services de l'État, des chambres consulaires et d'aménageurs, cette formation a eu pour objectif d'initier les acteurs à la compréhension du projet urbain et de ses principales composantes (système parcellaire, constitution de l'ilot, espaces libres/espaces bâtis, maillage viaire et typologie des voiries, formes urbaines et architecturales, densité et verticalité,...). La seconde journée a été dédiée à la présentation des outils tant réglementaires qu'opérationnels (hiérarchie des normes, codes applicables, nouvelles dispositions législatives, outils de planification, acteurs de l'aménagement, procédures opérationnelles, outils de la maîtrise foncière, outils innovants,...) et de les illustrer de cas pratiques.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Jeudi 10 novembre 2016

Sur invitation de la DEAL, et en tant qu'organisme en charge du suivi et de l'animation de l'Observatoire des risques Naturels, l'AGORAH a participé au Conseil Départemental de la Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM) qui s'est tenu le jeudi 10 novembre 2016. Ce Conseil a vocation à aborder l'ensemble des questions se rapportant aux politiques publiques entrant dans le champ de la sécurité civile, et il concourt en outre à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

De façon générale, ce CDSCRNM permet d'échanger sur l'information préventive des populations, sur la définition des actions et mesures de prévention, de protection et de gestion des risques, et sur la préparation à la gestion des crises et post-crisis. Ainsi, ce Conseil a par exemple permis en 2016 de voir les services de Météo-France et la cellule de Veille Hydrologique présenter un retour d'expériences de Vigicrues et du système d'avertissement sur les pluies intenses APIC. Il a également permis de voir l'État-Major de Zone (EMZ) présenter un état d'avancement du programme d'actions autour des Plans Communaux de Sauvegarde, ou encore de voir les services du SDIS présenter le nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).



COMITÉ 6 TRANSPORT

Décembre 2016

Dans le cadre de la gouvernance Énergies Réunion, et plus particulièrement de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, la Région Réunion et la DEAL ont organisé le Comité 6 Transport, dont l'objectif était d'établir, dans une démarche partenariale, un suivi des différentes actions menées localement en faveur de la mobilité durable.

Le Comité s'est déroulé dans les locaux de la Région Réunion au mois de décembre 2016 et les thématiques suivantes ont été abordées :

- Le développement de la mobilité électrique à La Réunion.
- Le développement du bioéthanol carburant dans les transports en commun.
- L'Enquête Déplacements Grand Territoire de La Réunion 2016.
- La restructuration des réseaux de transports en commun de La Réunion.



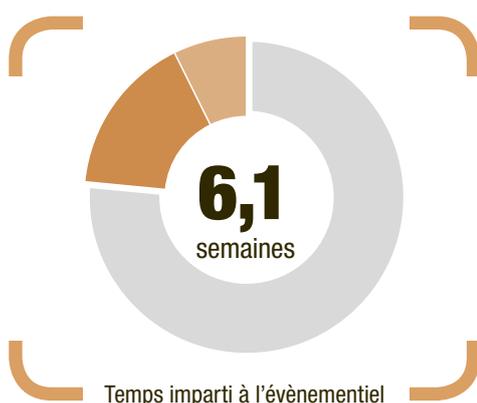
PARTICIPATIONS AUX COMITÉS TECHNIQUES ET DE PILOTAGE DES PLANS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE EN COURS D'ÉLABORATION OU DE MISE EN ŒUVRE

17 mai, 30 mai 28 novembre & 9 décembre 2016

En 2016, l'AGORAH a été conviée aux réunions techniques et points d'étape des démarches PCLHI-PILHI engagées sur les communes de la CIVIS et du TCO. Cette participation permet de suivre l'état d'avancement des plans et de prendre connaissance des résultats et difficultés rencontrées mais également d'apporter une cohérence d'ensemble en lien avec les autres missions de l'agence et plus particulièrement l'observatoire réunionnais de l'habitat indigne (ORHI).



ÉVÈNEMENTIELS



DOCTORIALES DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Du 5 au 9 avril 2016

L'université de La Réunion organisait du 5 au 9 avril ses Doctoriales 2016. Le principal objectif de cet évènement étant de préparer l'insertion professionnelle des doctorants et de faciliter celle des docteurs de l'Université de La Réunion et d'universités partenaires de la zone Océan Indien. Elles permettent ainsi de diversifier leurs champs d'insertion en créant une vitrine aux jeunes chercheurs.

L'AGORAH a été conviée à participer à plusieurs évènements qui se sont tenus au cours de cette semaine, et en particulier à une demi-journée organisée par le Pôle de l'Entrepreneuriat Etudiant de La Réunion. En tant que structure ayant accueilli pendant 3 ans une doctorante en thèse CIFRE et ayant recruté en 2016 un docteur de l'université de La Réunion, l'agence a été invitée à apporter son témoignage relatif à l'insertion professionnelle de jeunes ayant eu un parcours dans le monde de la recherche. Aux côtés des représentants de LOGICELLS, de REUNIWATT,

de RUNWARE et de BIOTOPE, l'AGORAH a également pu profiter de l'occasion pour échanger avec les jeunes doctorants présents, parmi lesquels plusieurs effectuent des travaux dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et se sont donc montrés particulièrement intéressés par les travaux de l'agence.

SÉMINAIRE ILEVA

Jeudi 28 avril 2016

Dans le cadre de ses missions relatives au suivi et à l'animation de l'Observatoire Réunionnais des Déchets, l'AGORAH a été conviée à participer au séminaire d'ILEVA qui s'est tenu le jeudi 28 avril dans les locaux de l'IUT de Saint-Pierre. ILEVA traite et valorise l'ensemble des déchets non dangereux produits sur le TCO, la CIVS et la CASUD. Le syndicat peut procéder à toute opération en vue de leur recyclage et du développement de méthodes de valorisation matière ou énergétique dans le respect de la réglementation en matière d'environnement.

Au cours de la première demi-journée de ce séminaire, les participants ont notamment pu assister à des présentations de l'ADEME et de l'université de La Réunion, et ont surtout pu assister à la présentation du scénario émergent dans le projet de centrale CSR (Combustible Solide de Récupération) porté par ILEVA. La deuxième demi-journée du séminaire fut dédiée à des ateliers participatifs. Aux côtés d'acteurs comme EDF ou la SPL Energies Réunion, l'AGORAH a ainsi participé à un atelier centré sur la thématique de la valorisation énergétique des déchets, tandis que d'autres participants ont travaillé sur la thématique de la prévention des déchets et sur celle des bio-déchets.



SÉMINAIRE DE RESTITUTION DU LIVRE BLANC POUR LA VILLE DURABLE RÉUNIONNAISE

Le 2 juin 2016

A l'IAE de Saint-Denis s'est tenu le séminaire de restitution du livre blanc pour la ville durable réunionnaise, présidé par Dominique SORAIN, préfet de la Réunion. Inscrit dans les objectifs du plan d'action stratégique de l'État concernant la promotion d'un aménagement équilibré à La Réunion, le livre blanc pour la ville durable réunionnaise a pour ambition de partager les principes d'un aménagement urbain durable avec les acteurs du développement du territoire. Fruit d'un travail approfondi, collaboratif et partenarial, cette démarche a permis d'associer collectivités, acteurs publics et privés de l'aménagement, à la réflexion sur la ville durable réunionnaise. Ce travail entamé en 2013 s'est réalisé avec l'appui de quatre structures locales de référence : le CAUE, l'École d'architecture, l'EPFR et l'AGORAH.

En effet, ayant participé aux premières phases d'échanges en 2013 et 2014, l'AGORAH s'était vu confier une mission d'approfondissement

sur quatre thèmes spécifiques de réflexion en 2015 : la place et le rôle du développement économique dans les villes, les mobilités durables, l'intégration de la ville dans les grands paysages offerts par l'île et les spécificités tropicales de la ville réunionnaise durable.

Lors de ce séminaire de restitution, l'AGORAH a ainsi pu présenter ses réflexions autour de la création d'un Observatoire de la Ville Tropicale Durable, lieu de capitalisation, de recensement et de centralisation des savoir-faire et des expériences menées sur notre territoire.



Restitution du Livre Blanc sur la Ville Durable Réunionnaise (Source : DEAL – site internet)

SÉANCE DE DÉPLOIEMENT DU GÉO PORTAIL DE L'URBANISME ORGANISÉ PAR LA DEAL

3 juin 2016

Le 3 juin 2016, l'AGORAH a été conviée à co-animer avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), une réunion d'information organisée par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL). Destinée aux responsables et directeurs de l'aménagement et de l'urbanisme des collectivités, cette réunion d'information avait pour objet, le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) et son déploiement progressif.

En effet, l'un des objectifs du bloc législatif européen et national de ces dix dernières années, plus particulièrement de l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013, est l'amélioration de l'accès aux documents d'urbanisme (SCOT, POS, PLU) et aux servitudes d'utilité publique (SUP) pour tous, par un accès dématérialisé via la mise en place d'un portail national de l'urbanisme. Parmi ses dispositions, cette ordonnance prescrit aux collectivités l'obligation de numériser leurs documents d'urbanisme au format adopté par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) au fur et à mesure de leurs procédures de révision/modification, afin de les intégrer au Géoportail de l'Urbanisme. Au 1er janvier 2020, seule la publication des documents d'urbanisme sur ce portail cartographique pourra les rendre exécutoires.

La réalisation de ce GPU s'est faite conjointement entre l'IGN et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (DHUP). Ainsi, à partir de ce dernier, la consultation des documents d'urbanisme (parties graphiques et écrites), ainsi que les SUP sera possible tant pour les professionnels que la société civile.

Lors de cette séance d'information, plusieurs points relatifs au GPU ont donc été abordés par l'IGN :

- Le contexte législatif ;
- Le calendrier de redéploiement ;
- Les acteurs et leurs rôles ;
- Les principales fonctionnalités du portail ;
- Un rappel des standards techniques (standards de données CNIG).

L'agence a quant à elle présenté la démarche participative et concertée qu'elle a engagée avec les collectivités pour créer et animer « la base permanente des POS/PLU » :

- Ses objectifs et enjeux ;
- Sa méthodologie de constitution ;
- Les possibilités de valorisation de la base de données (application web, accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma d'Aménagement Régional...).

RENCONTRES DE L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1, 2 et 3 juin 2016

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, le Conseil de Culture de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE), le Parc National, la commune de Salazie et l'association GRANDIR ont co-organisé les Rencontres de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Ces journées se sont déroulées à Hell-Bourg, dans le cirque de Salazie. L'AGORAH a pu y assister à plusieurs interventions de qualité relatives à l'histoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable et à sa déclinaison dans les pays de l'hémisphère Sud. En prise avec les problématiques inhérentes au pôle Environnement de l'agence, l'AGORAH a également pu visiter un « village des initiatives » organisé pour l'occasion, véritable lieu de découverte d'usages, d'expériences, d'outils et de thèmes autour de stands animés..



Cinq ateliers participatifs ont par ailleurs structuré ces journées, avec pour objectif d'identifier une dizaine d'actions concrètes pour l'éducation à l'environnement et au développement durable à La Réunion, au service d'une stratégie régionale et dans la perspective d'un plan d'actions pour le territoire. Ces ateliers étaient focalisés sur les thématiques suivantes :

- L'eau : protégeons ensemble notre bien commun,
- Les déchets : prenons ensemble nos responsabilités,
- Le climat, l'air, l'énergie : accompagnons la nécessaire transition,
- Les risques naturels : réinventons nos façons d'habiter,
- La biodiversité et les paysages : partageons une culture de la nature.

Au cours de ces ateliers participatifs, l'AGORAH a notamment participé à l'animation de l'un des groupes de l'atelier sur les risques naturels piloté par Guy FONTAINE, Vice-Président du CCEE.

CONFÉRENCE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 2016

16 au 22 septembre 2016

La Semaine de la Mobilité est un événement organisé à l'échelle européenne afin de promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture. Cette année, celle-ci a eu lieu du 16 au 22 septembre 2016. Déclinée à La Réunion par le Syndicat Mixte des Transports (SMTR), cette semaine a été placée sous le thème du « Voyageur connecté ». De multiples animations ont été organisées sur l'ensemble du territoire mobilisant autant les acteurs publics et privés que la population.

Pour clôturer la Semaine de la Mobilité, une journée de séminaire a eu lieu le 22 sep-

tembre 2016. En présence de Alix GALBOIS, Vice-Président du Conseil Départemental, Vice-Président de la CIVIS et Président du SMTR, et de Fabienne COUAPEL-SAURET, Conseillère Régionale, Vice-Présidente du SMTR et Présidente de l'AGORAH, des équipes des EPCI et des villes, des services de l'État, des professionnels de l'urbanisme (dont l'AGORAH), des partenaires financiers et d'actions (Conseil Régional, Conseil Départemental), des acteurs du monde économique mais également du grand public ... une conférence et plusieurs tables rondes se sont suivies et ont permis des échanges fructueux.

En effet, la journée s'est organisée en deux parties :

- Une matinée destinée au monde économique avec pour thématique : « la mobilité levier de croissance du territoire et des entreprises »,
- Une après-midi destinée au grand public avec pour thématique : « le voyageur connecté, acteur et au cœur de sa mobilité ».

Ces grands enjeux concordant avec les réflexions menées par l'AGORAH sur la ville réunionnaise de demain, l'agence a participé activement aux débats et a pu intervenir à deux reprises lors de cette journée.

— En première partie de journée, l'AGORAH a développé sa vision de la ville intelligente, l'occasion de rappeler qu'il n'existe pas un modèle universel de la « ville intelligente », mais qu'il s'agit avant tout de définir avec l'ensemble des acteurs – publics, privés et habitants – un projet de territoire répondant aux besoins de chacun tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de vie de tous.



Participation de l'AGORAH à la Semaine Européenne de la Mobilité 2016

— En seconde partie de journée, l'AGORAH est de nouveau intervenue dans le cadre d'une table-ronde ayant pour thème : « La mobilité 2.0 au cœur de la ville citoyenne et performante ». Ce fut alors l'occasion de dresser un rapide état des lieux de l'offre de transports à La Réunion. La seconde partie de l'intervention s'est ensuite concentrée sur la notion d'Open-Data, son cadre réglementaire, et a permis de mettre en avant son rôle majeur en tant que levier d'innovations.

ATELIER « AGORAH INVITE... CHRISTOPHE BARGE »

9 septembre 2016

En présence du Vice-Président du CESER, Éric MARGUERITE, des représentants de l'État, de La Région, des EPCI, des communes, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et des acteurs publics et privés (EPFR, Chambre des métiers, EDF, SODIAC, SEMADER, SHLMR, SEDRE, SEMAC, ...), l'AGORAH a animé un atelier thématique intitulé « la ville intelligente en milieu tropical et insulaire » avec comme invité d'honneur, Christophe BARGE, expert en Smart City et PDG de la société SMARTCITY-GROUP.

Grâce à une forte mobilisation des acteurs, la salle de conférence de l'agence d'urbanisme a

affiché salle comble. La cinquantaine de personnes présentes ont participé activement au débat à travers des échanges fructueux autour de la définition de la ville intelligente et de sa possible déclinaison en territoire insulaire et tropical, à l'image de La Réunion.

Sous l'angle de l'urbanisme, l'AGORAH a développé sa vision de la ville intelligente, l'occasion de rappeler qu'il n'existe pas un modèle universel de la « ville intelligente », mais qu'il s'agit avant tout de définir avec l'ensemble des acteurs - publics, privés et habitants - un projet de territoire répondant aux besoins de chacun tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de vie de tous.

Expert en Smart City, Christophe BARGE a présenté les nombreuses facettes de la ville intelligente, les raisons d'adopter une telle démarche et les domaines phares de la « Smart City » telles que : la mobilité, l'économie, la sécurité mais aussi l'énergie. Fort de ses expériences à l'international, l'expert a présenté des projets de villes intelligentes à travers différents pays du monde, pouvant être vecteurs de bonnes pratiques. Enfin, les conditions de réussite d'un tel projet (gouvernance, financement et implication du citoyen) ont été débattues. En ce sens, il souligne la nécessité de concerter les habitants et de leur offrir la possibilité de prendre part aux décisions, afin de construire une ville intelligente à leur image.



L'AGORAH organise l'atelier « AGORAH invite...Christophe BARGE »



FORUM INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Du 26 au 30 septembre 2016

L'AGORAH a participé à plusieurs manifestations organisées dans le cadre du Forum International de l'Économie Circulaire qui s'est tenu entre le 26 et le 30 septembre 2016 : conférences, ateliers participatifs, visite du village des exposants, et un afterwork sur l'aventure collective que se doit d'être l'économie circulaire.

Les conférences auxquelles l'AGORAH a assisté ont permis de revenir sur les concepts d'économie circulaire et de faire un focus sur l'économie circulaire à travers les territoires, dont évidemment celui de La Réunion. Ces conférences ont ainsi permis de voir la présentation du métabolisme territorial fruit des réflexions menées en amont de ce forum international. Au sortir de ces conférences, les participants ont pu visiter le village des initiatives qui proposait un parcours à travers un ensemble de solutions innovantes développées localement.

Enfin, parmi les différents ateliers participatifs qui ont été organisés pendant ce forum international, l'AGORAH a participé aux deux ateliers suivants :

- Penser et conduire la transition écologique dans les territoires
- Quelles politiques publiques pour une île zéro déchets ?

Au cours de ces ateliers, l'AGORAH a pu effectuer une présentation de l'Observatoire Réunionnais des Déchets et ainsi communiquer aux différents acteurs de la filière les chiffres clés issus des bases de données collectées et analysées au sein de l'agence, notamment sur la thématique des Déchets Ménagers et Assimilés. Cette présentation fut également l'occasion de revenir avec les différents acteurs présents sur la gouvernance et le fonctionnement de cet observatoire.

COLLOQUE DES 70 ANS DE LA DÉPARTEMENTALISATION

Les 5 & 6 Octobre 2016

Dans le cadre du colloque « 70 ans de la Départementalisation – Quels enseignements pour l'avenir ? », organisé dans l'Hémicycle du Palais de la Source, siège du Conseil Départemental de La Réunion, l'AGORAH a été sollicitée pour intervenir lors de la table ronde animée par l'IEDOM sur la question des infrastructures et aménagement du territoire depuis ces 70 dernières années.

En présence notamment de M. Didier ROBERT, Président de la Région Réunion et Sénateur de La Réunion, de Mme Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Départemental et Vice-Présidente du Conseil Régional, de M. Paul VERGES, Sénateur de La Réunion, de M. VIRAPOULE, Sénateur de La Réunion et Vice-Président du Conseil Régional, de Mme Danielle LE NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Régional et de Fabienne COUPEL-SAURET, Conseillère Régionale et Présidente de l'AGORAH, des équipes des EPCI et des villes, des services de l'État, des professionnels de l'urbanisme, des partenaires financiers et d'actions, des acteurs du monde économique mais également du grand public ... de multiples interventions et plusieurs tables-rondes ont été organisées les 5 & 6 Octobre 2016 et ont permis des échanges fructueux.

En effet, le colloque s'est organisé sur deux jours et quatre sessions :

- Session 1 : Gouvernance ;
- Session 2 : Développement humain ;
- Session 3 : Economie / Emploi ;
- Session 4 : Quelles perspectives pour demain ?

L'AGORAH est ainsi intervenue sur le thème de l'aménagement du territoire pour retracer 70 années d'un véritable essor urbain, pendant lesquelles la société réunionnaise, son mode de vie, son économie, ses modes de déplacement... ont profondément changé. Sa contribution écrite figure également aux Actes du Colloque.

PARTICIPATION AU COMITÉ TECHNIQUE SINP

Le 15 Octobre 2016

Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) est un dispositif partenarial piloté par la DEAL qui vise à mettre en place un cadre pour faciliter l'acquisition, le traitement, la gestion et la diffusion de données sur la nature et les paysages. Le SINP s'intéresse en premier lieu aux données d'observation de faune et de flore, en milieux terrestres et marins.

Ce dispositif s'ancre sur un échelon régional, à bâtir localement. En particulier, les règles de fonctionnement et d'échanges de données sont à formaliser dans une charte régionale à laquelle chaque structure ou personne peut ensuite choisir d'adhérer. L'adhésion à la charte implique une facilitation de l'accès aux données mais également un versement de données au SINP par l'adhérent.

L'AGORAH de par son expertise sur l'Open Data via PEIGEO mais aussi au titre de sa compétence environnementale a participé à une réunion de travail réunissant les principaux producteurs et utilisateurs de données naturalistes dont l'objectif était de :

- présenter le SINP à La Réunion (état des lieux, perspectives)
- échanger sur la gouvernance à mettre en place au niveau régional



Intervention de l'agence sur l'aménagement du territoire lors du colloque des 70 ans de la départementalisation



L'AGORAH anime une table ronde aux côtés de l'OER et de l'ORA

COLLOQUE ARS EAU POTABLE

17 octobre 2016

Sur invitation du Préfet et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'AGORAH a participé au colloque sur l'eau potable à La Réunion qui a été organisé le 17 octobre à la Cité des Arts. Ce colloque a permis de présenter un état des lieux de la situation que connaît le territoire réunionnais en abordant toutes les dimensions de la thématique « eau », en croisant les regards d'experts, d'élus, et de citoyens. Les avis, connaissances et volontés d'actions de ces derniers étant en effet régulièrement retranscrits au cours du colloque via le recours à des séquences vidéo réalisées sur le mode « micro-trottoir ».

Une première session a permis de faire le point sur les enjeux sanitaires de l'eau de consommation humaine, avant que ne soient abordés dans deux sessions concomitantes les enjeux réglementaires et juridiques ainsi que les outils et méthodes identifiés en réponse à ces enjeux.



Enfin, deux dernières sessions ont permis aux participants d'aborder la question des leviers financiers, et de réfléchir à la dimension sociale de l'eau.

PARTICIPATION À LA « DESIGN WEEK » DE NEXA

24 au 28 octobre 2016

La Semaine du Design est un événement organisé à l'échelle de l'île par le Comité Régional de l'Innovation et NEXA, permettant aux acteurs de s'informer sur les différentes facettes du design, de rencontrer des designers et des professionnels pour mieux connaître les pratiques et outils utiles au développement de leurs projets.

Dans le cadre de la 6^e édition de la « Design Week » qui s'est déroulée du 24 au 28 octobre 2016, l'AGORAH, agence d'urbanisme à La Réunion et membre du Comité Régional de l'Innovation, est très heureuse d'avoir participé à cet événement, lors de la journée du 25 octobre 2016.

En effet, l'agence d'urbanisme est tout d'abord intervenue lors d'un atelier intitulé « Le design et la mobilité ». En présence de Fabienne COUAPPEL-SAURET, Conseillère Régionale, Vice-Présidente du SMTR et Présidente de l'AGORAH et de Philippe JEAN-PIERRE, Président du Comité Régional de l'Innovation, ce fût l'occasion de revenir sur les définitions de ville intelligente mais aussi de mobilité intelligente. L'AGORAH a ensuite exposé un benchmark des différentes innovations en termes de mobilité à l'échelle mondiale.

En seconde partie de journée, l'agence d'urbanisme a eu le plaisir d'organiser un atelier intitulé « La ville intelligente : quelle proximité avec les usagers ? ». Cet événement, ouvert à tous, a été avant tout un moment d'échanges afin de développer les réflexions autour de la place du design au sein de la ville de demain. Afin d'enrichir les débats, plusieurs intervenants se sont succédés :

— Juliana M'DOIHOMA, Conseillère Régionale et Adjointe au Maire de Saint-Louis, et Tibor KATELBACH, Fondateur de COMMUNECTER ;

— Sophie RETAUX, Responsable d'activité Stratégie Patrimoniale et Gestion des Actifs à la SODIAC et François CAZALS, Expert des stratégies innovantes, digitales et des Big Data ;

— Julien EYRAUD, Directeur associé de SEYES ;

— Vincent SAMINADIN, Chargé d'études Urbanisme Economique & Commercial, Innovation à l'AGORAH.

L'ensemble de ces interventions ont ainsi mis en exergue le lien étroit entre ville intelligente et design. Ce fût également l'occasion de montrer une autre facette de la ville de demain, certes connectée, mais aussi astucieuse, ingénieuse et avant tout humaine.



Participation de l'AGORAH à la « Design Week » de NEXA

PARTICIPATION AU COMITE RÉGIONAL DE PROGRAMMATION (CRP) DE L'IGN

Mardi 8 novembre 2016

Le renforcement des règles en matière de protection de l'environnement et la recherche d'une efficacité accrue dans de nombreux domaines (zonages liés à la fiscalité, police administrative, prévention des risques naturels, maîtrise de l'artificialisation des sols, suivi et conservation de la biodiversité, transition énergétique, aménagement urbain et construction, etc.) induisent une connaissance plus approfondie des phénomènes sur les territoires. Les processus d'élaboration, d'application ou d'évaluation des politiques publiques nécessitent de disposer d'outils de mesure des évolutions de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace.

Opérateur de l'État pour l'information géographique et forestière de référence, l'IGN produit les données socles nécessaires à la conduite de ces politiques publiques, intervient en appui pour contribuer à l'analyse des territoires et facilite la mise en œuvre des projets d'aménagement ou l'application des réglementations.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les services de l'État et les collectivités territoriales sont conduits à établir de nouvelles relations, génératrices de partenariats et de projets collaboratifs.

Par sa mission de service public, l'IGN peut participer à cette démarche de mutualisation et créer de nouveaux produits adaptés aux attentes et aux besoins locaux, en raisonnant plus par thématique de l'action publique que par filière technique.

Pour mettre en œuvre concrètement ces principes, l'IGN propose la création dans chaque région d'un comité de programmation.

Les membres de ce comité seront des représentants de l'État, de la région, des départements, et des organismes animant les plateformes régionales d'information géographique.

La composition des comités peut varier selon le statut et le rôle des plateformes régionales d'une région à l'autre.

Cette instance de concertation s'est réunie cette année à La Réunion, et l'AGORAH a participé aux débats qui préfigureront les orientations de travail de l'IGN à La Réunion.

COLLOQUE « L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE « BAS EN HAUT » : QUELLES TRADUCTIONS JURIDIQUES A LA RÉUNION ? »

14 et 15 novembre 2016

L'AGORAH a été conviée à participer les 14 et 15 novembre 2016 à un colloque organisé, dans le cadre du projet OMERAD, par le Centre de Recherche Juridique de la Faculté de Droit et d'Économie de l'université de La Réunion. L'objectif de ce colloque était de s'interroger sur les traductions juridiques du discours politique résultant de la COP 21, consistant tout à la fois :

- à mettre l'accent sur l'adaptation aux effets des changements climatiques et non plus seulement sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- à décentraliser les politiques climatiques de manière à les faire correspondre aux spécificités locales,
- à adopter une approche globale de la vulnérabilité des territoires et des populations face aux changements climatiques.

L'AGORAH a été particulièrement intéressée par le contenu de présentations apportant un regard juridique sur des thématiques qui se retrouvent dans des missions de l'agence. Il en va ainsi des présentations relatives à la façon dont l'adaptation aux changements climatiques est prise en compte – ou non – dans les documents d'urbanisme.



LES 10 ANS DE L'OBSERVATOIRE ÉNERGIE RÉUNION

23 et 24 novembre 2016

L'Observatoire Energie Réunion (OER) fêtait en 2016 ses 10 ans d'existence. A cette occasion, différentes manifestations ont été organisées sur le territoire, et en particulier plusieurs visites de sites auxquelles l'AGORAH a pu participer. Ce fut notamment le cas le 23 novembre où l'agence a été invitée à participer à une visite de la centrale hydraulique de Sainte-Rose. Effectuée par les services d'EDF, cette visite a permis de découvrir, de l'intérieur, le fonctionnement de cette centrale qui avait permis à l'île d'atteindre l'autonomie énergétique au début des années 1980.

Suite aux différentes visites de sites, une journée de conférence a été organisée le 24 novembre sur le site du MoCA. Cette journée a permis de revenir sur le contexte énergétique réunionnais, et en particulier sur le cadre réglementaire qui voit s'articuler le dispositif de Gouvernance Energies, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Mais cette journée a également permis, à travers plusieurs tables rondes, d'offrir de réels temps d'échanges aux participants.

L'AGORAH a participé à l'animation de l'une de ces tables rondes, qui revenait sur le large panel d'observatoires présents à La Réunion. Aux côtés de l'OER mais aussi de l'ORA, l'agence a ainsi pu présenter les différents observatoires dont elle assure le pilotage et l'animation, en mettant l'accent sur ceux d'entre-eux dont les thématiques se croisent par nature avec celle de l'énergie ou celle de l'adaptation au changement climatique. Ont ainsi été longuement évoqués l'Observatoire Réunionnais des Déchets ou l'Observatoire des Risques Naturels, en s'intéressant à la façon dont de tels observatoires permettent d'alimenter des politiques publiques et en présentant la dynamique qu'ils peuvent insuffler lors de l'élaboration de documents stratégiques.

Enfin, cette journée de conférence a permis de tisser des liens avec les acteurs venus de l'extérieur du territoire réunionnais, dans le cadre du programme DATA4ACTION, en particulier la FEDARENE, la Fédération des Agences et des Régions pour l'Energie et l'Environnement, dont des membres s'étaient déplacés spécialement pour l'occasion.



ATELIER DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE SUR LA LOI NOTRE

14 décembre 2016

L'agence d'urbanisme a souhaité proposer un temps d'échanges avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire (collectivités, bailleurs sociaux, bureaux d'études...), autour de l'application de la nouvelle organisation territoriale, dont l'ambition est de dessiner les contours de la ville réunionnaise de demain. Un atelier-débat a donc été organisé le 14 décembre 2016, afin de présenter l'application de la loi NOTRe en s'intéressant plus particulièrement à la question des PLUi, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre, sur le volet économique du SRDEII, et sur le volet des déchets du PRPGD.

L'AGORAH a convié le Conseil Régional ainsi que la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement afin de co-animer cet atelier : la DEAL sur la démarche des PLUi et le Conseil Régional sur la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Une trentaine de participants ont répondu présent à cet événement, parmi lesquels on comptait notamment des bailleurs sociaux, des bureaux d'études et des collectivités territoriales.

FORMATIONS



FORMATION EDGT CEREMA

Février à juillet 2016

De février à juillet 2016, une Enquête Déplacements Grand Territoire a été menée pour la première fois à La Réunion. Cette enquête pilotée par le SMTR a pour objectif de mieux connaître les pratiques de déplacement des Réunionnais afin d'adapter les politiques publiques en matière de mobilité. Elle a été conduite selon une méthodologie nommée « standard Certu », développée et maintenue par le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), établissement public de l'Etat.

Suite à cette enquête, une formation liée à l'exploitation des bases de données a été dispensée par le CEREMA afin de présenter les premiers résultats et former à l'exploitation des données de manière spécifique les futurs utilisateurs.



COPIE de restitution de l'EDGT le jeudi 8 décembre 2016 à l'AGORAH

Cette formation a eu lieu au sein de la direction de l'E-administration, Modernisation des Services du Conseil Départemental :

- Lundi 5 décembre 2016 de 13h30 à 17h00
- Mardi 6 décembre de 8h00 à 17h00
- Mercredi 7 décembre de 8h00 à 12h00

A la suite de cette formation de trois jours à laquelle a participé l'AGORAH, un comité de pilotage de restitution des données a été organisé le jeudi 8 décembre 2016 dans les locaux de l'agence.

FORMATION « CONDUIRE UN PROJET ET FAVORISER L'IMPLICATION » ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE FORMATION VAKOM

22 & 23 décembre 2016

En 2016, deux chargés d'études ont participé dans le cadre du perfectionnement de leurs postes, à une formation organisée par le centre de formations VAKOM. Cette formation s'est déroulée sur deux journées (22 et 23 février) et avait pour intitulé « Conduire un projet et favoriser l'implication ».

Destinée aux responsables encadrant une ou plusieurs équipes ou en charge de projets transverses, cette formation avait pour lignes directrices :

- D'accompagner le changement afin de faire aboutir les projets avec efficacité ;
- De passer de la participation subie à l'implication choisie.

Structurer et suivre un projet de sa conception jusqu'à l'évaluation de ses résultats, piloter et animer un projet, positionner les acteurs en termes d'implication sur un projet, identifier les leviers



d'implication de chaque acteur, élaborer des stratégies relationnelles adaptées, adapter ses modes de management aux contextes et besoins des acteurs, tels ont été les objectifs abordés lors de cette session.

A travers des méthodes pédagogiques diverses (rappels théoriques, méthodes actives et participatives, exercices, échanges d'expériences et de pratiques...), plusieurs aspects du projet ont ainsi pu être abordés, tant dans sa conduite et sa gestion, que sur le plan relationnel et humain :

- La définition d'un projet (caractéristiques, intérêts/bénéfices, risques/difficultés...);
- Les fondamentaux de la conduite de projet (structuration, définition d'un cahier des charges, planification et gestion du projet...);
- Les étapes clés d'un projet (analyse, propositions, suivi, outils...);
- Les acteurs (rôles et positionnement, degrés d'implication, conditions d'implication...).

FORMATION BDHI

17 juin 2016

Le 17 juin 2016, la DEAL organisait une formation à la BDHI (Base de Données Historiques sur les Inondations) à laquelle l'AGORAH a été conviée à participer. La formation a été dispensée par Denis COEUR, historien conseil et spécialiste de l'aménagement du territoire et des questions liées aux inondations.

Accessible au public via internet (www.bdhi.fr), la BDHI constitue une base de données documentaire actuellement en cours de constitution. Elle recense et décrit les phénomènes de submersions dommageables d'origine fluviale, marine, lacustre et autres, survenus sur le territoire français (métropole et départements d'outre-mer) au cours des siècles passés et jusqu'à aujourd'hui. Pour les acteurs de la prévention, elle doit représenter, à terme, un outil de référence et de capitalisation d'information sur les événements passés et nouveaux.

Cette formation a permis de découvrir la structure générale et les principales fonctionnalités de la BDHI, mais, à travers un temps de prise en main de l'outil, elle a également permis de mieux appréhender les étapes cruciales que sont la saisie et la validation des données. Enfin, parallèlement à l'outil BDHI en lui-même, cette formation a permis de revenir sur les aspects généraux de la prévention des inondations, en adoptant une posture historique à-même d'offrir un éclairage sur l'histoire de la lutte contre les inondations en France depuis le XVIème siècle.



Nombre d'épisodes recensés dans la BDHI pour chaque région de France métropolitaine (à La Réunion 81 épisodes sont actuellement recensés)

FORMATION GESTION DE PROJETS EUROPÉENS

23 juin 2016

La Cellule Europe (association entre NEXA et l'université de La Réunion) a organisé le 23 juin 2016 une formation à la gestion de projets européens. De par son implication dans le projet H2020 URBAN-WASTE, l'AGORAH a été sélectionnée pour participer à cette formation qui a été assurée par Philippe DUBOIS, expert en projets européens et évaluateur auprès de la Commission Européenne et du Ministère de la Recherche.

Cette formation a permis aux représentants des différentes structures et laboratoires réunionnais actuellement partenaires ou candidats sur des projets européens d'échanger sur leurs problématiques communes. Elle a également permis de travailler sur des études de cas concrets permettant d'apprendre à gérer les phases et les étapes clés des projets de recherche, en présentant les outils nécessaires pour opérer un suivi efficace des projets, tant en termes d'avancement des tâches scientifiques qu'en termes de gestion financière ou de reporting.

FORMATION URBANISME TROPICAL ET DURABLE

3 & 4 novembre 2016

Les 3 et 4 novembre 2016, la DEAL, par l'intermédiaire du CAUE et en partenariat avec la Caisse des Dépôts et de Consignations a organisé un module de formation de deux journées portant sur l'urbanisme tropical et durable. L'AGORAH a ainsi eu l'occasion de participer à cette formation qui s'est articulée autour de deux experts, représentant chacun leur conception de la ville, leur approche urbaine, la gestion de l'eau et de la biodiversité, leurs retours d'expériences, ... Une première journée animée par Michel REYNAUD, Architecte DPLG, urbaniste et paysagiste et une seconde par Didier LARUE, Atelier LD.







Direction de publication : AGORAH
Conception : AGORAH

Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies)
sont réservés sous toutes formes.

© 2017

agorah
agence d'urbanisme à La Réunion
140, rue Juliette Dodu - CS 91092
97404 Saint-Denis CEDEX

0262 213 500

www.agorah.com